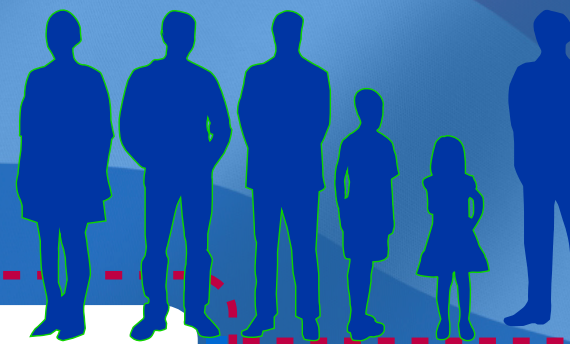




« DIASPORA CAPVERDIENNE » AU LUXEMBOURG

Panorama socio-économique,
rôles dans les mouvements migratoires
et solidarité avec le pays d'origine







Préface de Monsieur le Ministre Jean Asselborn

Le Cabo Verde et le Luxembourg disposent d'un long passé en matière de migration. Toutefois, les deux pays ont été, et sont toujours, confrontés à des défis distincts. En effet, le Luxembourg, de par son positionnement géographique au cœur de l'Europe, a toujours connu des mouvements au niveau de sa population résidente, et fait face à une immigration structurelle depuis la fin du XIXe siècle. En revanche, le Cabo Verde a toujours connu de grands mouvements d'émigration. Les chemins de la migration capverdienne et luxembourgeoise se sont croisés à partir des années 1970. Aujourd'hui, il est évident que les mouvements migratoires ont construit et formé l'histoire et l'économie de chacun de ces deux pays, et elle continuera à le faire dans les années à venir.

Cette étude sur l'immigration capverdienne cherche à explorer différentes facettes de l'immigration capverdienne au Luxembourg. De ce fait, elle intervient à un moment important alors que les défis actuels en matière de migration ne peuvent être relevés que sur base sur des expériences antérieures et des leçons tirées.

Le Luxembourg, avec un taux de résidents étrangers avoisinant 47%, est la preuve vivante que la migration n'est pas une menace pour un pays et son identité, mais bel et bien un vecteur en faveur du développement économique et socio-culturel. En même temps, l'exemple du Luxembourg montre les défis liés à l'intégration. En effet, l'intégration n'est pas à sens unique : la collaboration entre la société d'accueil et l'immigré doit aller dans les deux sens. De bons liens avec les pays d'origine peuvent favoriser l'intégration via des partenariats renforcés. Ceci est notamment le cas pour le Cabo Verde avec lequel le Luxembourg maintient des relations amicales et solidaires à plusieurs niveaux.

Ainsi, le Luxembourg et le Cabo Verde entretiennent des relations de coopération au développement depuis la fin des années 1980. Depuis 2008, le Luxembourg et le Cabo Verde sont liés par le partenariat pour la mobilité entre l'Union européenne et le Cabo Verde qui comporte différents projets communs en matière de migration. A titre d'exemple, je souhaite mentionner l'accord conclu en 2015 entre le Luxembourg et le Cabo Verde en matière de migration prévoyant certaines mesures visant à faciliter les échanges entre les deux pays.

Le Luxembourg reste déterminé à poursuivre et approfondir ses bonnes relations avec le Cabo Verde, dans l'intérêt commun des deux pays et de leurs habitants.

Jean Asselborn

Ministre des Affaires étrangères et européennes
Ministre de l'Immigration et de l'Asile



Le Centre d'Etude et de Formation Interculturelles et Sociales (CEFIS) a pour objet de promouvoir la cohésion sociale au Luxembourg à travers différentes activités, dont la recherche-action et la formation interculturelle, sociale et politique. Les thématiques traitées concernent notamment les phénomènes et politiques migratoires, l'intégration, la lutte contre les discriminations, l'interculturel et la participation sociale et politique.

CEFIS ASBL
5, avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg
Tél.: (+352) 44 743 501
www.cefis.lu
cefis@cefis.lu

Auteurs: Annick Jacobs, Altay Manço, Frédéric Mertz

Avec la collaboration de Fatiha Amarir, Sylvain Besch et de l'IRFAM (Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations)

Avril 2017

Cette étude a été soutenue dans le cadre du Fonds « Asile, Migration, Intégration », projet cofinancé par l'Union Européenne et la Direction de l'Immigration (Ministère des Affaires étrangères et européennes).

ISBN: 978-99959-860-3-2

© CEFIS - La reproduction des données, graphiques, tableaux issus de cette publication est permise à condition de mentionner la source.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes
Direction de l'immigration



1. Introduction

En nombre de personnes, la communauté capverdienne représente au Luxembourg le deuxième groupe le plus important originaire d'un État hors UE, après les populations issues des l'ex-Yougoslavie. Malgré les récents travaux du CEFIS portant sur l'intégration des ressortissants de pays tiers au Grand-Duché, cette communauté demeure relativement inconnue et peu présente dans la littérature sociologique.

Des relations privilégiées existent pourtant de longue date entre le Cap-Vert et le Luxembourg, en matière d'immigration et de coopération culturelle, économique et scientifique. Au moment où, tant au niveau européen que national, les autorités réfléchissent sur de nouveaux canaux d'immigration, il est nécessaire de mieux connaître les enjeux socio-économiques des migrants capverdiens au Grand-Duché, ainsi que les répercussions des politiques migratoires sur l'intégration de cette communauté et ses relations avec le pays d'origine.

Ces liens sont même en train d'être renforcés comme en témoigne le récent accord signé le 13 octobre 2015 entre le Luxembourg et le Cap-Vert portant sur l'immigration et le développement solidaire¹.

Il est donc important de disposer de données complètes sur cette population, ses conditions de présence en Europe, son accès à l'emploi et à la formation, et aussi sur ses pratiques migratoires (migration définitive, migration circulaire, raisons de l'émigration, îles de provenance...), ainsi que ses liens avec le pays d'origine (solidarités familiales ou communautaires, à travers l'envoi de biens, d'argent, le soutien aux infrastructures économiques ou associatives...).

La notion de « diaspora » présente dans le titre de cette recherche renvoie justement aux liens matériels et affectifs au sein des groupes de migrants, et entre ces groupes et les populations (ou les structures) des lieux d'origine et des lieux étapes, le long du parcours de migration. Elle comprend les relations entre personnes partageant les mêmes origines, cultures, langues et croyances, dispersées à travers divers pays d'Europe, voire du monde (Lang, 2011).

Quant à la notion d'intégration, nous la définissons comme un processus d'interaction permettant aux migrants de se forger une place dans le système socioprofessionnel, de partager des valeurs culturelles qui structurent leur vécu dans la société d'accueil et de gérer la multiplicité de leurs appartenances (Manço, 2006).

La présente recherche sur la communauté capverdienne au Luxembourg aborde trois thématiques principales :

1. Le contexte sociohistorique de la présence capverdienne au Luxembourg et le profil sociodémographique de cette diaspora au Grand-Duché : *qui sont-ils ? Quand et comment sont-ils arrivés ? Comment se passent leur accueil et leur intégration socioculturelle, ainsi que leur insertion économique ?*
2. Les pratiques migratoires des Capverdiens : *pourquoi les Capverdiens migrent-ils vers le Luxembourg ? Quels sont les éléments favorisant cette émigration ? Quels sont les mouvements de retour vers le Cap-Vert ? Quels sont les liens des migrants avec des personnes restées dans ce pays et les nouvelles perspectives d'immigration vers le Luxembourg ?*
3. Les pratiques de solidarité au sein de la communauté immigrée avec le Cap-Vert : *quel est leur attachement au le pays d'origine ? Quelles sont l'ampleur et la nature des élans de solidarité des migrants en leur sein et avec le Cap-Vert ? Avec quels objectifs et résultats ?...*

¹ Le projet de loi portant approbation de l'accord relatif à la gestion concertée du flux migratoire et du développement solidaire a été déposé le 17 janvier 2017 à la Chambre des Députés. L'Accord vise à : a) favoriser la circulation des personnes ; b) organiser les admissions au séjour et la délivrance des autorisations de séjour ; c) préciser les procédures de réadmission ; d) lutter ensemble contre l'immigration irrégulière ; e) renforcer l'intégration des ressortissants d'une partie légalement établis sur le territoire de l'autre partie ; f) mobiliser les compétences et les ressources des migrants en faveur du développement solidaire (document parlementaire n° 7107). Il a été adopté le 27 juin 2017.



1.1. Panorama sociodémographique et historique de la diaspora capverdienne au Luxembourg

Premièrement, il s'agit, sous cet intitulé, de prendre la photographie sociodémographique de la communauté capverdienne, soit des personnes de cette nationalité ou de cette origine vivant ou travaillant au Luxembourg. Cet ensemble comprend les ressortissants capverdiens, les personnes de cette origine ayant la nationalité luxembourgeoise ou la nationalité d'un autre État, résidant ou travaillant au Grand Duché.

Par portrait sociodémographique, il faut entendre la capitalisation des données disponibles sur cette population, comme sa taille, sa composition en termes de genre, de structure d'âge, de taille de ménage, de lieu de naissance, de statut socioprofessionnel, de niveau de salaire/revenu, de niveau de formation, de maîtrise linguistique, d'accès au marché du travail, de localisation dans le pays, etc.

La possibilité d'avoir des données désagrégées selon certaines caractéristiques permettra, dans ce cadre, une lecture différenciée des états et pratiques de cette communauté issue de l'immigration et une vision globale de sa situation socio-économique.

Par exemple, au niveau de la scolarité des jeunes issus de migrants capverdiens au Luxembourg, il s'agit d'appréhender, auprès de divers sous-groupes, les situations de réussite et d'échec, l'orientation vers diverses filières et notamment les filières professionnelles du système scolaire luxembourgeois ou ceux des pays voisins. L'objectif est de repérer des informations susceptibles d'aider la compréhension des liens entre l'acculturation dans le pays d'accueil, l'éducation familiale et la scolarité, afin de proposer des recommandations.

La situation sur le marché du travail amènera également à constater des difficultés spécifiques liées, dans certains cas, à la réglementation du travail des non-nationaux, voire à la discrimination. Cette situation explique également, et dans une large mesure, les conditions de vie matérielle des migrants capverdiens, notamment sur le plan du logement avec diverses conséquences sur la socialisation des familles.

1.2. Pratiques et mouvements migratoires

Deuxièmement, il est proposé d'investiguer les pratiques et les représentations liées aux migrations au sein de cette communauté. On pense notamment aux fréquences, raisons et obstacles des va-et-vient entre le Luxembourg et le Cap-Vert (et quelles îles ?), ainsi qu'aux projets de retour vers ce pays (personnes âgées ? diplômés ?). Il sera question aussi des regroupements familiaux, des mariages (occasionnant l'arrivée de jeunes femmes ?). Des investissements économiques au Cap-Vert ou au Luxembourg peuvent être également des occasions d'immigration (jeunes travailleurs ?), dans un sens ou dans un autre, ou encore sous forme de mouvements pendulaires ou circulaires.

Il est important de connaître les possibilités ou les disponibilités des membres de la communauté capverdienne immigrée à jouer un rôle dans l'information des candidats à l'émigration de la même origine, ou encore de connaître leurs possibilités ou disponibilités à accueillir et à aider au Luxembourg les nouveaux arrivants. L'étude envisagera donc les positions des membres de la diaspora sur les mouvements migratoires ou d'autres types entre le Luxembourg et les îles du Cap-Vert. Les éventuels espaces de transit (autres pays européens ?), entre le point de départ et de destination, seront également scrutés, comme la nature du rôle des immigrés déjà installés au Grand-Duché : facilitation, information, financement... des candidats au départ. Qui sont, par ailleurs, ces éventuels candidats au départ, notamment quels sont leurs liens familiaux par rapport aux immigrés du Luxembourg ?



1.3. Pratiques de solidarité avec le Cap-Vert

Enfin, troisièmement, il est proposé une synthèse des connaissances sur l'organisation et l'intérêt de la communauté immigrée au Luxembourg pour le développement du Cap-Vert.

En effet, les Capverdiens du Grand-Duché aident-ils leur famille, leur village, leur île, leur pays d'origine ? De quelles façons témoignent-ils d'un attachement au pays ? Quelle est la nature de l'expression solidaire des ménages capverdiens du Luxembourg vis-à-vis du pays d'origine ? Quelles sont les raisons matérielles et symboliques d'une telle aide ? Qui aide exactement (par genre ? générations ? situation économique ?) et qui est aidé (aides intergénérationnelles ?)... À travers quels moyens et intermédiaires ? Avec quelles régularité et ampleur ? Avec quelles ressources ? Quels types d'investissements ? Comment ces aides évoluent-elles dans le temps ? Sont-ce des aides individuelles, intrafamiliales et/ou associatives ? Des entreprises y interviennent-elles ? Des personnes en dehors de la communauté capverdienne interviennent-elles ? Avec quels résultats ? Quelles sont, selon les Capverdiens du Luxembourg, les incidences de ces aides sur le développement des îles et sur les liens avec le Luxembourg ? Les incidences de cette coopération sur les mouvements migratoires ? Les effets sur l'intégration sociale et le « vivre-ensemble » au Grand-Duché ? Comment encadrer, soutenir et amplifier ces élans de solidarité ? Quels sont les points communs entre la solidarité avec le pays d'origine et la solidarité intrafamiliale, intergénérationnelle au sein de la diaspora capverdienne au Luxembourg ?

Si ces questions de départ sont ambitieuses, il faut d'ores et déjà concéder que toutes n'ont pas trouvé de réponse dans le cadre de notre étude. Elles nécessitent sans doute d'autres approches.

1.4. Méthodologie

Pour répondre de manière synthétique à ces très nombreuses questions, le CEFIS a mis en œuvre plusieurs approches complémentaires.

Il s'agira *d'abord* de valoriser les données existantes auprès de nombreuses institutions impliquées par nos sujets, ainsi que dans la littérature afférente. Les efforts du CEFIS permettent de rendre disponibles ces données (essentiellement quantitatives) pour les décideurs et les acteurs, de les simplifier, les rendre complémentaires les unes par rapport aux autres.

L'identification des ressources et de la littérature disponible (scientifique, institutionnelle, associative...) contribue également à la systématisation des connaissances à propos de la problématique.

En matière de statistiques et autres informations, nos principales sources sont la Direction de l'immigration, la Direction de la coopération, l'Ambassade du Cap-Vert, mais également, l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS), le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (MENJE), ainsi que les données de certaines administrations comme l'Agence pour le Développement de l'Emploi (ADEM), le STATEC, le Fonds National de Solidarité (FNS)... En particulier, sont largement sollicitées les données du dernier recensement réalisé en 2011.

Rappelons également que ces dernières années, le CEFIS a lui-même orchestré plusieurs sondages sur les populations extra-UE du Luxembourg. Les informations produites seront évidemment mises à profit dans le présent cadre.

Une autre approche concerne, *ensuite*, les sources d'informations principalement qualitatives. À cet effet, sont identifiés pour leur expertise une quinzaine d'acteurs (individuels ou collectifs). Ils furent sollicités pour leurs aides, points de vue, documents ou données disponibles. Ce sont des représentants de nombreuses associations et personnalités de la communauté capverdienne du Luxembourg (commerçants, politiciens, chercheurs, éducateurs, artistes, sportifs, étudiants, etc.). Une liste en est dressée en annexe 1. Ceux-ci se sont soumis au jeu d'un entretien semi-directif (le guide d'entretien est proposé en annexe 2)



D'autres ont participé, en 2016, à une série de cinq forums censés recueillir leurs opinions et représentations notamment sur les pratiques migratoires et de solidarité au sein de la communauté capverdienne du Luxembourg, ainsi que sur l'organisation et l'intégration générale de cette population. La liste de ces groupes focalisés sur diverses thématiques (focus groups) est proposée en annexe 3. Il s'agit de groupes de réflexions réunissant une cinquantaine de personnes concernées (immigrés et chercheurs) sur des questions relatant les thématiques de la recherche : la solidarité familiale et avec le pays d'origine, le travail, l'éducation, le logement, les loisirs et la participation politique, etc. Les retranscriptions des interviews et des groupes de parole ont circulé auprès des témoins clés et ont été validés par les intéressés.

Les constats issus de ces échanges et commentaires permettent donc d'obtenir une analyse détaillée et validée des thématiques qui nous concernent. Sauf référence précise, les citations présentées dans le texte sont le reflet des échanges menés lors de ces rencontres et interviews.

Par ailleurs, l'étude a permis de procéder à une exploration systématique de la littérature et à une synthèse des principaux constats en relation avec les sujets de la recherche. Le CEFIS a également bénéficié d'informations en provenance des associations comme l'ASTI, le CLAE ou ADA ONG, mais également de l'IRFAM, en Belgique, qui a déjà produit, dans le cadre du réseau de co-développement européen EUNOMAD, une méthodologie, des guides d'entretien et des grilles d'analyses des compétences associatives en matière de solidarité internationale des migrants.

Enfin, l'ensemble de ces données intégrées est présenté dans ce rapport, selon une logique thématique.

1.5. Contenu du rapport

À l'issue de l'introduction, un premier chapitre plantera le contexte historique de la présence capverdienne au Luxembourg.

Le deuxième chapitre présente les processus migratoires entre le Cap-Vert et le Luxembourg.

Le troisième capitalise les connaissances sur la place des Capverdiens sur le marché de l'emploi luxembourgeois.

Le quatrième chapitre est consacré à l'éducation de jeunes issus du Cap-Vert au Luxembourg.

Le cinquième résume les conditions de logement et de vie de cette communauté.

La partie six aborde la participation sociale et politique des Capverdiens du Luxembourg, y compris les dimensions socioculturelles de la question.

La dernière partie est consacrée à la solidarité familiale et communautaire des Capverdiens au Luxembourg et en rapport avec le pays d'origine.

Les conclusions, enfin, résument les apports saillants de la recherche et proposent des recommandations à divers acteurs concernés : décideurs, intervenants sociaux et populations.



Affiche du projet lors du Festival des migrations 2016

NOVO ESTUDO A diáspora caboverdiana no Luxemburgo

Primeiro estudo sobre a diáspora caboverdiana no Luxemburgo : recolha de testemunhos

Para o novo estudo "Cap-Mobi-Lux" procuramos, afins de inquérito, cidadãos cabo-verdianos, pessoas de origem cabo-verdiana tendo obtido a nacionalidade luxemburguesa ou dum outro Estado. As perguntas estão relacionadas com o seu local de nascimento, a sua mestria de linguas, o seu estatuto socioprofissional, a razão da sua vinda ao Luxemburgo, as informações que você obteve antes de imigrar para o Luxemburgo, as remessas financeiras que você envia a pessoas que ficaram em Cabo Verde.

Pode também optar para ficar informado dos resultados do estudo se assim o deseja.
Muito obrigado.

Première étude sur la diaspora capverdienne au Luxembourg : appel à témoins

Pour notre nouvelle étude "Cap-Mobi-Lux" nous cherchons des ressortissants capverdiens, des personnes d'origine capverdienne ayant la nationalité luxembourgeoise ou d'un autre Etat, vivant ou travaillant au Grand-Duché. Nos questions porteront sur votre lieu de naissance, votre maîtrise linguistique, votre statut socioprofessionnel, la raison de votre venue au Luxembourg, les informations que vous avez eues avant d'émigrer à Luxembourg, mais aussi si vous apportez une aide financière à des personnes restées au Cap Vert.

Vous serez informés des résultats de l'étude si vous le souhaitez.
Mille mercis!

Contact auprès du CEFIS :

5, avenue Marie Thérèse
L-2132 Luxembourg
Tel: 44743-501
Mail: cefis@cefis.lu
www.cefis.lu



Cap-Mobi-Lux CEFIS



Fonds « Asile, Migration et Intégration »



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires Étrangères
et européennes
Direction de l'Immigration

Avec le soutien du Fonds Asile Migration Intégration de l'Union européenne - FAMI

cefis



2. Contexte historique de la présence capverdienne au Luxembourg

2.1. La situation économique au Cap-Vert

Le Cap-Vert est structurellement un pays d'émigration : le nombre d'émigrés d'origine capverdienne dépasse celui de la population résidente. Au total, sur plus d'un million de personnes de nationalité capverdienne à travers le monde (2014), plus de la moitié habite en dehors du Cap-Vert.

La raison de ces migrations est économique : petit archipel, aride et isolé au milieu de l'Atlantique, le pays vit grâce, notamment, à son émigration et aux transferts d'argent qui l'accompagnent. Selon Gerstnerova et Rodriguez (2015), les transferts de la diaspora représentent, sur la période 2005 et 2010, une moyenne de 11 % du PIB. C'est le premier score africain. En comparaison, les investissements étrangers directs ne représentent que 4 % du PIB capverdien.

Le pays reste donc dépendant de l'aide au développement. Les principaux bailleurs de fonds sont les États-Unis, le Portugal, l'Espagne et le Luxembourg. Depuis récemment, le Cap-Vert s'est tourné vers l'industrie du tourisme, par exemple, en témoigne la mise en œuvre d'une école d'hôtellerie, dans les années 2000, construite grâce à la coopération luxembourgeoise. Plusieurs îles de l'archipel sont d'ailleurs dans les destinations desservies par l'aéroport de Luxembourg.

L'archipel capverdien est constitué de dix principales îles, dont neuf habitées. Elles sont divisées en deux séries : au sud, les îles de Sotavento et au nord, celles de Barlavento. L'ensemble se situe à près de 500 km des côtes du Sénégal. Les conditions climatiques y sont de type tropical semi-aride, avec l'alternance d'une longue saison sèche et d'une courte saison des pluies, tempérée par les vents maritimes. « *Le relief, l'exposition aux vents dominants, l'érosion, les conditions climatiques tout comme l'inégale distribution des ressources en eau constituent des conditions spécifiques qui déterminent le processus de peuplement et la dynamique de la croissance de la population* » (de la Barre, 2007).

Le territoire national représente environ 4000 km² (Luxembourg = 2 586 km²), dont 10 % de terres arables seulement. L'insalubrité liée aux conditions précaires des îles, la sécheresse et la pression démographique contribuent à intensifier la dégradation du milieu et à saturer les ressources disponibles, aggravant les mauvaises conditions de vie de la population et la poussant à migrer (Lesourd, 2004).

L'archipel du Cap-Vert a pourtant connu une croissance constante au cours des deux dernières décennies, avec une progression annuelle moyenne de près de 6 % entre 1990 et 2008, une pointe de 10 % en 2006 et une régression de -1 % en 2009. À partir de 2010, la croissance s'est de nouveau rétablie en restant toutefois en dessous des niveaux d'avant la crise financière de 2008 et les prévisions de croissance pour 2014 à 2017 sont établies aux alentours de 3-4 %.

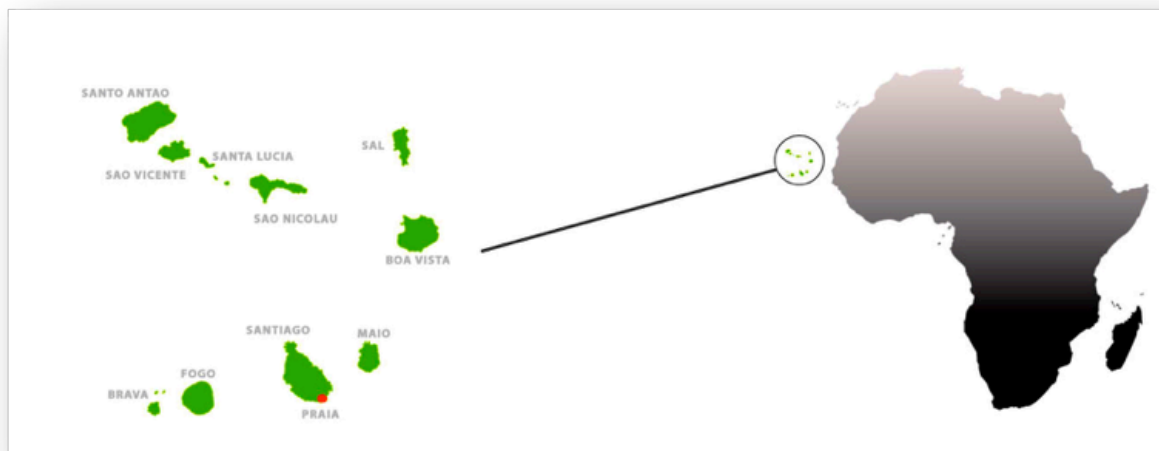
Ces résultats s'expliquent par la récente orientation du pays vers la création de services (commerces et transports, principalement, en lien avec le tourisme), même si une bonne partie des clients de ces infrastructures restent les Capverdiens de l'étranger : l'éloignement des pays riches en fait une destination relativement marginale, malgré de réels attraits. Ce secteur dopé par les ressources des émigrés représente les trois quarts du PIB de l'archipel.

Au niveau commercial, les pays membres de l'Union européenne sont les principaux clients du Cap-Vert (Espagne 67 % et Portugal 17 %), ainsi que les principaux fournisseurs (Portugal 40 %, Pays-Bas 20 %). Le Cap-Vert a une inflation minime, un PIB par habitant trois fois plus élevé que la moyenne de l'Afrique subsaharienne, le troisième indice de développement humain en Afrique, après Seychelles et Maurice. Le pays fait figure de modèle en Afrique et se classe depuis 2008 dans la catégorie à revenu intermédiaire.

Mais il présente toujours un taux élevé de pauvreté, d'inégalité et de chômage. La situation économique diffère considérablement d'une île à l'autre. Le pays souffre également d'une faible capacité d'investissement du secteur privé. Son PIB se situe au 190^e rang mondial en raison de la faiblesse de ses ressources naturelles : l'archipel est régulièrement victime de pénuries diverses.



Le secteur primaire tend à se développer, mais demeure loin de satisfaire les besoins domestiques : le Cap-Vert importe 85 % de ses besoins alimentaires. Ses ressources naturelles sont la pêche (langouste et thon), la production de bananes et dans une moindre mesure le sel et la pouzzolane (utilisée dans la fabrication du ciment). L'industrie est à la recherche de nouveaux débouchés extérieurs pour des activités de sous-traitance (secteurs aéronautiques et pharmaceutiques, en particulier), mais essuie un blocage à cause de la faiblesse du niveau de formation de la population et des difficultés dues aux réseaux de transport.



2.2. La diaspora capverdienne à travers le monde

De sa découverte en 1460 à son indépendance en 1975, le Cap-Vert a été une colonie portugaise. Il connaît dès le XIX^e siècle une émigration transatlantique de masse, du fait de fréquentes périodes de sécheresse et de famine. Il y a eu aussi, sous le régime colonial portugais, une émigration forcée de masse pour le travail dans les plantations de São Tomé et Príncipe, située dans le golfe de Guinée (Barbe, 2003). Dans les années 1920, l'introduction de quotas d'immigration aux États-Unis entraîne une réorientation des flux d'émigration vers le Portugal, l'Afrique et l'Amérique du Sud (de la Barre, 2007).

Selon cet auteur, à partir de 1960, les flux de l'émigration capverdienne vers l'Europe s'intensifient. Le Portugal reste une destination importante du fait notamment de ses besoins en main-d'œuvre, conséquence d'une émigration portugaise massive vers la France et les pays d'Europe du Nord. Nombre de Capverdiens poursuivent leur migration à partir du Portugal, notamment vers les Pays-Bas et le Luxembourg.

Le dernier recensement des émigrés par l'Institut National de Statistiques du Cap-Vert qui date de 2000 montre que la moitié des 520 000 Capverdiens de la diaspora vivent aux États-Unis. La présence de cette population dans le reste de l'Afrique (essentiellement lusophone) représente 100 000 personnes. Ainsi, 150 000 Capverdiens de la diaspora sont installés en Europe dont la moitié au Portugal. La présence en France (25 000), aux Pays-Bas (17 000), en Espagne (12 000) et en Italie (10 000) est significative. Selon ce recensement, un peu plus de 3 000 Capverdiens sont installés au Luxembourg soit 6 pour mille de la diaspora. En revanche, les dernières décennies montrent que l'immigration capverdienne vers les pays comme la Suisse et le Luxembourg augmentent proportionnellement par rapport aux destinations traditionnelles qui sont les États-Unis, le Portugal et la France (Carling, 2004).

Les données assemblées par de la Barre (2007) confirment la nature « à la chaîne » de l'émigration capverdienne puisque les ressortissants d'une île donnée s'orientent en général vers les mêmes pays de destination. Ainsi, les Capverdiens du Luxembourg sont à parts égales issus de Santiago (la grande île du sud où se trouve la capitale Praia) et Santa Antão, la grande île du nord. Cette combinaison correspond peu ou prou à ce que l'on constate également en France, au Portugal et aux Pays-Bas.



Du reste, telle est également l'impression des responsables de l'Ambassade du Cap-Vert au Luxembourg. À l'heure actuelle, l'ambassade ne peut pas fournir des données statistiques précises sur le lieu de naissance des personnes de nationalité ou d'origine capverdienne, car il n'existe pas de registres comprenant ces informations. Mais l'observation empirique des agents consulaires tend à montrer une certaine prédominance, par ordre décroissant : les îles de Santo Antão, Santiago, São Vicente, São Nicolau, Maio, Sal et Boavista et loin derrière celles de Fogo et Brava seraient les points de provenance des Capverdiens du Luxembourg.

Selon l'Ambassade du Cap-Vert au Luxembourg, les citoyens capverdiens du Grand-Duché peuvent également provenir (en ordre décroissant) du Portugal, du São Tomé-et-Principe, de l'Italie, de la France, de la Guinée-Bissau, de l'Angola et du Sénégal.

La forte présence capverdienne dans le monde a eu, et continue d'avoir un impact important sur le développement économique du Cap-Vert, notamment, comme on l'a vu, à travers les transferts de fonds. C'est une pratique courante pour la majorité des émigrés capverdiens comme nous le verrons. L'importance des transferts ne reflète pas seulement un type de migration (économique), elle pourrait aussi s'expliquer, dans une certaine mesure, par l'intention de retourner au pays ou, du moins, d'y effectuer des allers-retours. De fait, les flux d'entrées enregistrés depuis le début des années 1990 montrent que la migration de retour est relativement significative, mais pas, semble-t-il, en provenance de toutes les destinations (de la Barre, 2007).

2.3. Les Capverdiens et le Luxembourg

Au Luxembourg, le taux de résidents étrangers (46,7 % au 1^{er} janvier 2016) est parmi les plus élevés d'Europe. 85 % des étrangers dans ce pays sont issus de l'UE. Les populations issues de pays hors Union européenne ne représentent qu'une infime part des habitants (6,9 %, soit 39 669 personnes). Ce groupe est composé de 148 nationalités différentes, même si la présence massive de certaines populations est nette : 10 971 résidents originaires des Balkans². On relève que près d'un pour cent de la population du Luxembourg est originaire de l'Afrique subsaharienne³ (6 211 habitants) où la part du Cap-Vert représente presque la moitié (2 965, STATEC 1^{er} janvier 2016)⁴. À ce groupe il faut encore ajouter notamment les migrants de nationalité portugaise et angolaise originaires du Cap-Vert.

Les arrivées d'immigrés capverdiens vers le Grand-Duché se situent depuis une quinzaine d'années entre 100 et 200. La répartition des femmes et des hommes dans le groupe des migrants du Cap-Vert est égalitaire. Le plus grand nombre des migrants originaires du Cap-Vert sont situés dans les communes de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette.

La presse associative luxembourgeoise⁵ relate que les premiers Capverdiens sont arrivés au Grand-Duché après 1963, dans le flux de travailleurs en provenance du Portugal. Selon ces publications, les premiers n'avaient pas de problèmes de travail, il suffisait de rencontrer un patron qui cherchait des travailleurs, mais

² Monténégro, Serbie, Bosnie ; Kosovo, « Yougoslavie », Macédoine, Albanie.

³ Pays africains hormis le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et l'Égypte.

⁴ Au 1^{er} janvier 2016, les 2 965 Capverdiens au Luxembourg représentent 0,5 % de la population totale du pays, 1,1 % de la population étrangère du pays et 7,5 % des ressortissants de pays tiers hors Union européenne (UE). Les personnes de nationalité capverdienne forment derrière les Monténégrins, le deuxième groupe national le plus important hors UE.

⁵ Outre l'exemple de la revue *Forum* des années 70, illustré à la page suivante, signalons pêle-mêle d'autres publications populaires luxembourgeoises au sujet de l'immigration capverdienne :

- 1986 : Back C., 'Cap Vert, pays du Tiers Monde proche du Luxembourg', *Forum fir kritesch Informatioun iwer Politik, Kultur a Relioun*, n° 90, p. 15-30.

- 1991: Laplanche C., Vanderkam M., *Di nos... : nous, des Capverdiens au Luxembourg...*, Dudelange : Centre national de l'audiovisuel.

- 1994 : Arens R., « L'espoir d'une vie meilleure : la communauté capverdienne au Luxembourg », *Voilà Luxembourg*, n° 6, p. 52-57.

- 1995 : Schuller, G. et coll., « Cap-Vert, désert en pleine mer », *Ensemble*, n° 28.

- 2008 : Collectif, *Praia — Luxembourg : le chemin de l'école*, Luxembourg : Lycée technique des arts et métiers.

- Etc.



le logement posait des difficultés. L'hiver paraissait très dur à ces immigrés venant d'un pays ensoleillé :

« Les maisons étaient sans chauffage. Les pensions louaient une chambre pour trois à quatre personnes ».

Selon la revue *Forum*, la plupart ont trouvé du travail dans des entreprises de construction. Les femmes (très peu nombreuses à cette époque) trouvaient du travail dans les hôpitaux. Plus tard, dans les années 70, beaucoup ont pu faire venir d'autres membres de la famille (frère, sœur, cousin, etc.) avec un contrat de travail en main. Pourtant, selon ce journal, *« Les gens de couleur n'étaient pas partout acceptés. Des problèmes se posaient quand un Capverdien entrait dans certains cafés du pays. »* Mais le grand problème, qui se pose aux immigrés encore de nos jours, était l'adaptation au plurilinguisme du pays. La solution fut d'investir le français pour la plupart d'entre eux.

Les migrants capverdiens proviennent souvent des couches sociales populaires et occupent des postes de travail demandant une faible qualification. Si dans la population luxembourgeoise, on compte un col blanc pour deux cols bleus, ce chiffre est de 17 cols bleus pour un col blanc chez les Capverdiens. Autour de 45 % des travailleurs issus du Cap-Vert résidant au Luxembourg sont des salariés touchant une rétribution proche du salaire social minimum. Tandis que le salaire mensuel médian des Luxembourgeois est de près de 4 000 €, celui des Capverdiens du Luxembourg n'en représente que la moitié. Des observations récentes font remarquer que les immigrés capverdiens s'installent de plus en plus dans les pays limitrophes du Luxembourg pour diminuer le coût de leur logement : le nombre de frontaliers capverdiens a ainsi été multiplié par 2,5 entre 2007 et 2012 (Manço et coll., 2015).

Selon Gerstnerova (2014, 65) qui a interrogé des responsables associatifs capverdiens au Grand-Duché, de nombreuses personnes de cette origine recourent aux services d'aide en matière de surendettement : *« Les Capverdiens occupent des postes pour un salaire minimal, des jobs proposés par des agences intérim. Très peu de Capverdiens parviennent à travailler, par exemple, dans le secteur financier, notamment pour des raisons liées à la qualification, mais aussi à leurs faibles connaissances linguistiques. Le bas niveau de formation de la première génération accable également les travailleurs de la deuxième génération ».*



Les capverdiens au Luxembourg

Vers 1963, les premiers Cap-Verdiens arrivent au Luxembourg.

Il n'y avait pas de problèmes de travail (au contraire, c'était les patrons qui cherchaient les travailleurs).

Mais le logement posait de graves problèmes. L'hiver paraissait très dur à ces aventuriers venant d'un pays ensoleillé. Les maisons étaient sans chauffage. Les pensions louaient une chambre pour 3 à 4 personnes.

La plupart ont trouvé du travail dans des entreprises de construction et quelques-uns avaient la chance que le patron se charge de leur trouver un logement. Les femmes (très peu) trouvaient du travail surtout dans les hôpitaux. Dans les années 70, beaucoup ont pu faire venir d'autres membres de la famille (frère, soeur, cousin, etc.) avec un contrat de travail déjà en main.

Les gens de couleur n'étaient pas partout acceptés. Des problèmes se posaient quand un Cap-Verdien entrait dans certains cafés du pays, et quand on lui disait que les noirs n'étaient pas admis ou bien que c'était un club privé.



Un des grands problèmes qui se pose aux émigrés encore de nos jours, est l'adaptation à la langue du pays. Au Luxembourg, l'émigré cap-verdien s'est tout de suite penché vers le français. Peut-être est-ce plus facile pour lui, étant donné qu'il fait partie d'un peuple parlant une langue latine. Mais selon la plupart des Cap-Verdiens au Luxembourg, s'il n'y avait que le luxembourgeois, ils l'auraient appris comme ils ont appris le français. Mais au début quand les premiers Cap-Verdiens sont venus au Grand-Duché de Luxembourg et qu'ils allaient faire des courses, ils se faisaient comprendre par des gestes, et parfois ils étaient incompris. Ce qui leur a valu (tels qu'aux Portugais) de belles anecdotes!

Voici le témoignage d'un Cap-Verdien, venu de l'île de Santiago et père de 6 enfants.

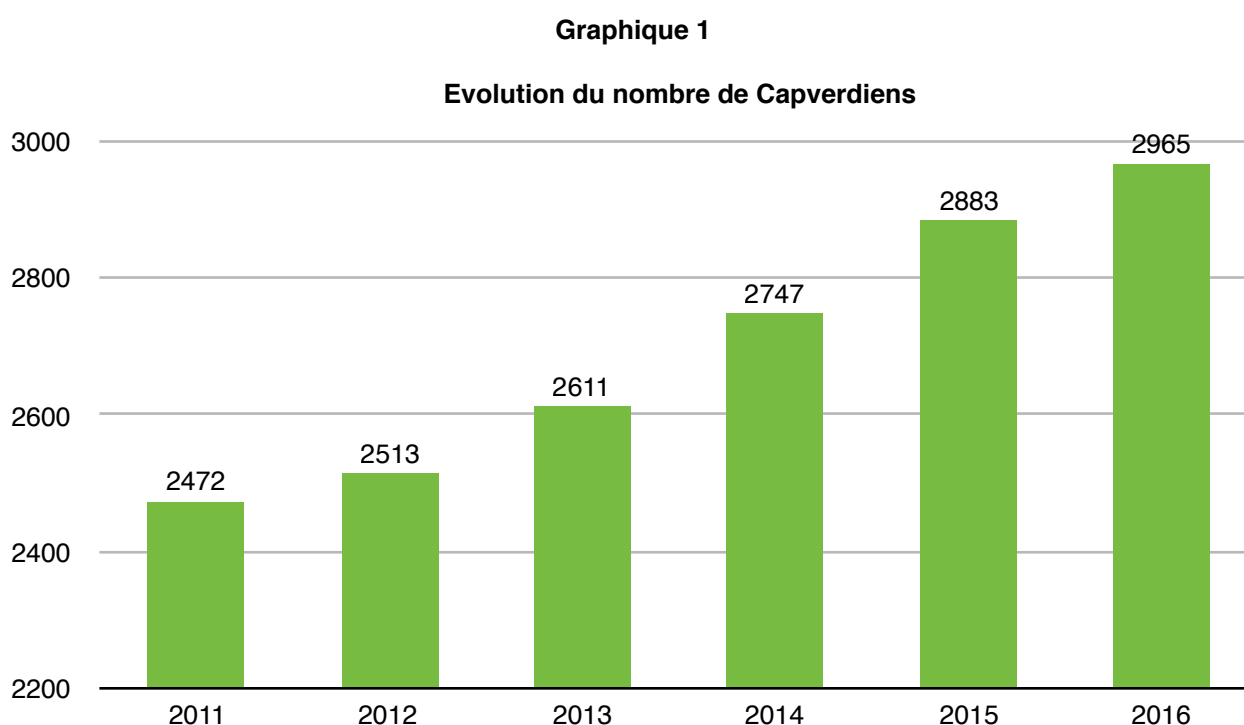
- 1) En quelle année avez-vous quitté le Cap-Vert?
En 1970
- 2) Où aviez-vous l'intention de vous fixer?
J'avais l'intention de me diriger vers la Hollande. Mais il me fallait passer par le Portugal et attendre un visa pour l'étranger, et ainsi, je suis resté un an à Lisbonne. Je me suis rendu en Hollande en train. N'ayant pas trouvé de travail en Hollande, je me suis rendu au Luxembourg.
- 3) Aviez-vous une famille avant de quitter le Cap-Vert?
Oui, j'étais déjà marié et j'avais 5 enfants.
- 4) Qu'est-ce qui vous a poussé à quitter votre pays?
Plutôt l'illusion, puisque j'avais en ce moment un travail, et je gagnais assez pour nourrir ma famille.
- 5) En arrivant au Luxembourg, avez-vous rencontré

Cette présence socioculturellement dynamique, nombreuse pour le Luxembourg, a donné lieu à la formation de nombreuses associations et fédérations. Elle a suscité des échanges entre le Cap-Vert et le Luxembourg dans de très divers domaines, allant des politiques de coopération (sanctionnés par un accord bilatéral général de coopération, le 3 août 1993, entre le Luxembourg et le Cap-Vert) au commerce et au tourisme, en passant par des collaborations scientifiques et culturelles (les universités du Luxembourg et du Cap-Vert sont reliées par un accord depuis le 17 février 2009). Force est de constater que ces échanges qui à l'origine doivent beaucoup aux migrants sont de plus en plus le fait de personnes sans lien à l'immigration capverdienne. Qu'il s'agisse de chercheurs et d'enseignants en mission au Cap-Vert ou d'entrepreneurs, ou encore simplement de touristes luxembourgeois, les liens entre les deux pays sont de plus en plus tissés.

3. Processus migratoires entre le Cap-Vert et le Luxembourg

3.1. Évolution de la population de nationalité et d'origine capverdienne au Luxembourg

Selon le STATEC, le nombre de personnes de nationalité capverdienne continue à croître au Luxembourg passant de 2 472 en 2011 à 2 965 en 2016, soit un accroissement de 19,9 % (+ 493 personnes). Cet accroissement est d'abord dû à l'immigration nette, alors que, parallèlement, les Capverdiens sont nombreux à opter pour la nationalité luxembourgeoise.



Source: STATEC

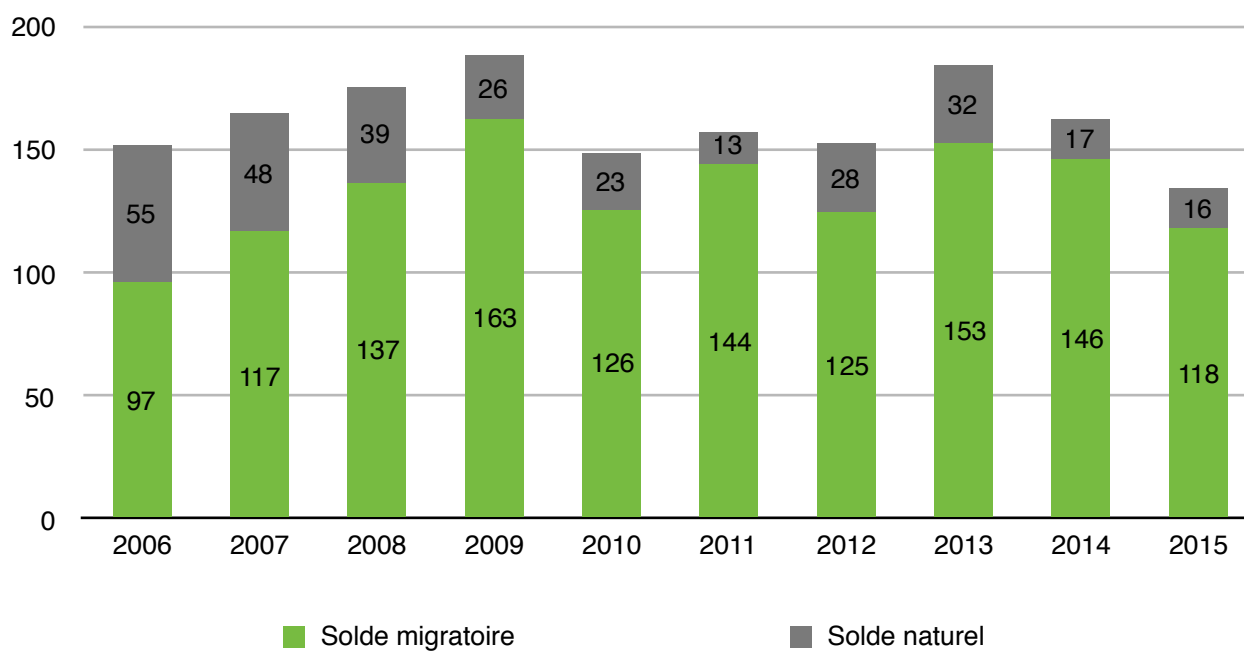
Aussi, faut-il tenir compte de l'évolution de la population de nationalité *et* d'origine capverdienne.

Cela nécessite de tenir compte non seulement de l'entrée et de la sortie du territoire national des personnes de nationalité capverdienne, mais également des naissances et des décès observés dans ce groupe, ainsi que des changements de nationalité.

On constate qu'en dix ans, de 2006 à 2015, la population capverdienne a augmenté de 1 623 unités. Les soldes migratoires (entrées – sorties) y interviennent pour 82 % (1 326) et les soldes naturels (naissances – décès) pour 18 % (297). Sur la période observée, les soldes migratoires se situent dans une fourchette allant de 64 % en 2006 à 90 % en 2014.

Graphique 2

Les soldes migratoires et naturels des Capverdiens



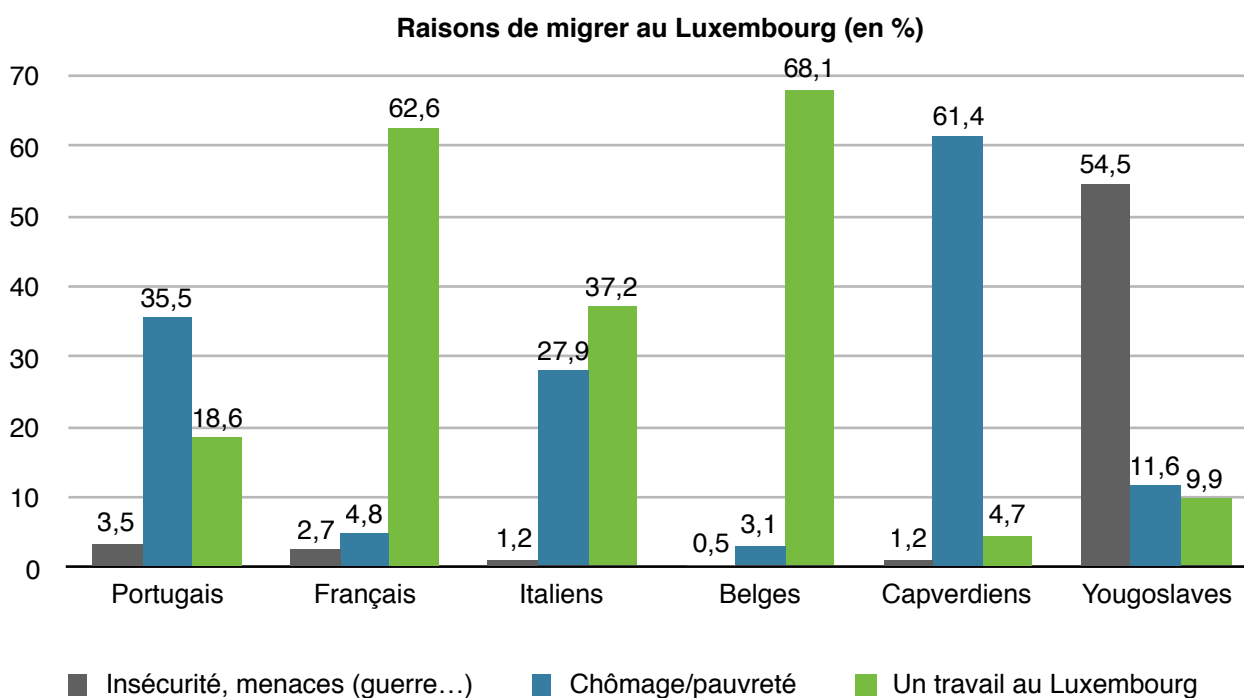
Source: STATEC

Si la population de nationalité capverdienne ne croît pas aussi vite que les données sur les mouvements migratoires et naturels le laissent supposer, c'est que durant la même période, on assiste au sein de la communauté capverdienne à des acquisitions de la nationalité luxembourgeoise.

3.2. Les raisons de migrer au Luxembourg

Selon l'enquête « Migralux 2014 »⁶ du CEFIS, plus de 61 % des Capverdiens sont venus au Luxembourg pour fuir le chômage et la pauvreté. Ceci est en contraste avec la principale raison d'immigration des personnes originaires, par exemple, de l'ex-Yougoslavie : fuir l'insécurité et la guerre. Quant aux ressortissants des États membres de l'UE, ils s'établissent au Grand-Duché pour y exécuter un emploi.

Graphique 3



Source : CEFIS, Migralux, 2014

⁶ L'enquête « Migralux 2014 », mise en œuvre par le CEFIS, se base sur la réalisation de deux sondages parallèles. Les deux investigations interrogent deux populations distinctes sur les mêmes thématiques relevant de la participation sociopolitique et des conduites de solidarité des étrangers au Luxembourg. Ces thématiques sont abordées à travers 80 questions. Le questionnaire à choix multiple fut disponible en plusieurs langues (français, allemand, anglais et portugais). Les deux échantillons sont, d'une part, un groupe de 418 personnes ressortissantes de pays hors UE et, d'autre part, un ensemble de 962 répondants étrangers ressortissants de pays membres de l'UE. Le premier échantillon a été interviewé en face à face par les membres du CEFIS. Le second est le panel de l'Institut de sondage ILRES qui a répondu en ligne. L'échantillon est représentatif des citoyens de pays hors UE. Dans cet ensemble, les ressortissants du Cap-Vert sont 176.

3.3. Arrière-plan migratoire de la population capverdienne du Luxembourg

Les mouvements migratoires et naturels signalés amènent à considérer *l'arrière-plan migratoire* des personnes d'origine capverdienne afin d'estimer la taille de cette population.

L'arrière-plan migratoire d'un individu peut être appréhendé à travers sa nationalité, son lieu de naissance, mais également à travers le lieu de naissance de ses parents. Ce sont les informations factuelles dont le démographe dispose afin d'identifier le nombre de personnes en lien, d'une manière ou d'une autre, avec un flux migratoire donné. Si cela n'indique en rien, évidemment, les sentiments d'appartenance des personnes concernées, le procédé donne numériquement corps à ce qui est communément désigné en tant que « groupe issu de l'immigration », en l'occurrence la migration capverdienne au Luxembourg.

Tableau 1 : Arrière-plan migratoire de la population capverdienne du Luxembourg

Nationalité de la personne	Pays de naissance de la mère	Pays de naissance du père				
		Luxembourg	Cap-Vert	Etrangers (- CV)	Pas de réponse	Total
Luxembourg	Luxembourg	182517	217	21702	3063	207499
	Cap-Vert	155	2374	131	127	2787
	Etrangers (-CV)	27195	116	38473	1053	66837
	Pas de réponse	701	16	184	13807	14708
	Total	210568	2723	60490	18050	291831
Cap-Vert	Luxembourg	0	2	0	1	3
	Cap-Vert	3	2068	33	105	2209
	Etrangers (-CV)	0	11	10	4	25
	Pas de réponse	0	9	0	226	235
	Total	3	2090	43	336	2472
Etrangers (-CV)	Luxembourg	556	7	2116	105	2784
	Cap-Vert	5	2304	278	96	2683
	Etrangers (-CV)	869	292	182317	3436	186914
	Pas de réponse	14	9	508	25138	25669
	Total	1444	2612	185219	28775	218050
Total	Luxembourg	183073	226	23818	3169	210286
	Cap-Vert	163	6746	442	328	7679
	Etrangers (-CV)	28064	419	220800	4493	253776
	Pas de réponse	715	34	692	39171	40612
	Total	212015	7425	245752	47161	512353

Source: STATEC, RP2011



Lors du dernier recensement en 2011, 61,2 % de la population résidant au Luxembourg a un arrière-plan migratoire, soit directement soit indirectement, à travers leurs parents.

Il est intéressant de prendre en compte l'arrière-plan migratoire si l'on veut analyser les processus d'intégration des personnes concernées, les éventuelles discriminations vécues, les pratiques migratoires ou encore les pratiques de solidarité avec le pays d'origine. Une autre raison de s'intéresser à cet indicateur réside dans le fait que beaucoup de Capverdiens ont acquis, au fil du temps, la nationalité luxembourgeoise.

Pourtant, cet accès à la citoyenneté n'est pas automatiquement accompagné d'une amélioration, par exemple, des conditions de scolarisation ou d'emploi des personnes concernées. Afin de suivre et prendre en compte les éventuelles difficultés qui persistent, il est important de continuer à identifier une population d'origine étrangère qui, sinon, disparaît des statistiques.

Par ailleurs, s'agissant du Cap-Vert, pays d'émigration, ancienne colonie portugaise jusqu'en 1975, des personnes d'origine capverdienne, mais de nationalité portugaise (ou autre) peuvent habiter au Luxembourg. Il en découle que la « communauté d'origine capverdienne » est beaucoup plus large que « la communauté de nationalité capverdienne ».

Le tableau précédent dresse cette comptabilité complexe de la population d'origine capverdienne du Luxembourg, selon le recensement de 2011.

Résumons. Si, à la date du recensement de la population en 2011, on dénombre 2 472 personnes de nationalité capverdienne au Luxembourg, la communauté d'origine capverdienne (avec un arrière-plan migratoire) est trois fois plus nombreuse avec 8 358 personnes. Dans ce groupe on peut identifier trois grands sous-groupes de taille identique : les Luxembourgeois d'origine capverdienne (2 374 personnes), les Capverdiens (2 068 personnes) et les étrangers (en majorité des Portugais) qui ont leurs deux parents nés au Cap-Vert (2 304 personnes).

Par ailleurs, parmi les Capverdiens de nationalité, on peut également supposer qu'il y a un certain nombre de personnes naturalisées capverdiennes, mais provenant d'un autre pays, souvent d'Afrique subsaharienne comme la Guinée-Bissau (entretien avec la Direction de la Coopération), le Cap-Vert devenant ces dernières années, lui aussi, peu à peu, un pays d'immigration notamment pour les pays où l'on parle le portugais ou le créole⁷. Cette immigration récente vers le Cap-Vert, éventuellement comme pays de transit sur la trajectoire migratoire, favorise parallèlement les mariages mixtes, la création de liens familiaux ou amicaux avec des candidats capverdiens à l'émigration vers le Luxembourg.

Ainsi, 6 746 personnes résidant au Luxembourg ont deux parents nés au Cap-Vert. Le solde est composé de personnes dont seulement un des deux parents est d'origine capverdienne (familles dites « mixtes »). Dans ce groupe hétéroclite, les Luxembourgeois nés d'une mère née au Cap-Vert sont les plus nombreux (413 personnes).

⁷ Constat confirmé par les entretiens auprès de l'Ambassadeur du Cap-Vert (2016), la Direction de la Coopération et les responsables du projet « Migrateurs les yeux ouverts ».



Tableau 2: Personnes d'origine capverdienne au Luxembourg

Capverdiens de nationalité	2472
Luxembourgeois de deux parents nés au Cap-Vert	2374
Capverdien de deux parents nés au Cap-Vert	2068
Etrangers de deux parents nés au Cap-Vert	2304
Luxembourgeois d'un père né au Cap-Vert	349
Luxembourgeois d'une mère né au Cap-Vert	413
Capverdiens d'un père né au CV	22
Capverdiens d'une mère né au Cap-Vert	141
Etrangers d'un père né au Cap-Vert	308
Etrangers d'une mère née au Cap-Vert	379
Mère et père nés au Cap-Vert	6746
Seulement Mère né au Cap-Vert	933
Seulement Père né au Cap-Vert	679
Total	8358

Source: STATEC, RP2011

Cette comptabilité présente toutefois différentes difficultés. Tout d'abord, on imagine aisément que les chiffres seraient plus importants si la clé statistique utilisée n'était pas le lieu de naissance d'un des deux parents, mais d'un des quatre grands-parents. *Où faut-il arrêter le curseur ?*

De même, dans de nombreux cas, le fait de devenir Luxembourgeois, n'annule pas la citoyenneté d'un autre pays. Aussi, un certain décalage est possible entre les données du recensement et les sources consulaires. Si les données du recensement fournissent une photo à une date donnée et à une adresse donnée, et offrent une image assez précise, les données du Consulat ne reprennent, en revanche, que les personnes qui s'y inscrivent.

Par exemple, le nombre de personnes inscrites au Service consulaire de l'Ambassade du Cap-Vert au Luxembourg s'élève à 5 467 personnes au premier semestre 2016. Par ailleurs, 2 334 citoyens de nationalité portugaise nés au Cap-Vert sont inscrits au Consulat du Portugal à Luxembourg. On dénombre donc un total de 7 801 personnes de nationalité ou d'origine capverdienne inscrites à un de ces deux consulats. Une même personne à double nationalité comptera comme Luxembourgeois au recensement et sera enregistrée comme Capverdien à l'Ambassade...

Il convient donc de combiner ce type d'informations afin de tendre vers une estimation de la taille de la population d'origine capverdienne au Grand-Duché.

Telle est la voie poursuivie par Gerstnerova (2014) qui cumule le nombre de personnes d'origine capverdienne qui prennent la nationalité luxembourgeoise, depuis le début des années 90 et l'ajoute au nombre d'étrangers capverdiens. Elle montre ainsi que la taille de la communauté de nationalité et d'origine

capverdienne est, en 2012, de plus ou moins 6 400 personnes. Si cette autre méthode a l'avantage de ne pas être liée au recensement de population, elle sous-estime la taille de la population dans la mesure où elle peut omettre les enfants nés de parents naturalisés.

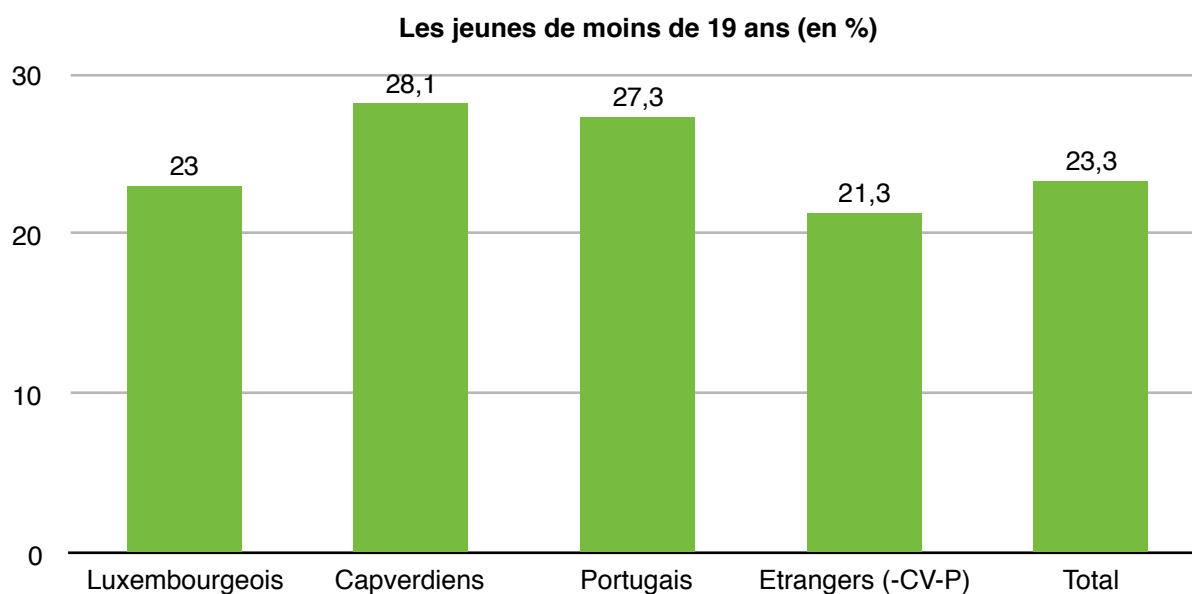
Bref, nous pouvons donc, aujourd'hui, considérer comme plausible que la taille de la population de personnes de nationalité et d'origine capverdienne régulièrement présentes sur le territoire luxembourgeois se situe entre 8 et 9 000 personnes, soit 1,6 % de la population totale du Grand-Duché ou 2,7 % de la population du Luxembourg avec un background migratoire.

3.4. Structure par âge de la population capverdienne du Luxembourg

Selon le recensement de 2011, l'âge moyen de la population totale du Luxembourg est de 38,7 ans. Dans cet ensemble, l'âge moyen des Luxembourgeois est de 41,3 ans et celui des étrangers pris dans leur globalité est de 35,3 ans. L'âge moyen des Capverdiens est, en revanche, de 31,3 ans (30,2 ans pour les hommes et 32,4 ans pour les femmes).

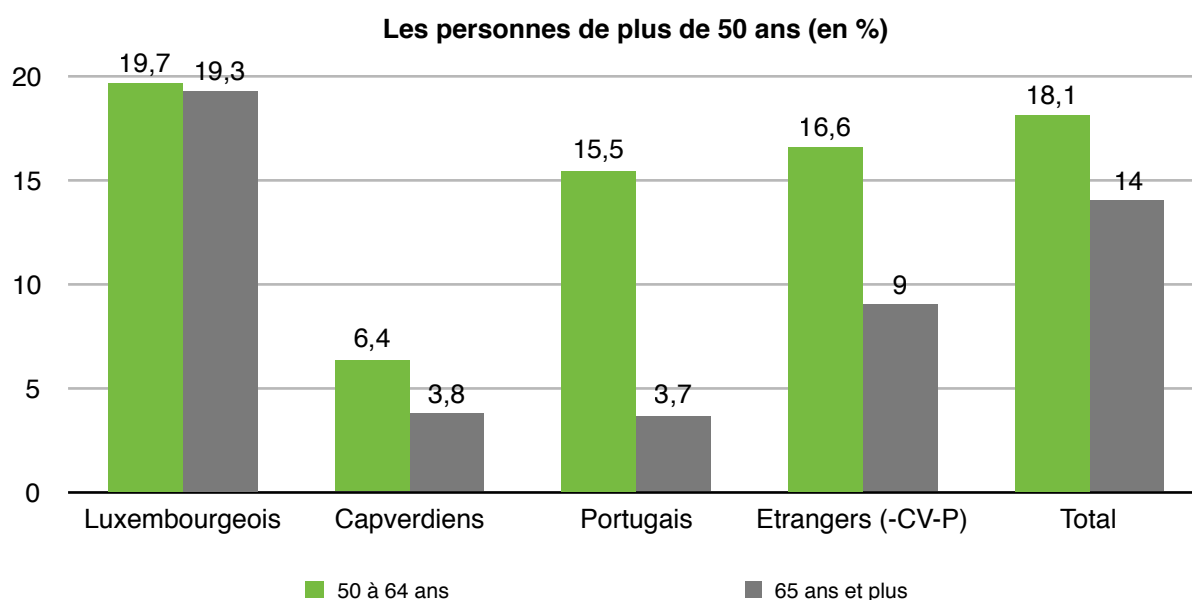
Les Capverdiens se distinguent ainsi des autres groupes nationaux par une surreprésentation des classes d'âge jeunes de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans, puis par l'importance d'une population jeune en âge de travailler, les 30 à 49 ans. À l'inverse les effectifs des Capverdiens sont faibles dans les classes d'âge de 50 ans et plus. Les graphiques suivants illustrent la structure par âge des différentes communautés et attestent de la jeunesse de la population capverdienne.

Graphique 4



Source: STATEC, RP2011

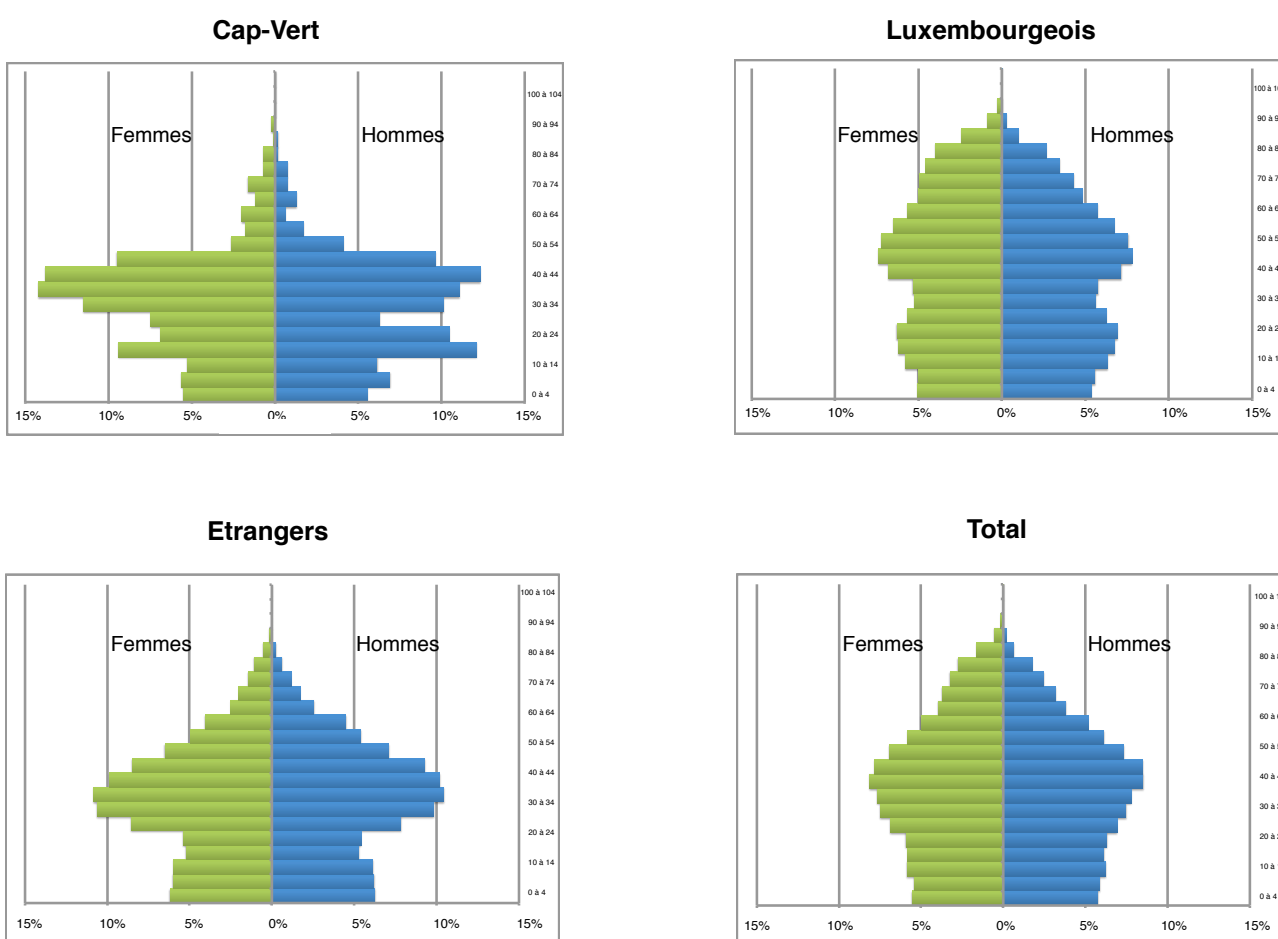
Graphique 5



Source: STATEC, RP2011

Les pyramides des âges permettent de comparer, la structure des populations capverdiennes, étrangères (sans les Capverdiens) et luxembourgeoises, et d'apprécier (dernière pyramide) l'effet correctif des étrangers sur le manque de population luxembourgeoise en âge de travailler (20 et 50 ans).

Source: STATEC

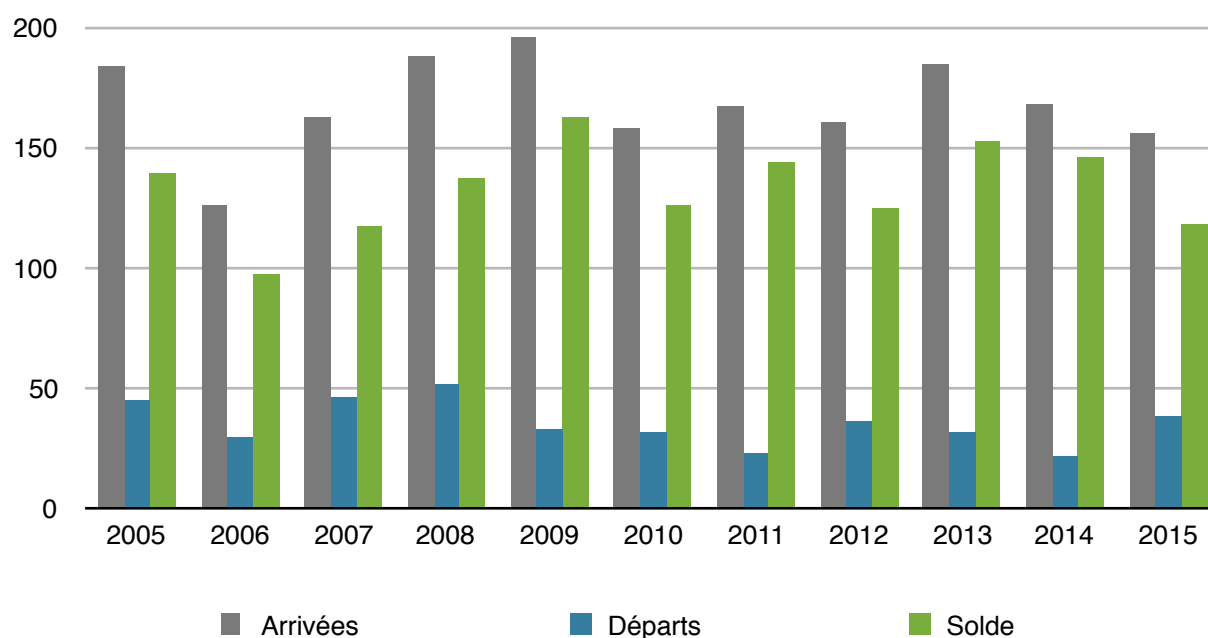


3.5. Composition des populations migrantes

Annuellement, entre 150 et 200 personnes originaires du Cap-Vert s'installent au Luxembourg. Ces chiffres sont à comparer avec l'arrivée au Grand-Duché, en 2015, de plus de 15 000 Européens et de 6 000 ressortissants hors UE. L'immigration nette des Capverdiens se situe, ces 5 dernières années, dans une fourchette allant de 118 (en 2015) à 153 (en 2013).

Graphique 6

Solde migratoire des Capverdiens au Luxembourg



Source: STATEC

L'âge moyen des personnes de nationalité capverdienne, à l'arrivée au Luxembourg, est de 23,6 ans, selon le dernier recensement (2011). Par rapport aux autres étrangers, les Capverdiens, tout comme les Portugais, sont plus jeunes à leur installation dans le pays.

L'âge moyen des Français, par exemple, au moment de leur arrivée au Grand-Duché, est de 27,5 ans, celui des Italiens de 30,2 ans, etc.

Plus particulièrement, les Capverdiens se distinguent de toutes les autres origines par des proportions relativement élevées de jeunes immigrants de 12 à 18 ans. Cette valeur représente annuellement entre un cinquième et un quart des arrivées. En revanche, très peu de personnes de 56 ans et plus arrivent du Cap-Vert pour s'installer au Luxembourg, même si une augmentation à ce niveau semble s'amorcer.

Tableau 3: Arrivées des Capverdiens de 2005 à 2015 en %							
	0-11 ans	12-18 ans	19-25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46-55 ans	56 ans et +
2005	12,5 %	20,7 %	12,5 %	31,5 %	14,1 %	2,7 %	6 %
2006	15,9 %	16,7 %	11,1 %	31 %	15,9 %	1,6 %	7,9 %
2007	11,7 %	25,2 %	11 %	33,7 %	13,5 %	2,5 %	2,5 %
2008	13,8 %	24,9 %	7,4 %	26,5 %	18 %	2,6 %	6,9 %
2009	9,7 %	21,9 %	13,8 %	31,1 %	13,8 %	6,1 %	3,6 %
2010	12 %	24,1 %	12 %	23,4 %	17,7 %	4,4 %	6,3 %
2011	9,6 %	24 %	15 %	22,8 %	20,4 %	3 %	5,4 %
2012	9,9 %	24,8 %	19,9 %	28,6 %	11,2 %	3,1 %	2,5 %
2013	13 %	20 %	9,2 %	27 %	21,6 %	6,5 %	2,7 %
2014	11,9 %	20,8 %	18,5 %	22 %	11,9 %	9,5 %	5,4 %
2015	15,4 %	11,5 %	14,7 %	27,6 %	13,5 %	8,3 %	9 %

Source: STATEC

Le nombre de Capverdiens qui quittent le Luxembourg est beaucoup moins élevé que le nombre des arrivées (moins d'une cinquantaine de personnes par an).

Néanmoins, il est intéressant de considérer la répartition en âge des migrants. On constate que les personnes qui quittent le pays sont beaucoup moins nombreuses aux extrémités de la vie (jeunes et aînés) qu'au milieu (personne en âge de travailler). Faut-il y voir un échec du processus d'insertion sur le marché de l'emploi ? Cette hypothèse n'est pas à écarter. Toutefois, il faut compter aussi avec les Capverdiens qui partent s'investir en Afrique et ceux travaillant au Luxembourg qui sont tentés de s'installer dans un pays limitrophe, à cause du coût du logement au Grand-Duché.

Tableau 4: Départs des Capverdiens de 2005 à 2015 en %							
	0-11 ans	12-18 ans	19-25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46-55 ans	56 ans et +
2005	24,4 %	6,7 %	8,9 %	24,4 %	17,8 %	2,2 %	15,6 %
2006	3,4 %	10,3 %	10,3 %	27,6 %	27,6 %	6,9 %	13,8 %
2007	15,2 %	13 %	10,9 %	17,4 %	30,4 %	0 %	13 %
2008	13,5 %	7,7 %	9,6 %	36,5 %	17,3 %	5,8 %	9,6 %
2009	0 %	12,1 %	21,2 %	30,3 %	30,3 %	0 %	6,1 %
2010	15,6 %	12,5 %	15,6 %	12,5 %	18,8 %	12,5 %	12,5 %
2011	8,7 %	8,7 %	30,4 %	26,1 %	13 %	4,3 %	8,7 %
2012	8,3 %	11,1 %	19,4 %	19,4 %	13,9 %	11,1 %	16,7 %
2013	6,3 %	3,1 %	21,9 %	18,8 %	15,6 %	21,9 %	12,5 %
2014	0 %	13,6 %	22,7 %	18,2 %	27,3 %	13,6 %	4,5 %
2015	2,6 %	5,3 %	18,4 %	23,7 %	26,3 %	18,4 %	5,3 %

Source: STATEC

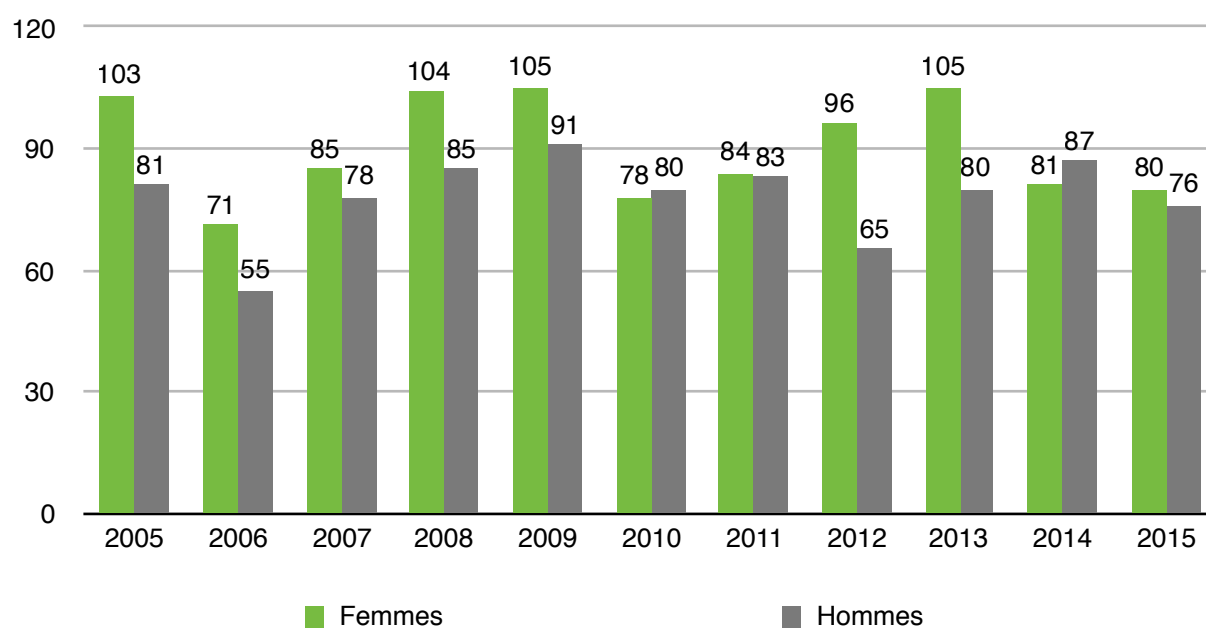


Il est également important de relever que les arrivées de femmes capverdiennes sont presque toujours plus importantes que celles des hommes capverdiens. On peut s'interroger s'il s'agit de regroupements familiaux, les femmes rejoignant leur mari avec ou sans les enfants, ou, au contraire, s'il s'agit d'abord d'une première immigration, sans rejoindre un regroupant masculin au Luxembourg, quitte à l'y faire venir par après, ou encore de l'immigration d'une femme isolée ou d'une famille monoparentale. Les mariages entre Luxembourgeois et Capverdiennes sont également possibles.

Ce tableau tranche, en tout cas, avec celui des Portugais où l'immigration masculine est dominante.

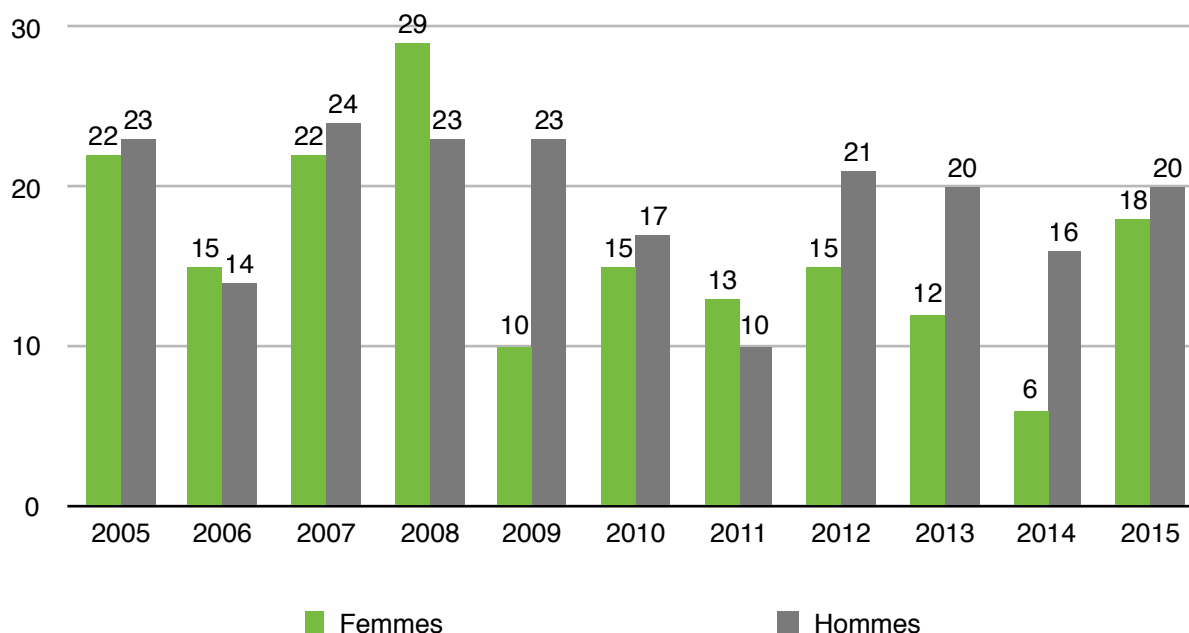
Graphique 7

Arrivées selon le genre parmi les immigrants capverdiens au Luxembourg



Graphique 8

Départs selon le genre parmi les immigrants capverdiens au Luxembourg



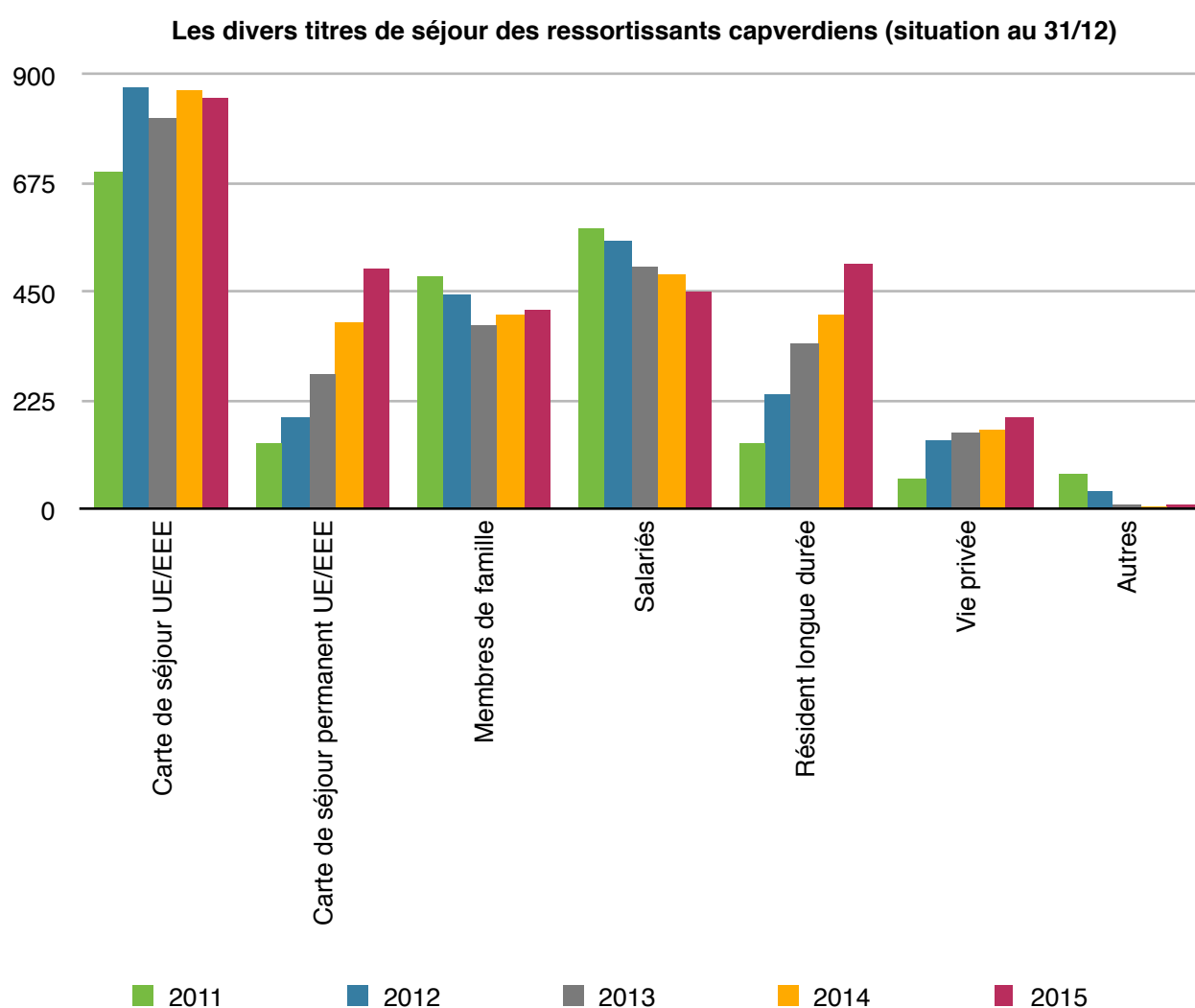
Source: STATEC

En ce qui concerne les départs, par contre, les hommes dépassent généralement en nombre les départs des femmes. Ceci est également le cas pour les ressortissants portugais, renforçant l'hypothèse de départs de travailleurs cherchant à s'investir ou se loger ailleurs qu'au Grand-Duché.

3.6. Pratiques migratoires et motifs de migration selon les documents d'entrée et de séjour

Les données sur le stock de la population capverdienne sur base des titres de séjour montrent que la population de cette nationalité continue à croître. Ainsi, de 2011 à 2015, on passe de 2 173 résidents détenteurs d'un titre ou d'une carte de séjour à 2 926 soit une progression de 34,7 % (+ 753).

Graphique 9



En 2011, 38,5 % des Capverdiens sont détenteurs d'une *carte de séjour membre de famille d'un citoyen de l'UE ou de l'EEE* — carte permanente ou non. Ils se trouvent donc, d'un point de vue juridique, en situation de bénéficiaires des droits découlant de la libre circulation. En tant que membres de famille d'un citoyen de l'Union ou de l'EEE, ils disposent *de facto* d'un droit de séjour dérivé. Ce taux croît annuellement pour culminer en 2015 à 46,2 %.



Notons que la validité de la carte de séjour n'est pas mise en cause par des absences temporaires ne dépassant pas six mois par an⁸. D'après les services de la Direction de l'Immigration, des absences de plus de six mois sont rares. Les cas les plus fréquents concernent des départs en vacances lors des mois de juillet et août. Les Capverdiens semblent donc peu concernés par des schémas de mobilité se caractérisant par des absences du Luxembourg d'une période ininterrompue de six mois. Cela n'empêche toutefois pas que l'on peut trouver des personnes, notamment retraitées, détentrices d'un titre de séjour au Luxembourg, qui pratiquent des allers-retours entre le Cap Vert et le Luxembourg, en séjournant alternativement plusieurs mois dans les deux pays au cours d'une même année.

Les voies d'accès administratif à une telle carte de séjour sont constituées par le mariage/partenariat avec un citoyen UE/EEE⁹, l'acquisition par le conjoint/partenaire d'une nationalité UE/EEE, ou encore le regroupement familial avec un citoyen UE/EEE.

La part des Capverdiens qui accèdent au *séjour permanent* évolue également entre 2011 et 2015, de 6,3 % à 17 %.

Pour accéder au *séjour permanent* ou au statut de résident de *longue durée*, il faut justifier d'une présence légale continue de cinq ans au pays. Les autres catégories de titre de séjour ont également fortement évolué au cours des cinq dernières années.

La part des titres de séjour *salarie* a ainsi subi une régression importante passant, ces dernières années, de 26,8 % à 15,4 %, celle des membres de famille a baissé de 22,2 % à 14,2 %. Comme pour la catégorie de personnes bénéficiant du séjour permanent, on observe également une progression importante des résidents de longue durée passant de 6,3 % à 17,4 %.

La loi précise d'ailleurs que ce statut est permanent. Il s'approche de celui de citoyen de l'Union européenne ou de membre de famille du citoyen de l'UE pour lequel les résidents de longue durée bénéficient du libre accès au marché de l'emploi.

Le statut de résident de longue durée peut cependant être perdu en cas d'absence du territoire de l'UE pendant une période de 12 mois consécutifs ou en cas d'absence du territoire luxembourgeois pour une période de six ans, alors que pour les autres titres de séjour, ceux-ci doivent être remis au ministre en cas d'intention de quitter le pays pendant plus de six mois.

L'accès au statut de résident de longue durée est conditionné par un séjour légal et ininterrompu depuis au moins cinq ans, par la preuve de ressources stables, régulières et suffisantes pour subvenir à ses propres besoins et à ceux des membres de sa famille qui sont à charge, sans recourir au système d'assistance sociale, d'un logement approprié et d'une assurance-maladie.

Une autre catégorie de titres de séjour, beaucoup moins répandu, a néanmoins fortement progressé lors des quatre dernières années : il s'agit des titres de séjour pour des raisons privées. Leur part dans le total des titres/cartes de séjour est passée de 2,9 à 6,5 % entre 2011 et 2015. Ce type de titre de séjour peut couvrir différentes situations :

- personnes qui rapportent la preuve qu'elles peuvent vivre de leurs seules ressources ;
- membres de famille :
 - qui n'ont pas reçu au bout de cinq ans de vie commune un autre titre de séjour que celui de membre de famille subissant une rupture de la vie commune avec le regroupant ;

⁸ Pour d'autres situations, les absences peuvent même dépasser les six mois consécutifs avant que n'intervienne la perte du droit de séjour : c'est le cas notamment du ressortissant de pays tiers, membre de famille d'un citoyen de l'Union et détenteur d'une carte de séjour permanent : la période d'absence du Luxembourg peut aller jusqu'à deux ans consécutifs.

⁹ En 2007, 26 mariages ont été célébrés au Luxembourg dont au moins un des deux partenaires étant de nationalité capverdienne. Du point de vue des nationalités, seulement deux de ces mariages sont homogames (8 %). Mais il faut tenir compte du fait que beaucoup de personnes d'origine capverdienne ont acquis la nationalité portugaise ou la nationalité luxembourgeoise. Il est donc difficile de connaître avec précision l'origine du conjoint, et donc le véritable taux de mariages mixtes (en considérant comme indicateur l'origine et non la nationalité).

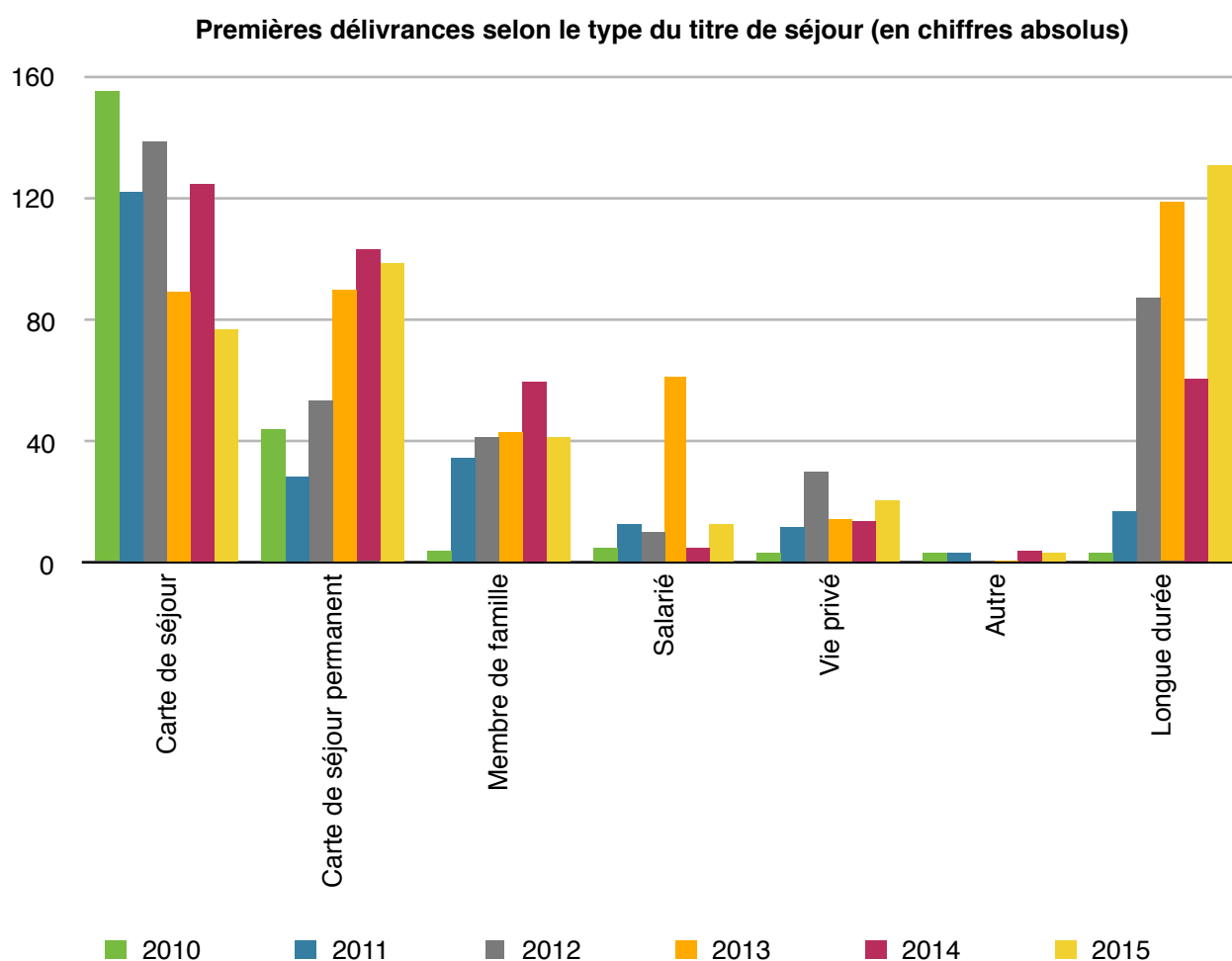
- qui ont subi au moins trois ans après l'octroi de l'autorisation de séjour d'une rupture de la vie commune avec le regroupant même avant les cinq ans du fait du décès du regroupant ou un divorce ou rupture de partenariat ;
 - dont la vie commune a été rompue en raison d'actes de violence domestiques subis.
- personnes ne bénéficiant pas du regroupement familial qui peuvent faire valoir des liens personnels ou familiaux intenses ;
 - personnes qui peuvent faire valoir des motifs humanitaires d'une exceptionnelle gravité.

On y trouvera notamment des ressortissants capverdiens divorcés de citoyens de l'Union ou de « regroupants » ressortissants de pays tiers, de personnes retraitées qui ne peuvent pas vivre de leur seule retraite, etc.

À noter que malgré les accords de coopération (2009) entre les universités du Luxembourg et du Cap-Vert (Praia), pas ou peu d'étudiants ont profité de ce titre de séjour (Direction de l'Immigration).

Si jusqu'à présent, nous nous sommes penchés sur le type de titre de séjour détenu par les ressortissants capverdiens, à la date du 31 décembre de chaque année (stock), intéressons-nous à présent aux catégories de titres de séjour nouvellement attribués au cours d'une même année civile.

Graphique 10



Source: Direction de l'immigration, Ministère des Affaires étrangères et européennes



Tableau 5: Premières délivrances selon le type du titre de séjour (en %)

	Carte de séjour	Carte de séjour permanent	Membre de famille	Salarié	Vie privée	Autre	Longue durée	Total
2010	71,4	20,3	1,8	2,3	1,4	1,4	1,4	100
2011	52,8	12,6	15,2	5,6	5,2	1,3	7,4	100
2012	38,2	14,8	11,5	2,7	8,2	0,3	24,2	100
2013	21,2	21,5	10,3	14,8	3,6	0,2	28,4	100
2014	33,6	27,7	16,1	1,3	3,8	1,1	16,4	100
2015	19,9	25,6	10,9	3,4	5,4	0,8	33,9	100

Source: Direction de l'Immigration, Ministère des Affaires étrangères et européennes

Il est flagrant de constater qu'en 2010, les cartes de séjour et les cartes de séjour permanentes représentaient à elles seules 91,7 % des documents de séjour attribués à des ressortissants capverdiens : dont 71,4 % de cartes de séjour et 20,3 % de cartes permanentes. Si l'ensemble de ces deux types de documents constitue toujours la majorité absolue ou relative de l'ensemble des documents délivrés, leur part régresse néanmoins au fil du temps.

En effet, en 2015, les deux types de cartes de séjour ne présentent plus que 45,5 % de l'ensemble des documents de séjour attribués à des Capverdiens. Notons qu'en 2015 les cartes de séjour permanent sont plus nombreuses à être accordées avec 25,6 % que la part des cartes de séjour (19,9 %).

En 2011, on assiste au décollage des titres de séjour *membres de famille* (15,2 %), *salariés* (5,6 %) et *longue durée* (7,4 %), même si les deux premières catégories subissent de fortes fluctuations. La part des nouveaux titres *membres de famille* oscillent, par la suite, dans une fourchette allant de 10,3 % (en 2013) à 16,1 % (en 2014), celle des salariés, de 1,3 % (en 2014) à 14,8 % (en 2013).

Doit-on voir dans ce recul une plus grande difficulté à accéder au marché de l'emploi comme salarié après un point culminant atteint en 2013, suite à la régularisation des personnes en situation illégale¹⁰ ? Le titre de séjour *membre de famille* ne subit pas les mêmes fluctuations même si l'on peut observer un bond important en 2014, soit l'année après la régularisation.

Sur la même période, on remarque l'augmentation constante du statut de résident de longue durée chez les Capverdiens, connaissant au niveau des premières délivrances une progression spectaculaire, passant de 1,4 % en 2010 à 33,9 % en 2015.

3.7. Demandes de visas de court séjour de ressortissants capverdiens de 2010 à 2015

Les données ci-après ont trait aux demandes de visas de court séjour inférieurs à trois mois. Elles se réfèrent au nombre de demandes de visas, une même personne pouvant avoir fait plusieurs demandes de visas au cours de la même année.

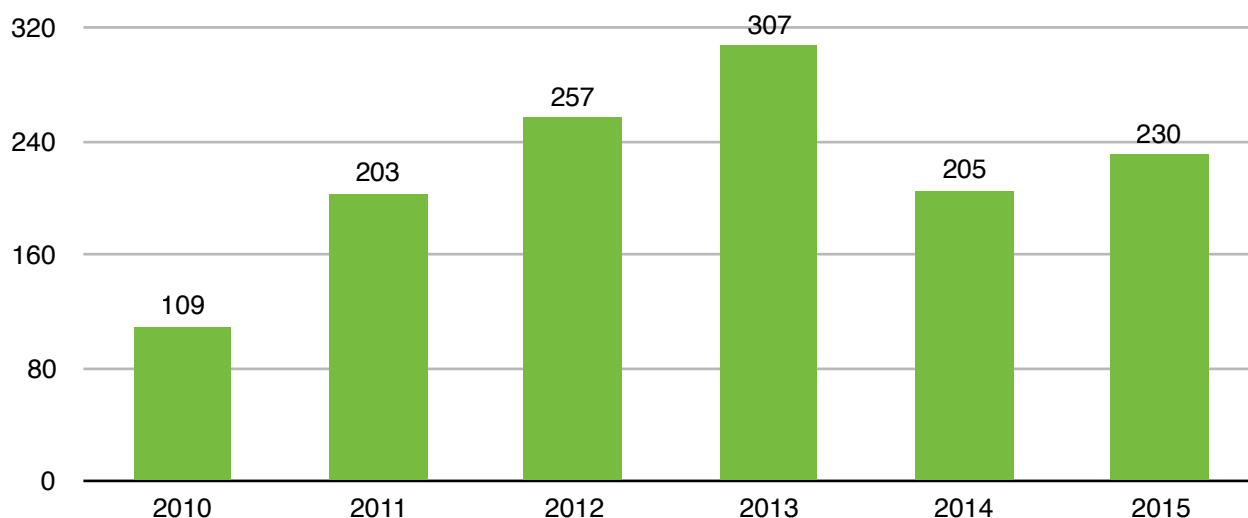
¹⁰ Dans le cadre de la transposition de la directive dite « sanctions » en droit national, les autorités luxembourgeoises ont mis en place du 2 janvier au 28 février 2013, une possibilité de régularisation en accordant un titre de séjour en qualité de salarié et qui est employé sur le territoire luxembourgeois, sous certaines conditions. Les Capverdiens constituaient le troisième groupe national ayant profité de cette mesure.

On n'a pas pu fournir les données sur le nombre de personnes concernées par ces demandes ni les motifs à la base des demandes (visite familiale, tourisme...). De telles données pourraient notamment être utiles dans l'analyse des migrations circulaires.

On observe de fortes fluctuations des demandes selon les années avec une forte croissance jusqu'en 2013 et un pic de 307 demandes, pour se réduire d'un tiers l'année suivante (-102 unités). Ajoutons que sur la période de référence, les accords de visas se situent dans une fourchette allant de 62,4 % en 2010 à 72,6 % en 2013. En 2015, ce taux est de 64,8 %. Les données sur les motifs de refus n'ont pas pu être fournies.

Graphique 11

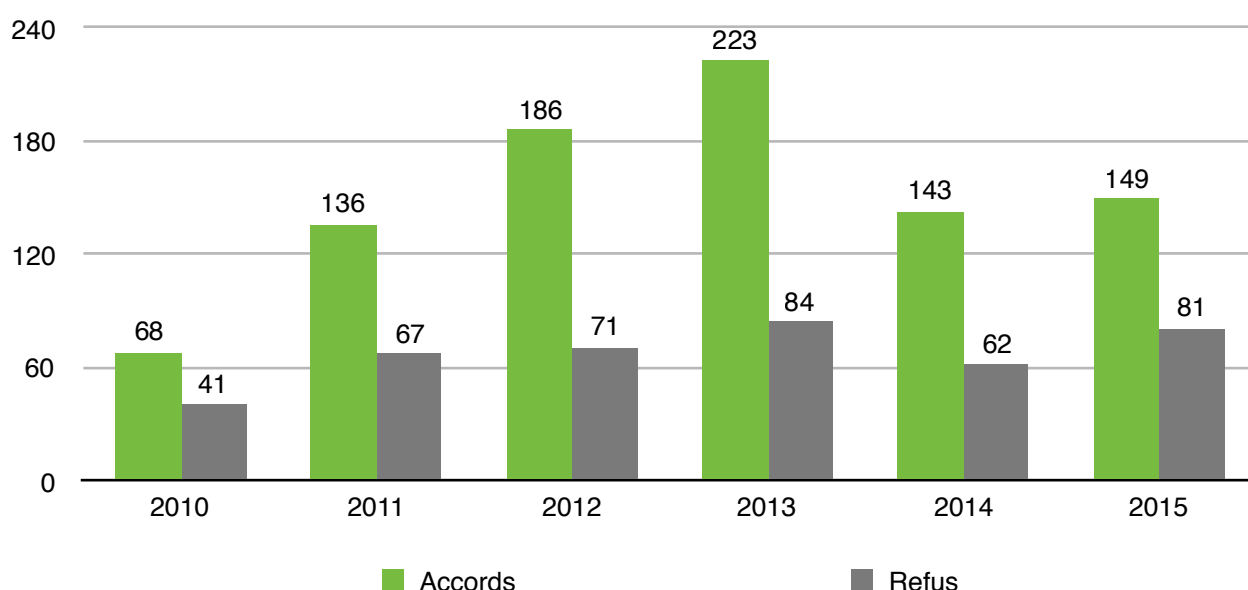
Visas de court séjour pour ressortissants capverdiens



Source: Bureau des Passeports, des Visas et Législations, Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2016

Graphique 12

Accords et refus de visas de court séjour de ressortissants capverdiens



Source: Bureau des Passeports, des Visas et Législations, Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2016

Enfin, le rôle des associations est essentiel dans les démarches administratives relatives à un titre de séjour comme un regroupement familial ou l'obtention d'un visa. D'après les entretiens avec la Direction de



l'immigration et une structure associative, cette dernière est un maillon important dans la préparation des dossiers administratifs individuels pour des raisons pratiques, ainsi que pour la proximité et la confidentialité du contact. Les migrants passent donc systématiquement d'abord par cette association qui les aide à remplir ces démarches avant de se diriger vers les services de l'immigration avec un dossier souvent très complet et abouti (Direction de l'immigration).

3.8. La répartition spatiale au Luxembourg

Les Capverdiens sont très inégalement répartis à travers les communes luxembourgeoises et semblent également l'être au sein des grandes villes, selon les quartiers¹¹. Il en ressort que la présence capverdienne peut être très visible dans certaines localités du pays et être quasi invisible ailleurs. Les données du recensement de 2011 permettent ainsi de cartographier la ventilation de cette population à travers les communes du Grand-Duché.

On constate que la population de nationalité capverdienne et celle avec un background migratoire lié au Cap-Vert se distribuent quasiment à l'identique à travers le territoire national. Les plus fortes présences sont observées dans la partie industrielle sud du pays (moyennes de 100 à plus de 250 personnes d'origine capverdienne sur 1000 habitants). Dans certaines communes, on est donc bien au-delà de ces moyennes : par exemple, en 2015, Esch-sur-Alzette compte 425 ressortissants capverdiens et donc près de 1 300 habitants de souche capverdienne. La championne numérique étant, bien entendu, la capitale.

En revanche, de très nombreuses communes rurales à l'est et à l'ouest du pays, ainsi qu'au nord ne comptent que moins de cinq Capverdiens sur leur sol. Un axe central liant Wiltz, Diekirch et Ettelbruck à Dudelange en passant par Luxembourg est toutefois remarquable. Il comprend, du nord au sud, une présence de 50 à plus 250 personnes d'origine capverdienne par commune.

L'explication tient sans doute à la dispersion des familles de cette origine vers des communes moins densément peuplées que les grandes villes du pays où le coût du logement est relativement moindre. Une des particularités de ces communes centrales est aussi le fait qu'elles soient bien couvertes par le réseau de transport public (trains et bus) luxembourgeois, ainsi que les routes rapides.

On peut donc retenir comme déterminants de la dispersion des Capverdiens au Luxembourg, la proximité de l'emploi, le prix du logement et la mobilité. Nous pouvons également ajouter à ces facteurs, la présence des communautés lusophones.

¹¹ Nous manquons d'informations chiffrées sur la répartition au niveau des quartiers. Ces données pourraient éventuellement être disponibles pour les grandes villes du Luxembourg, mais pas pour les communes et villages les plus petits. L'observation des données annuelles sur Luxembourg-ville permet cependant d'étayer cette hypothèse.

3.9. Approche qualitative : le débat sur les vagues d'immigration

Une dizaine de témoins invités au groupe de parole organisé par le CEFIS sur les processus d'immigration des Capverdiens au Luxembourg ont également permis de revenir sur ce passé non sans émotion.

La première grande vague d'immigration du Cap-Vert vers le Grand-Duché date d'avant les années 1970. Elle a pour motivation principale de fuir la pauvreté. Toutefois, le Luxembourg ne fut pas le premier choix de destination pour ces migrants. Une grande partie des Capverdiens s'installait à l'époque aux Pays-Bas. Un certain nombre a ensuite bifurqué vers le Luxembourg. Les personnes concernées n'avaient pas une idée précise de là où ils allaient s'installer ni quel travail ils y allaient faire. Ce n'est qu'une fois installés au Luxembourg que les migrants obtenaient un emploi. Souvent, il s'agissait d'un poste de manœuvre sur un chantier. C'est seulement alors qu'ils décidaient de faire venir leurs femmes et enfants. Certains de ces enfants arrivaient au Luxembourg entre 15 et 17 ans, c'est à dire en âge de travailler, même si, les fratries étant grandes, d'autres pouvaient être plus jeunes. À l'époque, les Capverdiens utilisaient des passeports portugais.

« La dernière famine au Cap-Vert date de 1968 lors de laquelle des milliers de gens sont morts. C'est cela qui a occasionné la vague d'immigration. Naturellement, avant l'indépendance du pays, on avait encore cette ouverture grâce au passeport portugais. Et c'est ce que moi j'ai vécu : fuir la pauvreté, arriver dans un pays complètement différent. C'était ma motivation. Puis, en tant que jeune enfant on a l'opportunité d'intégrer une scolarité plus ou moins normale. » — Femme capverdienne, 65 ans.

À partir de l'indépendance en 1975, il y a eu un basculement, l'immigration de travailleurs a laissé la place au regroupement familial.

Enfin, depuis les années 2000, les témoins s'accordent à dire que le parcours migratoire des Capverdiens est devenu davantage un projet réfléchi. Un des conjoints (pas toujours l'homme) migre en premier. On transite par le Portugal, où il est possible d'exercer un emploi provisoire, il y a des allers-retours avec le Cap-Vert, puis c'est le passage vers d'autres pays, dont le Luxembourg qui a pour réputation d'offrir « des situations professionnelles confortables et durables, même pour de faibles qualifications ». Une fois que la situation professionnelle se stabilise, l'immigré(e) fait venir sa famille.

« On peut dire que là maintenant l'immigration se fait par rapport à l'opportunité. Avant, c'est vrai, c'était plutôt les hommes qui sortaient du Cap-Vert et les femmes restaient au pays, mais maintenant on voit beaucoup de jeunes femmes même si elles ont des enfants là-bas. Elles partent pour chercher, pour travailler, pour avoir un meilleur avenir pour ses enfants. Normalement ce sont des femmes qui n'ont pas de compagnons et partent pour l'avenir de ses enfants. » — Femme capverdienne¹².

La famille immigrée capverdienne peut être composée d'enfants jeunes ou déjà adolescents, voire d'adultes. Il peut y avoir des familles recomposées. Ce type de regroupements comporte certains risques notamment en matière de scolarisation des jeunes.

Les arrivées des jeunes migrants de moins de 18 ans au Luxembourg entraînent des conséquences sur leur parcours scolaire interrompu au Cap-Vert. Le ministère des Affaires étrangères et le projet « Migrer les yeux ouverts » proposaient donc d'informer les candidats à l'émigration en proposant aux jeunes qui le souhaitent de prendre l'initiative de rester dans leur pays d'origine en y terminant leurs études, puis de venir au Luxembourg ensuite¹³. Pour ce faire, des dispositifs éducatifs et professionnels ont été mis à disposition pour développer leurs compétences.

Les focus groups et l'enquête Migralux ouvrent l'hypothèse d'une tendance vers un nouveau type de pratiques migratoires : l'immigration d'ascendants venant du Cap-Vert. Des Capverdiens établis au Luxembourg feraient ainsi venir leurs parents du Cap-Vert et des demandes seraient introduites pour

¹² Les citations sont issues des procès-verbaux des groupes de parole, organisés par le CEFIS, en 2016, avec les représentants de la société civile d'origine capverdienne du Luxembourg.

¹³ Entretiens avec la chargée de projet « Migrer les yeux ouverts » (2008-2010), ainsi qu'avec la Direction de la Coopération.



l'obtention d'autorisations de visas ou d'autorisations de séjour. Toutefois, la Direction de l'immigration fait état de peu de demandes d'autorisation de séjour pour des ascendants à charge. Il est possible que les personnes fassent venir leurs parents à travers des visas de court séjour et non pas de demandes de regroupement familial.

Les participants au focus group sur les pratiques migratoires des Capverdiens au Luxembourg soulignent, en effet, la diversité des parcours migratoires, mais reconnaissent qu'il existe des défis communs à tout migrant originaire du Cap-Vert. Ces points nous les abordons dans les parties suivantes : obtenir et conserver un emploi, trouver un logement abordable, réussir l'éducation des enfants, etc. Ce sont autant de défis en matière d'intégration.

« Il y a toute une déconstruction. Ça veut dire que moi je pensais que les choses allaient être faciles ici. En fait, ce n'est pas du tout le cas. Je galère beaucoup pour trouver un travail pour trouver un endroit où dormir. La vie est très chère. Alors que l'illusion que l'on a dès que l'on arrive est tout est beau tout est merveilleux. Pour s'en défaire, et entrer dans le rythme du pays, ça prend du temps. » — Immigrée capverdienne.

De fait, une dimension qu'il n'est pas possible d'aborder par les chiffres, c'est l'immigration illégale ou le travail au noir parmi les Capverdiens. Nombreux sont ceux qui sont en situation irrégulière au Luxembourg et qui vivent une coupure avec leurs familles restées au Cap-Vert. Ils occupent des postes infra légaux, dans le domaine de la restauration ou de l'entretien. Certains (principalement des femmes capverdiennes) procèdent à une union avec un Luxembourgeois afin de régulariser leur situation de séjour.

« Je travaille dans mon association et je vois des Capverdiens quotidiennement s'asseoir sur les bancs pour demander de l'aide en ce qui concerne les démarches administratives qu'ils doivent entreprendre pour régulariser leur situation. Cette migration elle existe toujours, elle transite par le Portugal et les Pays-Bas. »
— Femme capverdienne.

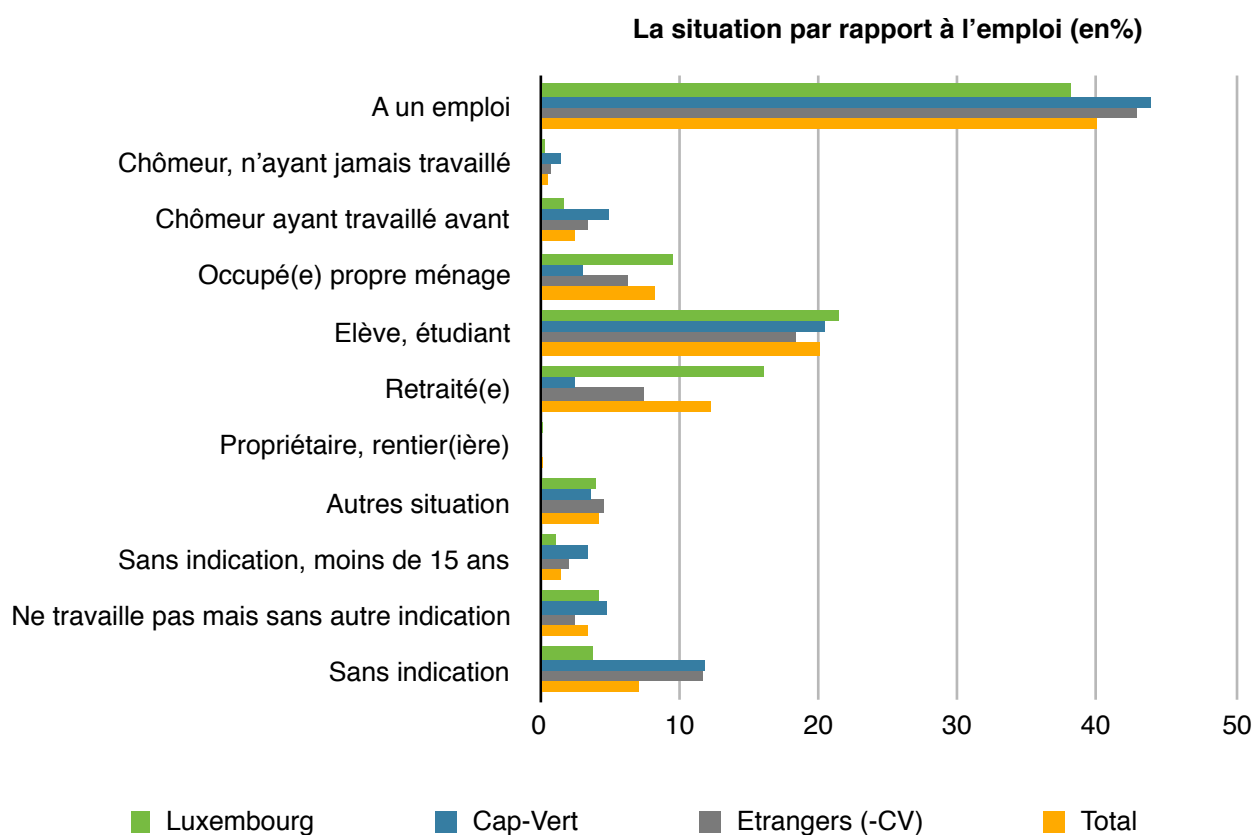
4. Place des Capverdiens sur le marché de l'emploi luxembourgeois

Au 31 mars 2015, on dénombre 1 428 salariés de nationalité capverdienne sur le marché de l'emploi luxembourgeois¹⁴, dont 54 % de femmes (774 personnes) et 46 % d'hommes (654). Le nombre des travailleurs capverdiens augmente légèrement chaque année (de 100 à 200 entrées supplémentaires) sur le marché du travail.

4.1. Taux de chômage

Selon l'estimation du CEFIS (Manço et coll., 2015), en 2012, le taux de chômage parmi la population de nationalité capverdienne est de +/- 19 % soit près du triple de la moyenne nationale (7 %). Les données du recensement de 2011 sont de nature à corroborer cette estimation (voir le graphique suivant).

Graphique 13



Source: STATEC, RP2011

L'estimation du CEFIS sur base des données de l'IGSS et de l'ADEM en 2015 laisse encore entendre une situation de vulnérabilité face au chômage parmi les travailleurs capverdiens du Luxembourg (16,3 %)¹⁵, même si, en nombre absolu, les demandeurs d'emploi capverdiens représentent une petite quantité comparée aux autres groupes nationaux. Toutefois, les Capverdiens représentent 0,5 % de la population du pays, mais 1,8 % des chercheurs d'emploi (plus de trois fois surreprésentés). Une des raisons tient au faible

¹⁴ L'IGSS (2015) dénombre 1 870 contrats impliquant les Capverdiens. La différence avec le nombre de salariés est explicable par la présence d'emploi à temps partiel et de travailleurs capverdiens habitant les pays voisins (frontaliers).

¹⁵ Le taux de chômage peut être calculé en faisant le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi et la population active (salariés, d'indépendants, demandeurs d'emploi). En se référant à une population active capverdienne de 1 707 personnes et à 279 demandeurs d'emploi (2015), on arrive à un taux de chômage de 16,3 % : plus deux fois le taux de chômage général (7,1 %).

niveau de qualification des ressortissants capverdiens. Les Luxembourgeois représentent 56 % de la population et 28 % des chômeurs. Quant aux Portugais, 16,5 % de la population, ils représentent plus d'un tiers des demandeurs d'emploi (deux fois surreprésentés).

Tableau 6: Évolution du nombre des demandeurs d'emploi de 2007 à 2016 (ADEM)										
Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total	9502	8866	12062	13759	13387	14971	17031	18536	18150	17405
Luxembourgeois	3293	2955	3516	4181	4216	4397	4835	5132	5250	5387
Portugais	2793	2657	4041	4437	4125	4982	5822	6175	5618	5065
Capverdiens	156	154	223	224	221	266	315	324	279	238

Source: ADEM

On constate que le chômage touche davantage les femmes capverdiennes que les hommes de cette nationalité, mais cet écart est dû à la présence plus nombreuse de femmes de cette nationalité dans la catégorie « salariés ». Ainsi, en 2015, le taux de chômage des hommes capverdiens est de 18 % contre 15 % pour les femmes, selon le calcul du CEFIS sur base des données de l'IGSS et de l'ADEM.

Tableau 7: Nombre des demandeurs d'emploi en 2016 selon le genre		
	Hommes	Femmes
Total	8904	8501 (49 %)
Luxembourgeois	2862	2525 (47 %)
Portugais	2619	2446 (48 %)
Capverdiens	111	127 (53 %)

Source: ADEM

4.2. Conditions salariales

Entre 2007 et 2012, on constate une augmentation du nombre de bénéficiaires du RMG de nationalité capverdienne de 63 %, passant de 91 à 148 personnes. Cette augmentation est de 25 % pour l'ensemble de la population (Manço et coll., 2015).

En ce qui concerne les travailleurs résidant au Luxembourg en 2012, 45 % des Capverdiens sont situés dans une tranche de revenu dans le voisinage du salaire social minimum¹⁶, en 2015, cette proportion est de 48 %¹⁷.

En effet, pour l'IGSS (2012), le salaire horaire moyen d'un travailleur capverdien au Luxembourg est de 12 euros. Cette somme est en moyenne de 15 euros pour un Portugais et de 24 pour un Luxembourgeois. Toujours selon les données de l'IGSS (2015), le salaire mensuel médian d'un Luxembourgeois est de 4 077 euros. Cette somme n'est que de 2 031 euros pour un Capverdien travaillant au Grand-Duché. Cette valeur est de 2 389 euros pour un travailleur portugais au Luxembourg.

Par ailleurs, entre 2007 et 2012, les Capverdiens du Luxembourg ont vu leur population de travailleurs intérimaires multipliée par 1,62, ce qui est nettement plus que pour les Luxembourgeois. Toutefois, au Luxembourg, 90 % des travailleurs sous contrat bénéficient d'un CDI, quelle que soit leur nationalité.

Selon les données de l'IGSS (2012), on constate, enfin, que les Capverdiens travaillent 100 heures par mois en moyenne et les Luxembourgeois 85. Leur taux d'indépendants est négligeable (1 % : essentiellement des restaurateurs). Ce taux est de 10 % parmi les Luxembourgeois actifs.

¹⁶ Au premier janvier 2015, le salaire social minimum s'élève pour les personnes de plus de 18 ans à : 1 922,96 € bruts pour les travailleurs non qualifiés et 2 307,56 € pour les qualifiés.

¹⁷ Cette proposition est de 28 % pour les travailleurs portugais et de 14 % pour les travailleurs luxembourgeois (IGSS, 2015).

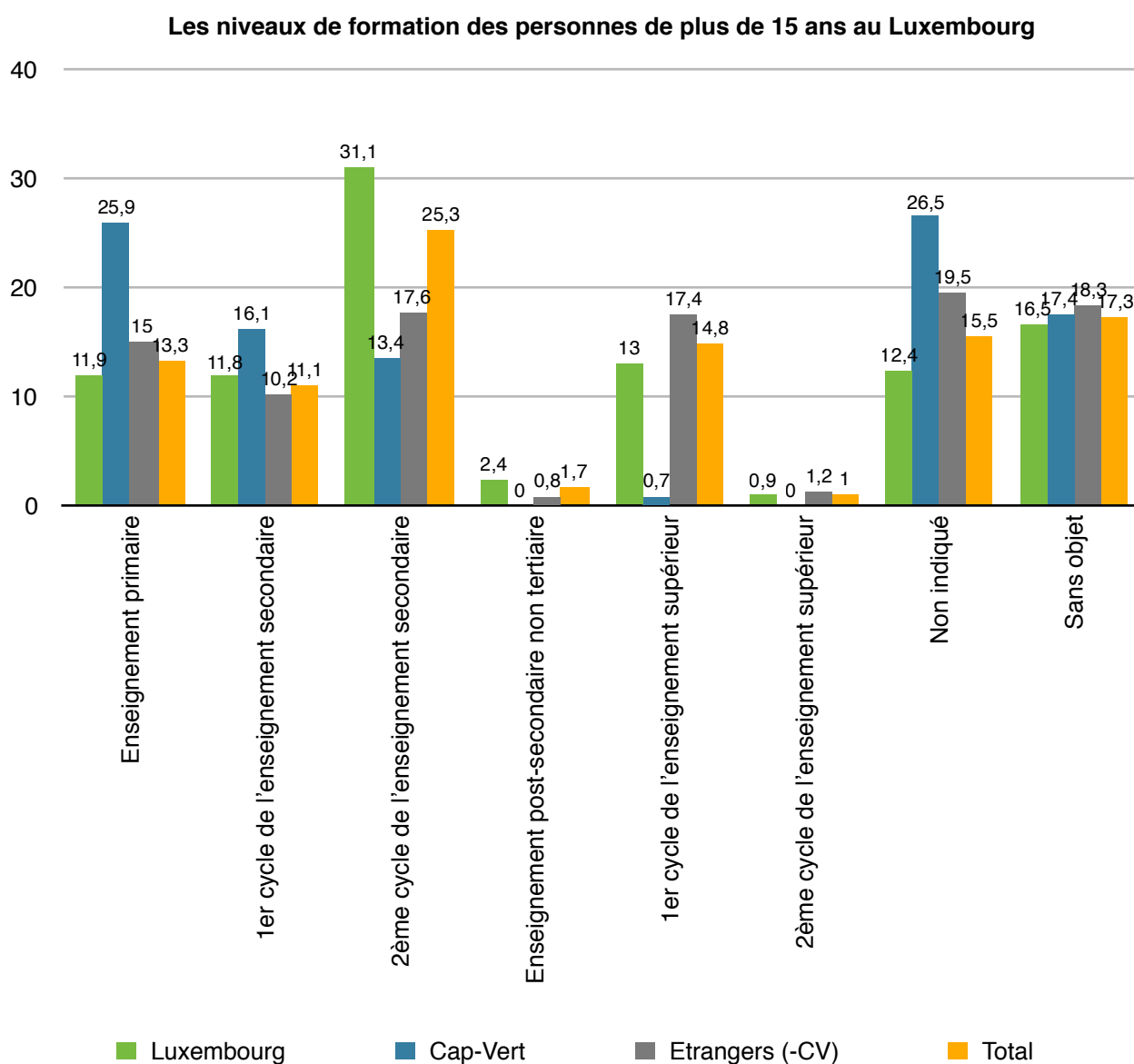
4.3. Questions de qualification

La communauté capverdienne est parmi les groupes de travailleurs les moins qualifiés au Luxembourg. Le niveau d'études exerce une grande influence sur le processus d'intégration et, bien sûr, la participation au marché de l'emploi. Dans les données issues du recensement de 2011, nous remarquons la grande proportion de Capverdiens à faible niveau d'études. Dans la grande majorité des cas, celui-ci ne dépasse pas le primaire ou le secondaire inférieur, comme en témoigne le graphique suivant.

À l'inverse, on n'y trouve quasiment pas de Capverdiens avec un niveau d'études supérieures. À relever également, la forte proportion de « situations non identifiées » sur cette statistique.

On en retient que, comparés aux étrangers dans leur ensemble et aux Luxembourgeois, les Capverdiens sont relativement plus nombreux à avoir un niveau d'éducation très faible correspondant à l'école primaire. Par exemple, 62 % des résidents belges détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur. Ce taux est seulement de 5 % chez les Portugais et ne dépasse pas 1 % chez les Capverdiens.

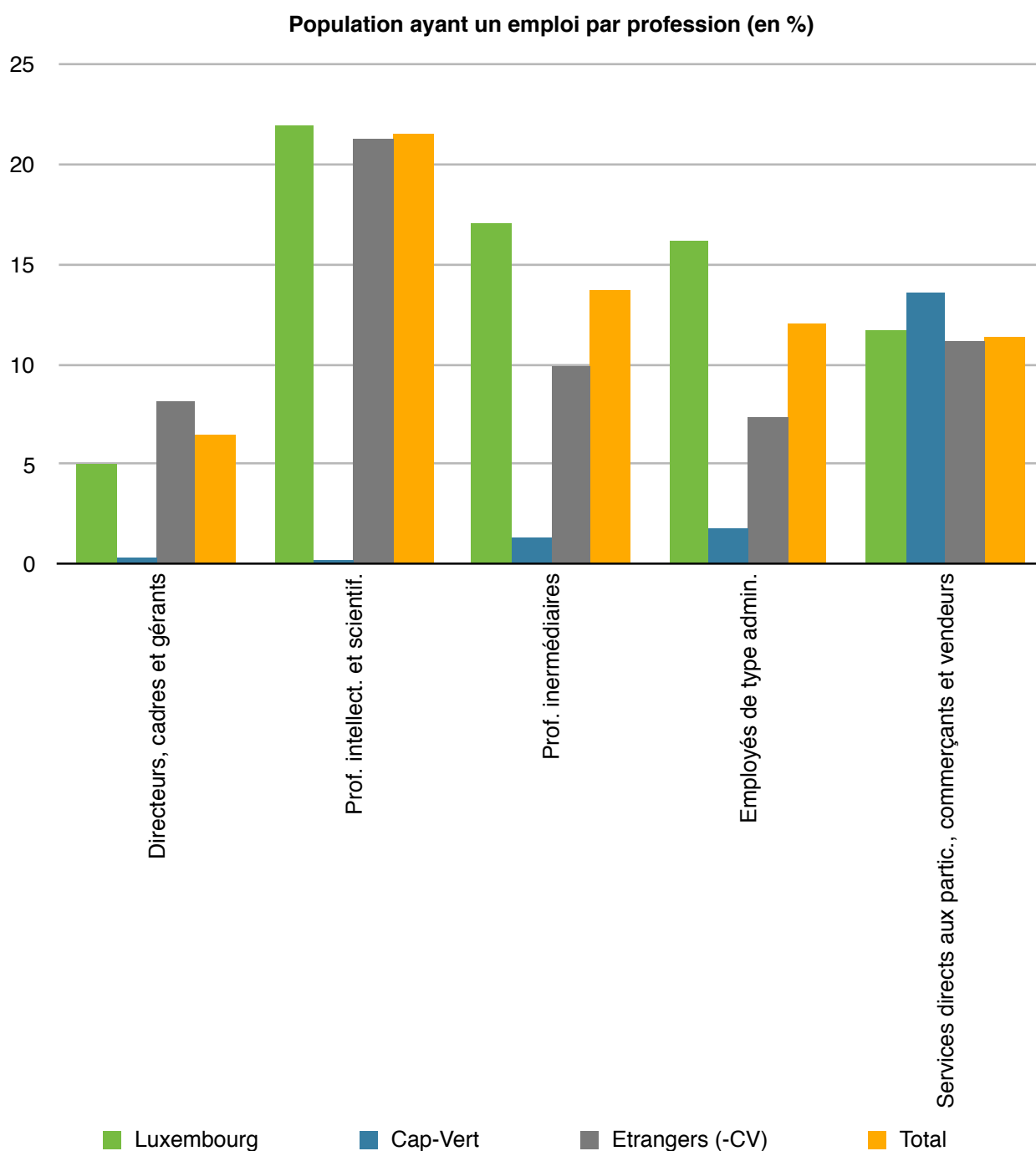
Graphique 14



Source: STATEC, RP2011

Les conséquences de cette situation sur le marché de l'emploi sont nettes. Selon les données de l'IGSS (2012), environ 50 % des ressortissants du Cap-Vert sont des ouvriers non qualifiés (Manço et coll., 2015). Selon une recherche de Hartung (2010) basée sur les données de l'ADEM, 98 % des Capverdiens cherchent un travail de faible qualification, et 75 % des travailleurs de ce groupe national travaillent comme ouvriers non qualifiés dans la catégorie des 15 à 35 ans.

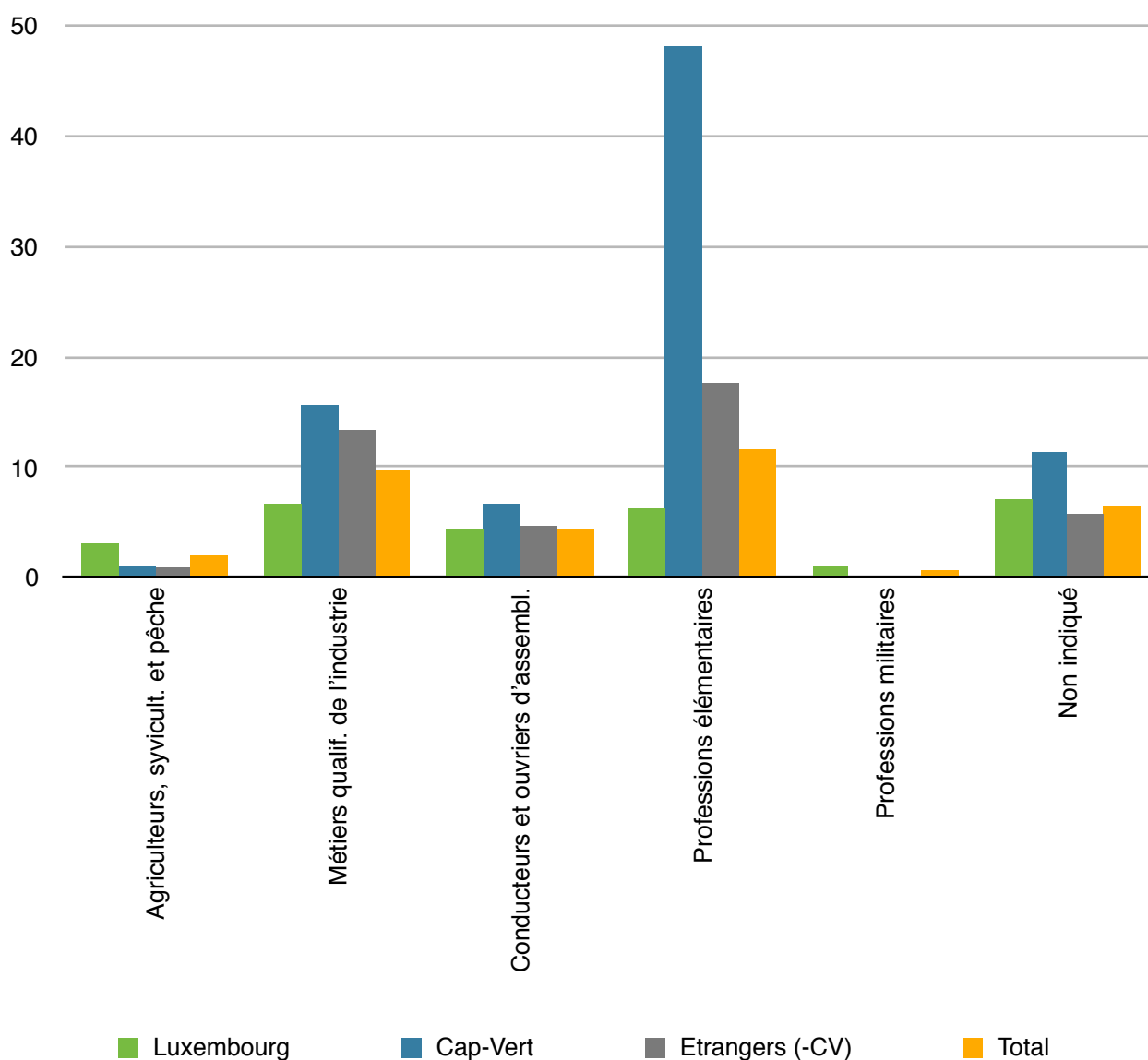
Graphique 15



Source: STATEC, RP2011

Graphique 16

Population ayant un emploi par profession (en %)



Source: STATEC, RP2011

Les travailleurs du Cap-Vert sont présents, au Luxembourg, dans les secteurs de l'hébergement et la restauration (40 % de l'effectif) et de la construction (30 %). Ils sont également employés dans des « services administratifs et de soutien », entendez des postes d'employés de base dans des professions élémentaires comme l'entretien. Ce label correspond à 25 % du total des travailleurs de cette nationalité. Enfin, 5 % seulement des travailleurs de cette origine sont présents dans d'autres secteurs de l'économie (Manço et coll., 2015).¹⁸

Les informations de l'IGSS qui datent du 31 mars 2015 sont présentées dans le tableau suivant et confirment la persistance du statut professionnel peu qualifié de la population étudiée.

¹⁸ Ce constat est confirmé lors de l'entretien avec les responsables des différentes unités de la Direction de l'immigration.

Tableau 8

Principaux secteurs d'emploi	Nombre de travailleurs capverdiens (N=1428)
Hébergement et restauration	313
Activités de services administratifs et de soutien	221
Santé humaine et action sociale	196
Construction	168
Commerce, réparation d'automobiles et de motos	138
Industrie manufacturière	90
Administration publique	87
Transports et entreposage	62

Source: IGSS, 2015

À relever : le taux d'activité des Capverdiens est élevé (65 %) comparé à celui des Luxembourgeois (35 %). En effet, les autochtones comportent une large part de personnes retraitées qui s'explique par la structure par âge différencié des populations locales et étrangères (IGSS, 2012).

En conclusion, nous pouvons affirmer qu'avec la population des actifs capverdiens, nous sommes globalement face à des migrants occupant des positions faiblement qualifiées, peu stables et moins rémunératrices que la plupart des autres travailleurs au Luxembourg.

On parle alors de membres d'un « marché secondaire », comme leurs homologues portugais. Ils ont donc une place moins favorable que les occupants du marché d'emploi dit « primaire ». En revanche, participant au système social du pays, résidents de longue date, ils sont soutenus par la solidarité sociale, ce qui compense sans doute en partie les difficultés subies sur le marché du travail (Manço et coll., 2015).

4.4. Analyse qualitative : point de vue des travailleurs capverdiens du Grand-Duché

Les participants au groupe (une dizaine) de parole du CEFIS à propos de la position des Capverdiens du Luxembourg sur le marché du travail ont illustré et confirmé les difficultés rencontrées par les travailleurs de cette origine à trouver un emploi (2016).

Selon les témoins rencontrés, les travailleurs du Cap-Vert au Luxembourg n'ont pas de secteur professionnel prédéfini, ils se disent ouverts à toutes les professions, mais ne peuvent prendre que ce que l'on leur propose : ils n'ont pas le choix. Du reste, selon les personnes rencontrées, pour réussir à décrocher un emploi au Luxembourg, « *il faut connaître des personnes qui sont sur le marché de l'emploi* ». Une fois au travail, rien n'est garanti. L'objectif est alors de préserver son emploi et garantir sa sécurité. D'autres points évoqués sont l'intention des jeunes Capverdiens d'intégrer rapidement le marché de l'emploi, au détriment de la poursuite des formations. Si la connaissance du luxembourgeois est considérée comme un atout, les possibilités d'apprentissage se heurtent aux contraintes professionnelles et privées.

Les extraits ci-après renvoient à ces préoccupations.



« Je connais beaucoup de Capverdiens et je constate, chez la très grande majorité des femmes, leur statut c'est femme de ménage, ce sont des travailleuses très peu qualifiées. Et les hommes, effectivement, on constate que ce sont très souvent des ouvriers de chantier. » — Travailleur capverdien.

« La première vague migratoire capverdienne au Luxembourg est en grande majorité composée de personnes de catégorie socio-économique inférieure, souvent des agriculteurs. Les enfants arrivés avec leurs parents souhaitent s'insérer sur le marché de l'emploi, sans nécessairement poursuivre leurs études. La conséquence est la sous-qualification en immigration. Dans les vagues d'immigration qui ont suivi, on ne voit pas les parents se consacrer à la formation des enfants : ils vont faire l'école fondamentale, puis, tout de suite, ils vont vouloir se présenter sur le marché du travail. » — Pensionné, représentant de la Fédération des associations capverdiennes du Luxembourg.

« Moi mon métier c'est agent de nettoyage à l'hôpital. Je fais entre 10 et 12 heures par jour pour pouvoir vivre, pour entretenir ma famille. C'est une obligation. Je dois remplir mon rôle de mère, ramener l'argent à la maison. Ce petit boulot-là, je l'ai pris parce qu'on a toujours une barrière. On ne peut pas avoir un autre travail parce qu'on ne parle pas le luxembourgeois. Mais quand pourrais-je aller à l'école pour apprendre le luxembourgeois sachant que je me lève à cinq heures du matin et que je travaille jusqu'à 20 h au soir, non-stop ? » — Ouvrière capverdienne.

« Je me demande, pourquoi est-ce qu'on est femme de ménage ? Je prends ma propre expérience. J'ai un diplôme, mais la réalité, c'est de ramener des sous à la maison, c'est de m'occuper de mes gosses. Quel est le travail le plus accessible que je pourrais avoir en arrivant au Luxembourg ? Déjà pour cela, j'ai dû faire appel à des connaissances... » — Femme capverdienne.

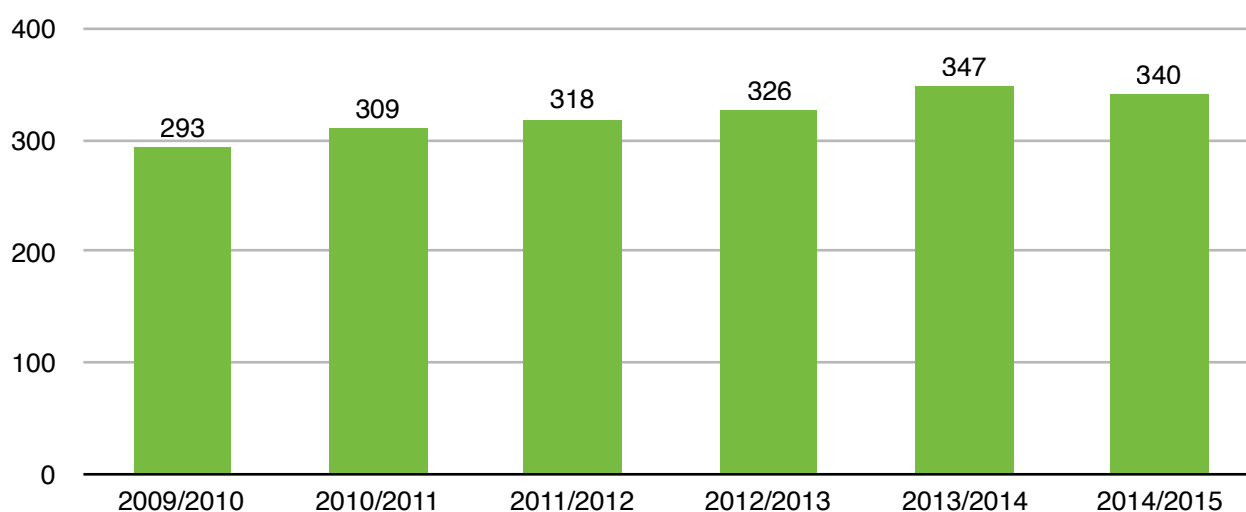
5. Éducation des jeunes issus du Cap-Vert au Luxembourg

5.1. La présence dans le système d'enseignement

Si 673 élèves de nationalité capverdienne ont fréquenté l'enseignement luxembourgeois (enseignements fondamental et postprimaire) durant l'année scolaire 2014/2015, soit 0,8 % de l'ensemble des élèves, il faut noter que l'on ne connaît pas le nombre d'enfants capverdiens qui fréquentent le système scolaire des pays limitrophes, surtout la Belgique (voir ci-après). D'autant plus que ces six dernières années, on observe une augmentation de 8 % des effectifs capverdiens à l'école luxembourgeoise, ceux-ci passant, entre 2009 et 2015, de 623 à 673.

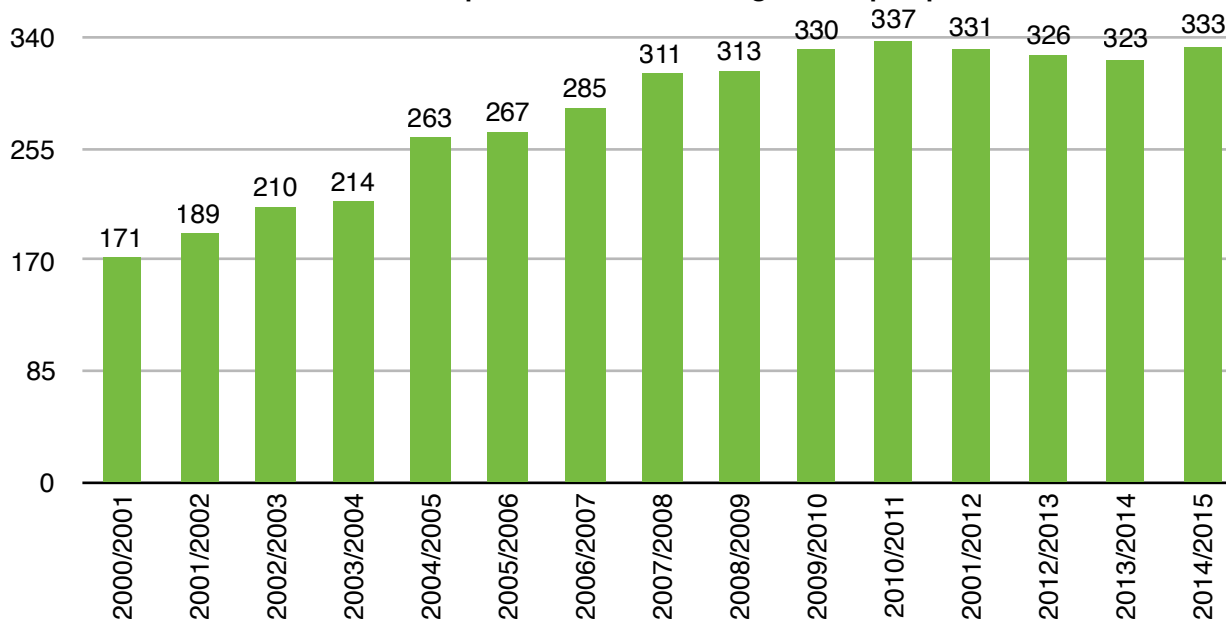
Graphique 17

Les élèves capverdiens dans l'enseignement fondamental



Graphique 18

Les élèves capverdiens dans l'enseignement postprimaire



Source: MENJE



L'éducation précoce au Luxembourg (à partir de trois ans) n'étant pas obligatoire, tous les enfants ne profitent pas de cette dernière. Ainsi, à peine dix à vingt enfants d'origine capverdienne par an sont inscrits dans ce cycle de transition vers l'enseignement obligatoire.

Pourtant, l'importance de l'éducation préscolaire est soulignée à maintes reprises notamment dans l'apprentissage de la langue luxembourgeoise. En tant que prémisses de la scolarisation obligatoire, l'éducation précoce contribue aussi à la socialisation de l'enfant dans le système scolaire du pays d'accueil, ainsi qu'à son développement global et, plus particulièrement, à son développement langagier, à la familiarité avec la culture de l'écrit, etc. À ce niveau, en interagissant avec les autres, l'enfant peut également développer ses aptitudes sociales et communicationnelles.

En comparant le nombre de jeunes Capverdiens qui fréquentent l'éducation précoce et ceux du cycle 1-1 de l'enseignement fondamental, on peut supposer que près de la moitié des jeunes Capverdiens ne commencent leur scolarité qu'au moment où elle devient obligatoire. Il semble utile d'étudier, à l'avenir, ce phénomène et chercher à comprendre les raisons de cette abstention, afin d'améliorer les conditions de scolarisation des enfants immigrés. Les recommandations pratiques qui pourraient en découler pourront améliorer considérablement la qualité de la scolarité des enfants de migrants.

Le MENJE¹⁹ signale pour l'année scolaire 2013/2014 1 238 *élèves primo-arrivants* dans l'enseignement fondamental. Les enfants âgés entre 4 et 5 ans sont intégrés dans le cycle 1 de l'enseignement fondamental où ils apprennent le luxembourgeois. S'ils sont âgés entre 6 et 11 ans, ils sont orientés vers une classe d'attache (cycle 2 à 4) en fonction de leurs acquis scolaires du pays d'origine et des résultats de tests de compétence au Luxembourg. Ils y apprennent les langues utilisées dans l'enseignement fondamental.

Près de 35 % d'entre eux proviennent du Portugal et moins de 2 % sont Capverdiens. Si la plupart des élèves primo-arrivants sont issus d'un pays de l'UE (64 %), à peine 20 % d'entre eux sont censés maîtriser une des langues officielles du pays. En commençant leur scolarité au Luxembourg, tous peuvent éprouver des difficultés en luxembourgeois et en allemand (voir la partie 7.1.). Ces chiffres montrent l'importance d'accueillir l'enfant dans les langues de la scolarisation. Le rôle des *cours* et des *classes d'accueil*, de l'adoption de pédagogies spéciales, entre autres, est de prime importance. La question linguistique et, en particulier les difficultés en langue allemande, font qu'une partie notable des jeunes issus de l'immigration, dont des Capverdiens, mais également beaucoup d'autres jeunes issus de l'Afrique quittent l'école luxembourgeoise durant l'enseignement secondaire et s'orientent (dans certains cas) vers les écoles des villes belges et françaises voisines. Ce type de flux scolaire mériterait certainement d'être étudié de manière plus approfondie.

¹⁹ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Statistiques globales et analyse des résultats scolaires, mars 2015.

5.2. Les types et filières d'enseignement

La répartition des élèves issus de l'immigration selon les types d'enseignement renseigne sur les inégalités face au système d'enseignement luxembourgeois. Or, le type d'enseignement fréquenté détermine fortement la carrière scolaire et professionnelle future des jeunes.

La répartition des élèves capverdiens dans l'enseignement luxembourgeois montre une concentration dans les *lycées techniques*, puis à l'intérieur de l'enseignement technique dans les *voies de formation et filières les plus courtes et les moins valorisantes* (les classes préparatoires, diverses classes d'accueil, régime professionnel...). Il faut noter que le fait d'être concentré dans certains régimes ou filières courtes réduit fortement les chances d'accéder à une longue carrière scolaire ou à certains types d'emplois qualifiés.

Tableau 9: Répartition de l'ensemble des élèves et des élèves capverdiens selon les ordres et régimes d'enseignement						
Années	2012/2013		2013/2014		2014/2015	
Ordres et régimes	Population totale	Capverdiens	Population totale	Capverdiens	Population totale	Capverdiens
Enseignement classique secondaire	32,7 %	1,8 %	32,2 %	2,2 %	31,5 %	3 %
E.S.T. Cycle inférieur	24,8 %	29,1 %	25,1 %	26,9 %	24,6 %	31,8 %
Préparatoire	6,4 %	18,1 %	6,5 %	14,9 %	6,9 %	15,9 %
ACCU/CLIPP/COIP/CLIJA	2 %	13,5 %	1,9 %	15,2 %	1,8 %	9,9 %
Régime technique	14,9 %	7,1 %	15,7 %	10,5 %	16,6 %	9 %
Formation technicien	8,8 %	10,7 %	8,7 %	9,3 %	8,7 %	9,6 %
Régime professionnel	10,3 %	19,6 %	9,9 %	21,1 %	9,9 %	20,7 %

Source: MENJE

De fait, de 2000 à 2015, un peu plus de 30 % des élèves du Luxembourg fréquentent l'enseignement secondaire classique. Les élèves capverdiens sont quasi absents de cet ordre d'enseignement, même si ces dernières années on observe une certaine augmentation de leur présence : ils sont aujourd'hui au nombre de 10 sur les 333 élèves du Cap-Vert répertoriés dans le postprimaire.

Pour l'année scolaire 2014/2015, moins de 7 % de tous les élèves sont inscrits dans le régime préparatoire, alors que ce chiffre s'élève à presque 16 % pour les Capverdiens, même si cette proportion est en diminution par rapport aux années 2000.

Au cours de l'année scolaire 2014/2015, 20,7 % des jeunes du Cap-Vert sont concentrés dans le régime professionnel, soit près du double observé pour le régime technique et la formation de technicien.

5.3. La qualité de la scolarisation

La probabilité de redoubler une classe n'est pas la même pour tous les enfants. Les élèves étrangers redoublent en moyenne plus souvent lors de leur parcours dans l'école primaire que leurs camarades luxembourgeois. Pourtant, toutes les nationalités ne courent pas le même risque de refaire une classe. Les



jeunes Allemands, Belges et Français redoublent moins souvent que les Luxembourgeois alors que les jeunes Portugais, « ex-Yougoslaves » et surtout Capverdiens sont proportionnellement plus nombreux à redoubler d'année. Certains jeunes redoublent même plusieurs classes et connaissent donc des retards scolaires significatifs. Les raisons de ces échecs scolaires sont diverses. La variable « origine » à elle seule n'est pas suffisamment explicative. Il faut la relier aux conditions sociales dont jouissent les parents immigrés sur le marché de l'emploi, du logement, etc.

On note, selon les données du MENJE, qu'à la fin du parcours primaire, presque un enfant étranger sur trois accuse un retard d'au moins une année alors que « seulement » un enfant luxembourgeois sur sept ne termine pas le primaire en temps normal. Ce sont de loin les enfants capverdiens et portugais, suivi des enfants « ex-yougoslaves », qui ne réussissent pas leur parcours dans le primaire dans la période prévue²⁰.

5.4. Le décrochage scolaire

Détenir un diplôme du secondaire et accomplir le cycle scolaire obligatoire est une condition essentielle pour minimiser les risques de chômage ou d'emploi précaire. Les jeunes, en situation d'échec scolaire, qui abandonnent prématurément leurs études constituent un groupe à risque. Ce décrochage peut avoir des conséquences importantes sur leur parcours professionnel. Or, les statistiques du MENJE montrent que les jeunes Capverdiens du Luxembourg occupent une position reléguée dans le système d'enseignement.

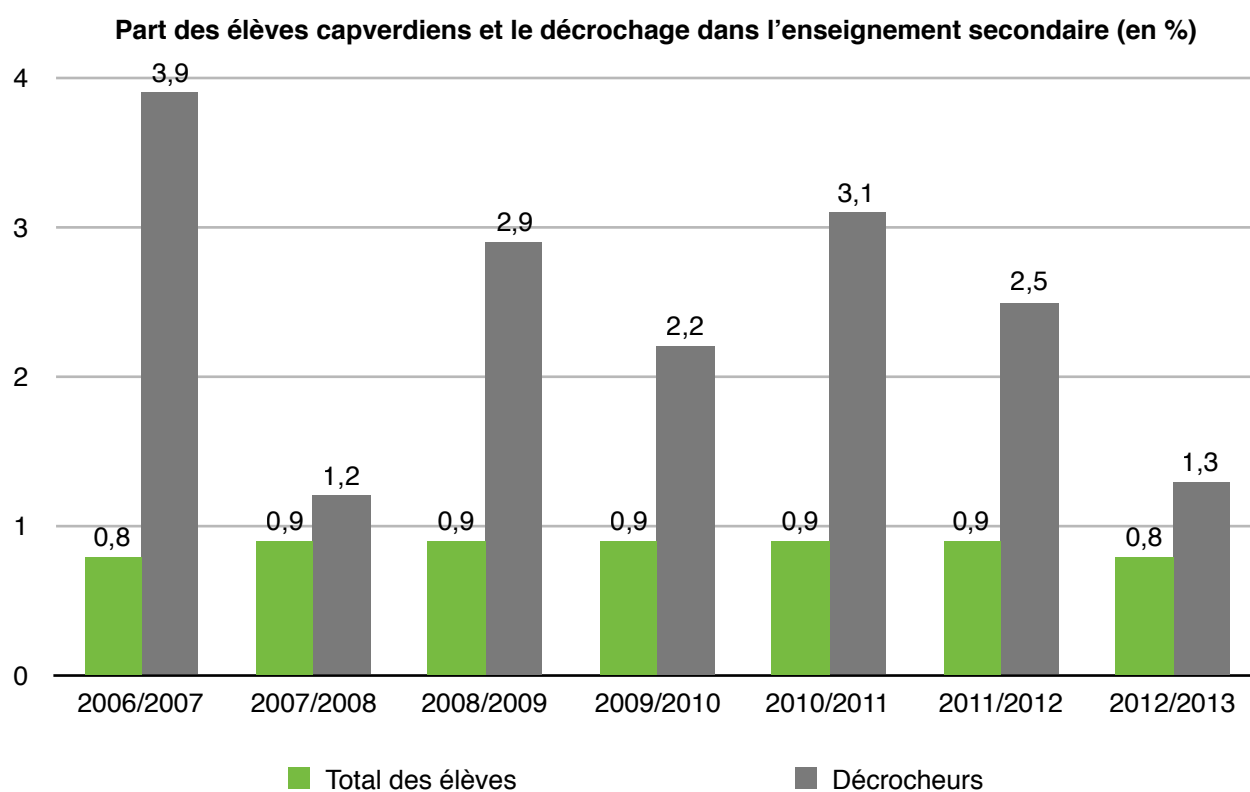
Le MENJE distingue deux types de décrochage scolaire. La notion de *décrocheur permanent*, premièrement, s'applique aux jeunes ayant quitté de manière définitive l'école sans diplôme, et ayant rejoint le marché de l'emploi, fréquentant une mesure d'insertion professionnelle ou étant sans occupation spécifique. À cet endroit, l'UE utilise le vocabulaire de NEET signifiant les jeunes *Non-Employed, in Education neither in Training*. La catégorie inclut également les jeunes qui, après un premier décrochage, se sont réinscrits dans une école, puis ont décroché pour une deuxième fois pendant la même période d'observation, sans que l'on dispose pour autant d'informations supplémentaires sur leur situation actuelle. Il s'agit des réinscrits et décrochés à nouveau.

Le ministère distingue, ensuite, les *décrocheurs temporaires*. Il classe sous cette dénomination, les jeunes qui ont quitté l'école pendant un certain temps, mais qui se sont par la suite réinscrits durablement dans un établissement, soit au Luxembourg, soit à l'étranger.

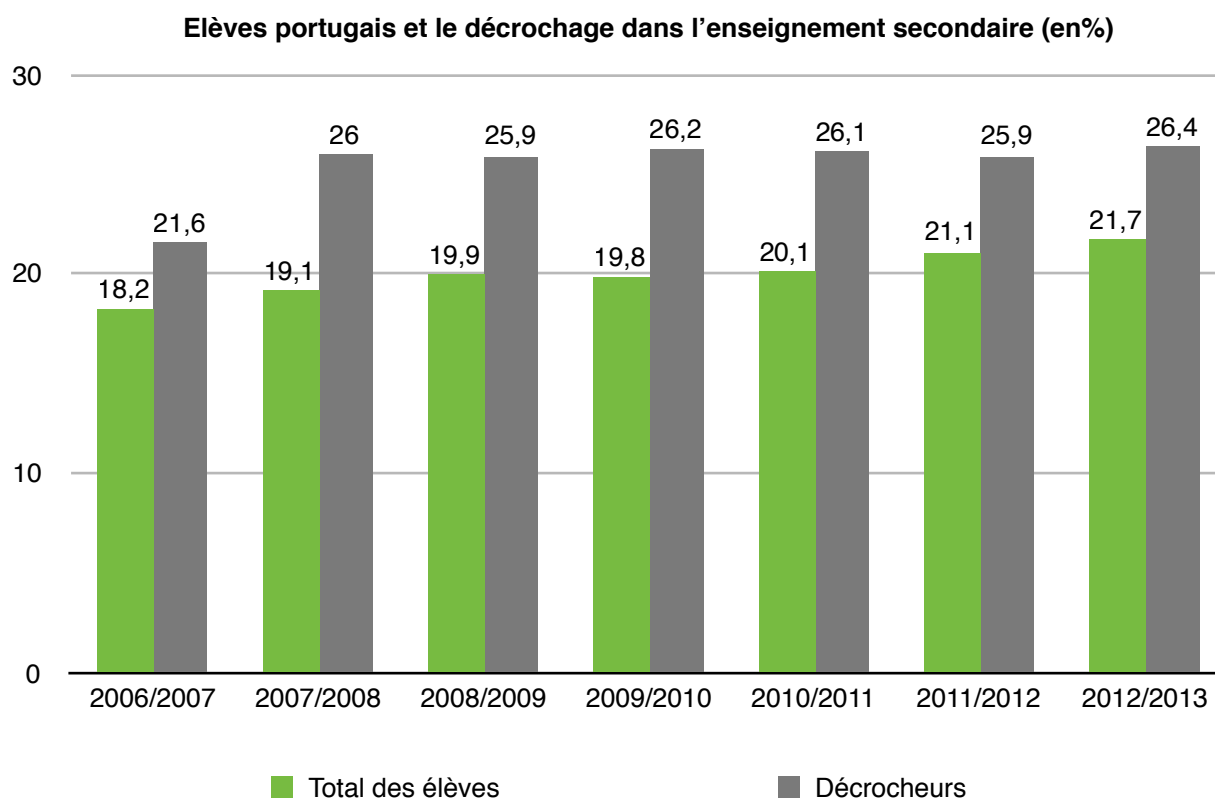
Considérant les décrocheurs permanents, on constate que le taux de décrochage scolaire des élèves de nationalité capverdienne du Luxembourg dépasse largement la proportion des jeunes Capverdiens dans le système d'enseignement.

²⁰ « En sixième primaire, on dit que nos enfants ne peuvent pas continuer dans le classique, ils vont automatiquement dans le technique. Cela fait une différence pour l'avenir de nos jeunes. Les Luxembourgeois dans le classique et les étrangers dans le technique. Nos jeunes, plus tard, vont se retrouver pareils que nous. » - Femme capverdienne, mère de deux enfants. « Je dois dire que je ne connais pas beaucoup de Capverdiens qui réussissent le lycée classique. À vrai dire, je n'en connais aucun. Il y en a, mais très peu. Quand ils terminent l'école primaire, ils sont dirigés vers un lycée technique. C'est toujours le modulaire. Presque toujours. » — Institutrice.

Graphique 19



Graphique 20



Source: MENJE

5.5. Analyse qualitative : la scolarité des jeunes Capverdiens au Luxembourg

L'enseignement des jeunes Capverdiens et jeunes Luxembourgeois d'origine capverdienne au Luxembourg se confronte donc à des difficultés importantes. C'est une évidence pour des parents d'élèves capverdiens du Luxembourg qui ont partagé leurs préoccupations concernant la scolarisation des jeunes de leur communauté durant les focus groups organisés en 2016 par le CEFIS. Cette lecture qualitative est particulièrement riche par rapport à d'autres points évoqués lors des focus groups. Une des raisons en peut être l'importance de la scolarité des enfants pour ces témoins (nombreux et diversifiés) dont la plupart sont des parents ou enseignants. Par ailleurs, nous avons noté la faiblesse de certains types de recherches sur la « fuite » scolaire à l'étranger et les parcours scolaires d'enfants capverdiens. La scolarité des jeunes issus de l'immigration et singulièrement de l'immigration capverdienne est un sujet sur lequel il s'agit de se pencher avec urgence.

Selon les témoins, en effet, les difficultés scolaires sont dues à plusieurs raisons. La *première* vient de la complexité de la situation éducative et linguistique luxembourgeoise. En effet, l'apprentissage obligatoire de la langue luxembourgeoise et de l'allemand complique la scolarisation des Capverdiens. Dès l'éducation fondamentale, l'allemand est enseigné. L'enfant d'origine capverdienne rencontre donc des lacunes dès le deuxième cycle, c'est à dire à partir de l'âge de six ans. Les langues maîtrisées par les parents capverdiens (le créole, puis le portugais et le français) ne leur permettent pas d'accompagner ou même de préparer leur(s) enfant(s) à l'école. La carrière scolaire des parents (elle-même très courte) empêche ces derniers de soutenir leur enfant à l'école luxembourgeoise.

De plus, un nombre important d'enfants capverdiens arrive au Luxembourg à l'adolescence. C'est une des particularités de cette immigration depuis ses débuts. Dans ce cas, le système éducatif luxembourgeois constitue un obstacle majeur à l'enfant qui désire suivre un enseignement classique, voire technique. Ils sont alors souvent dirigés vers le système modulaire. Or, certains parents ne souhaitent pas placer leurs enfants dans ce système, car ils les estiment capables de suivre un enseignement général. Aussi, certains parents immigrés préfèrent envoyer leurs enfants poursuivre leur scolarisation normale à l'étranger (souvent en Belgique). Dans ce cas, l'enfant ne rencontre pas de soucis linguistiques particuliers, puisque l'enseignement se fait en français uniquement. Toutefois, le problème est repoussé plus loin, car la question des langues germaniques se posera sur le marché du travail, sans compter les longs et coûteux déplacements quotidiens imposés aux enfants.

« Au Cap-Vert, ce n'est pas la langue le plus important. Si vraiment tu as de très bonnes notes, moi je parle aussi de mon cas, je suis nulle en portugais, mais ce n'est pas le portugais qui m'a laissée derrière, j'ai continué. Ma note en portugais c'était vraiment le plus bas de tout. Mais, ici, je suis sûre que, par exemple, si mon problème c'était l'allemand, je serais vraiment en retard. C'est pour vous montrer que c'est complètement différent, et les enfants quand ils arrivent ici, c'est compliqué de voir qu'ils sont bons dans les autres domaines, mais ils n'arrivent pas à comprendre l'allemand et à s'exprimer. Pour eux c'est insignifiant, c'est une seule matière qu'ils n'arrivent pas, mais c'est à cause de l'allemand qu'on les oriente vers des filières techniques ou modulaires. » — Responsable de l'Association des parents d'élèves capverdiens.

« Effectivement au Luxembourg, on a un problème de l'enseignement des langues, et surtout de l'allemand, donc c'est sûr que c'est déjà un constat à l'école primaire. Les enfants que ce soit des Capverdiens, des Portugais ou autres, qui ne sont pas Luxembourgeois, qui n'ont pas la langue allemande à la maison, à part la télévision, si l'on regarde, ont des difficultés et sont découragés. Les enfants luxembourgeois ont automatiquement un avantage. » — Directrice d'un lycée technique.

« On a un système scolaire qui demande beaucoup au niveau des langues, qui est vraiment très exigeant. » — Institutrice.

La difficulté de compréhension du système éducatif luxembourgeois et de l'orientation scolaire représentent un deuxième obstacle majeur dans le parcours scolaire des élèves, d'après les témoins entendus, même si une partie de l'information est diffusée en portugais.



« Le système luxembourgeois est compliqué pour des personnes qui ne le connaissent pas, qui viennent d'un autre pays. Chez nous, il n'y a que classique et technique. Au Luxembourg, c'est autre chose. Vraiment, l'information c'est important. Le modulaire, par exemple, a une connotation très négative, et c'est justement là qu'on met tous ceux qui sont les plus mauvais à l'école. Pourtant, par mon expérience sur le terrain, je vous le dis, le modulaire n'est pas si mauvais que ça. » — Père capverdien.

« Il n'y a personne pour vous mettre des barrières, si vous avez les points pour aller en technique, vous y allez. Il y a même des élèves qui passent du technique au classique. Tout ça, c'est possible, bien sûr le contraire est aussi possible, un élève qui n'arrive vraiment pas, que ce soit le système technique ou classique, peut aussi être orienté vers le modulaire. Il faut informer les parents, ils doivent participer à la discussion, à l'orientation de leurs enfants. C'est vraiment important et là, je crois qu'on a un problème. Savoir discuter, puis de savoir écouter l'autre... Tout le monde n'entend pas la même chose. Il faut expliquer pourquoi votre enfant est là, quelles sont ces difficultés ? Pourquoi c'est justifié qu'il aille là ou là ? Mais les gens ont tendance à dire "ah oui, mais c'est parce qu'il est Capverdien", après les parents démissionnent... » — Responsable de l'Association des parents d'élèves capverdiens.

« Je dis toujours aux parents, il faut prendre les enfants là où ils sont. Bien sûr, il y a des enfants qui sont orientés vers le modulaire. Il y a beaucoup de raisons, parfois c'est totalement justifié, parce que ce sont des enfants qui n'arrivent pas à suivre un enseignement technique donc le système modulaire est adapté pour eux. » — Directrice d'un lycée technique.

La troisième raison relevée par le groupe de parole qui explique les difficultés de la scolarisation des enfants migrants est l'attitude et les pratiques des familles capverdiennes face à l'éducation de leurs enfants. Selon divers participants, la scolarisation ne passe pas toujours au premier plan, au sein de la communauté capverdienne. C'est notamment le cas pour la génération arrivée du Cap-Vert à la fin de l'adolescence. En effet, nombre de ces personnes qui n'avaient plus à répondre de l'obligation scolaire ont tenté de s'insérer rapidement dans les milieux professionnels et avoir un emploi stable. Cela pouvait être possible par le passé, mais le marché de l'emploi a évolué, alors que de nouveaux migrants sont toujours dans cette stratégie, d'autant plus que cela représente un salaire supplémentaire pour le ménage. Cela n'encourage pas les familles à investir dans l'éducation des enfants, même si les familles d'origine capverdienne de la deuxième ou de la troisième génération commencent de plus en plus à avoir une autre vision de l'école, des classes maternelles, des activités extrascolaires, etc. Elles investissent peu à peu dans la réussite scolaire de leurs enfants. Des associations les y aident.

« La question est aussi culturelle. Au Cap-Vert, il faut d'abord avoir une base, c'est quoi, c'est l'alimentation, l'habitation, tout ce qui est basique et après ça, là oui, je peux envoyer mon enfant étudier. Mais si, tout seul, je n'arrive pas à faire la base, alors il faut que mon enfant soit là pour travailler et m'aider. Et c'est compliqué de changer cette vision, même si l'on n'est plus au Cap-Vert. » — mère capverdienne.

« On travaille quasi exclusivement avec des adolescents, on nous envoie des familles où il y a des adolescents. Un des constats qu'on avait fait ces dernières années, c'est au niveau des regroupements familiaux²¹, c'est toujours vers 16, 17 ans, et puis c'est un combat avec les parents pour leur faire comprendre que leur enfant doit être scolarisé. Ils viennent avec l'idée que les jeunes vont travailler. (...) Parfois on a des jeunes avec de réelles compétences. On a une école pour les jeunes de plus de 16 ans et demi, qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire. La majorité des élèves sont d'origine capverdienne. Certains jeunes sont aussi orientés vers des apprentissages. Mais c'est la meilleure voie : une certification, plutôt que de les envoyer faire n'importe quoi. (...) C'est une réelle bataille. » — Educateur dans la protection de la jeunesse.

« Pour les familles capverdiennes, le dialogue avec les directeurs d'école et avec les enseignants est souvent très sporadique. Il est compliqué de trouver une solution éducative pour leurs enfants. Étant mal scolarisés au Cap-Vert, les parents ne connaissent pas non plus le système luxembourgeois et ses

²¹ Ce constat est confirmé lors de l'entretien avec la Direction de l'Immigration (2016). Cette tendance est significative ces dernières années.



possibilités. Ce faible capital socioculturel entraîne des problèmes d'investissement scolaire et d'insertion sociale auprès de leurs enfants. Les parents aussi doivent faire un effort. On est déçu, c'est difficile, on essaye. Il y a l'information à la radio, il y a des flyers... Parfois ils vont chez d'autres parents pour voir comment il faut faire, quand c'est en allemand ou en luxembourgeois. Il y a des moyens pour s'en sortir, mais il faut aller les chercher. (...) On a le service de médiation. J'ai travaillé en tant que médiatrice interculturelle, parce qu'ils cherchaient justement quelqu'un qui parlait créole et portugais. Donc j'intervenais souvent chez les Portugais ou chez les Capverdiens justement pour le dialogue entre parents et enseignants. Les demandes (de médiation) venaient majoritairement du côté enseignant. » — Enseignante de langues d'origine capverdienne.

Quatrièmement, les conditions socio-économiques et professionnelles des parents capverdiens au Luxembourg n'aident pas à l'investissement qu'ils pourraient consentir dans le champ scolaire. Les horaires de travail par pauses, le fait de devoir exercer plusieurs emplois ou de travailler également les weekends et durant les congés rend certainement difficile le fait d'assister à des réunions scolaires, de rencontrer des professeurs ou d'accompagner les enfants à des activités socioculturelles (sans compter pour ce dernier avec les coûts financiers éventuels). Ce contexte explique également pourquoi l'enfant est peu suivi par ses parents face aux devoirs scolaires ou aux lacunes de l'enfant. Les enfants se retrouvent souvent seuls à la maison, après l'école.

« Ce n'est pas seulement une question de mentalité. Rencontrer un Capverdien en semaine, c'est extrêmement difficile, parce que ce sont souvent des gens qui travaillent matin et soir. Les femmes ? Elles font des ménages, même le weekend, ce n'est pas évident. C'est une réalité » — Educateur.

Le cinquième et le dernier point issus des débats lors de la rencontre organisée par le CEFIS indique une perception de la scolarité des enfants immigrés quelquefois discriminante. Notamment, la question de l'orientation scolaire est pointée. Un sentiment de discrimination et d'injustice est fortement mentionné par les participants capverdiens.

En effet, selon l'expérience des participants les origines migratoires ont une influence sur l'orientation scolaire. Très peu d'enfants d'immigrés suivent une filière générale. Dès l'inscription, les enseignants orientent les élèves étrangers vers le parcours modulaire. Les participants capverdiens font état de nombreux traitements inégaux dont ils auraient fait l'objet personnellement. Selon eux, beaucoup de préjugés sont véhiculés au Luxembourg à propos des Capverdiens. Ils finissent par influencer le traitement appliqué aux enfants. Les témoins qualifient cette discrimination de « soft », dans le sens où le racisme n'est pas exprimé ouvertement, mais il s'agit, selon eux, plutôt de discriminations indirectes, voire inconscientes, dictées par le système. Ce sont des décisions prises « dans l'intérêt de l'enfant ». Elles renforcent pourtant les inégalités sociales et montrent une rapide ethnicisation des rapports sociaux dans le champ scolaire.

« Cela s'est passé dans la salle des professeurs. Une collègue m'a dit "Ah, tu enseignes vraiment bien, tu n'as jamais pensé à faire des études ?" Je lui réponds que j'ai un master en lettres. "Ah d'accord, tu es adoptée..." "Non, dis-je, je ne suis pas du tout adoptée, je suis d'origine capverdienne !" "Ah ? Et l'autre parent il est quoi ?" "Mes deux parents sont bien Capverdiens, nés sur les îles, eh oui, j'ai réussi !" (...) Il y a beaucoup d'a priori dans l'orientation. Certains disent : "Même si je donne la chance à cette élève d'aller en classique, ses parents ne pourront pas l'aider. La maman est femme de ménage et le papa est absent, séparé. Donc ça va être très difficile pour lui. Je vais lui faciliter la vie et la mettre en préparatoire. Là, elle pourra se débrouiller toute seule" » — Enseignante d'origine capverdienne.

« Il y a des préjugés bien marqués : "les Portugais sont là pour faire le ménage". J'ai ouvert ma crèche, on m'a demandé on m'a dit "Vous êtes qui pour ouvrir une crèche ?". On m'appelait Maria, parce que toutes les Portugaises s'appellent Maria... » — Maman portugaise.

« On a dit à ma petite sœur "Tu es au modulaire parce que ta mère est femme de ménage". Dire ça à un enfant, ça fait mal quand ça vient des enseignants. » — Homme capverdien.

« Ma fille a été envoyée dans le lycée modulaire à E. Elle y a étudié une année ou deux années. J'ai demandé si c'était possible de la monter de niveau. Le directeur m'a précisé que ce n'était pas possible à



cause de l'allemand. J'ai dû insister, ils ont vu ses capacités. Elle est montée au polyvalent, et après au technique, et de là au général ! Elle va maintenant commencer la faculté à Nancy ! » Institutrice capverdienne ouvrière à Luxembourg qui a plusieurs enfants scolarisés au Grand-Duché.



6. Conditions de vie et de logement

6.1. Données disponibles

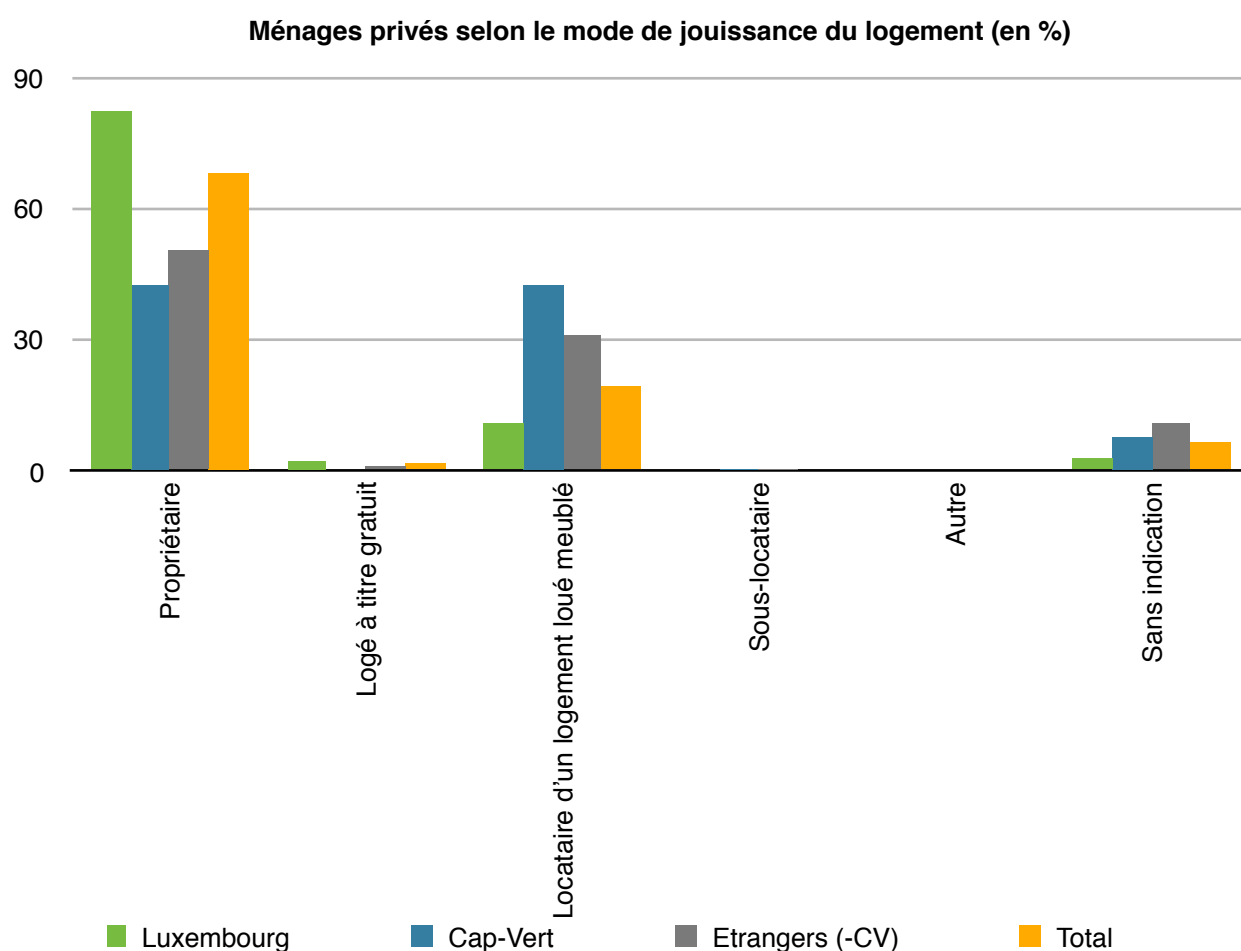
Au premier février 2011, 208 565 ménages privés sont recensés au Luxembourg dont 33 % de personnes vivant seules. La part des personnes étrangères vivant seules est pratiquement identique à celle des Luxembourgeois, alors que des différences significatives existent entre nationalités étrangères. Chez les Capverdiens, notamment, le pourcentage de personnes vivant seules est faible, à savoir 24 %. Chez les Portugais, ce pourcentage est encore plus bas. Ils sont seulement 20 % à vivre seuls.

Comme sur le plan de l'emploi et de la scolarité, les Capverdiens occupent également une position défavorisée sur le marché du logement, à l'instar de bien des groupes immigrés hors UE. Les ressortissants du Cap-Vert sont plus souvent locataires que propriétaires (voir les graphiques suivants issus du recensement de 2011). Près de 80 % des Luxembourgeois contre 40 % des Capverdiens sont propriétaires de leur logement.

Les Capverdiens disposent d'une surface de logement par ménage plus petite que les autres groupes nationaux (et un tiers inférieur à la surface moyenne du logement d'un Luxembourgeois), alors qu'en taille, le ménage capverdien est un des plus grands au Luxembourg (un tiers plus grand que le ménage moyen luxembourgeois, par exemple).

Cela impacte indéniablement la surface dont dispose chaque individu dans son logement (73 m² pour les Luxembourgeois contre 32 m² pour les Capverdiens du Luxembourg).

Graphique 21

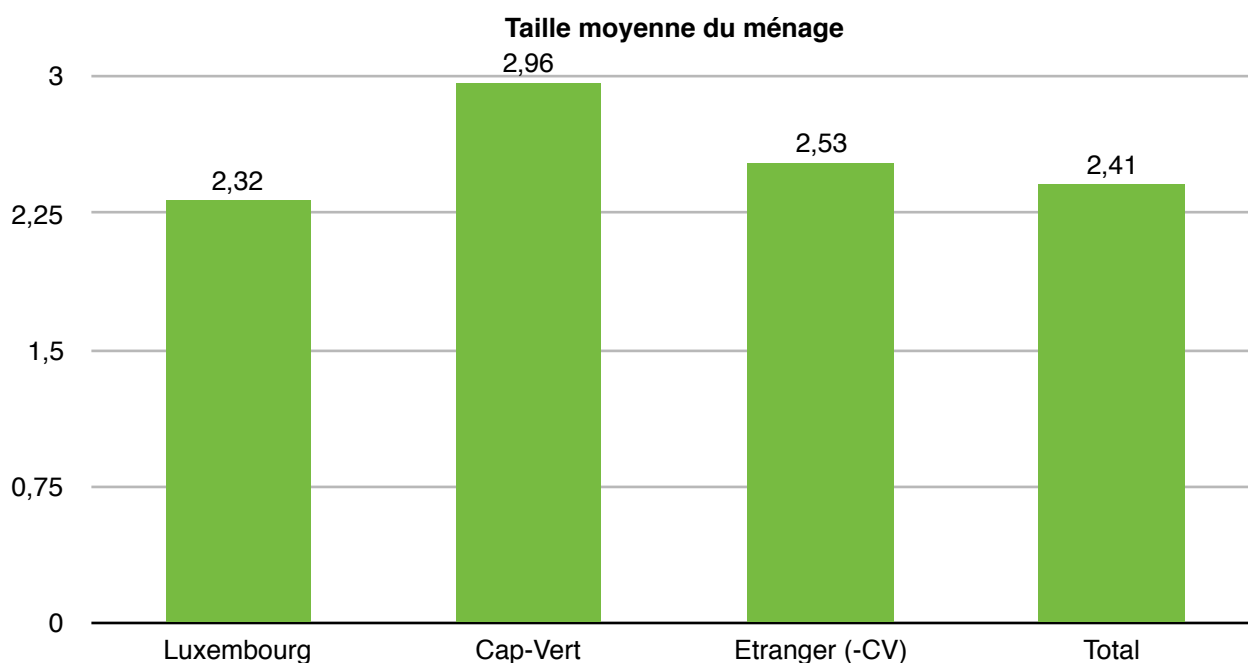


Source: STATEC, RP2011

La question influence non seulement les conditions de vie au quotidien, les relations intergénérationnelles au sein des familles et les conditions de scolarité (possibilité de travailler pour l'école à la maison), mais également les regroupements familiaux (de personnes ascendantes ou descendantes), voire même l'obtention de visas touristiques pour des personnes que les Capverdiens du Grand-Duché aimeraient inviter chez eux. Ce sont des enjeux importants pour la communauté capverdienne au Luxembourg, dans la mesure où accueillir de nouveaux membres dans son foyer est soumis à des conditions de revenus et de logement.

Notons également que le loyer moyen des ménages dont la personne de référence est luxembourgeoise est de 812 euros par mois (11 €/m²/mois). Cette valeur est de 754 euros (14 €/m²/mois) pour les ménages dont le chef est de nationalité capverdienne (STATEC, RP2011).

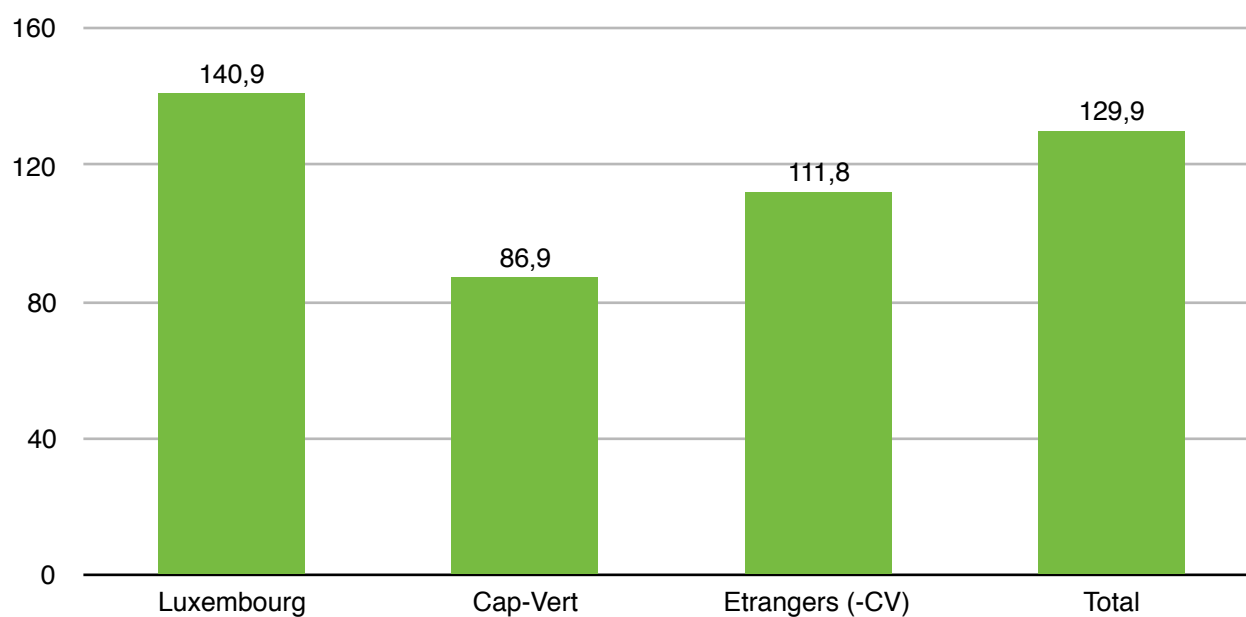
Graphique 22



Source: STATEC, RP2011

Graphique 23

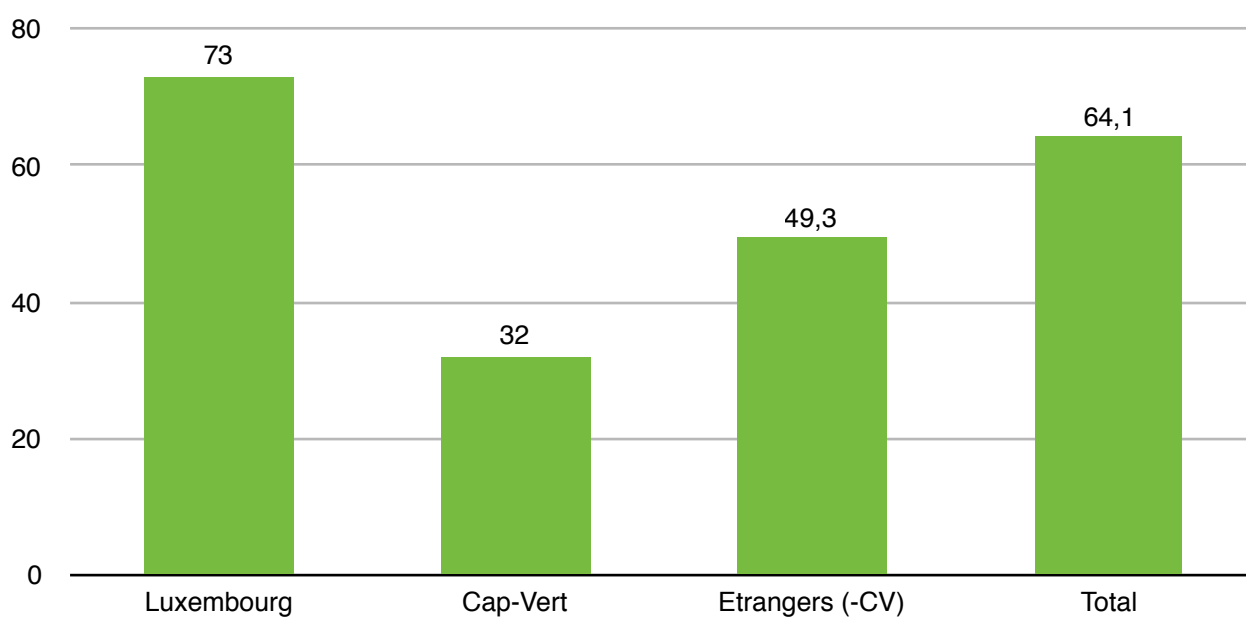
Surface du logement par ménage en m2



Source: STATEC, RP2011

Graphique 24

Surface par tête en m2



Source: STATEC, RP2011

6.2. Analyse qualitative

Les données précédentes montrent que si le logement est une préoccupation majeure pour tout ménage, la question est cruciale pour les Capverdiens immigrés au Luxembourg en raison du coût moyen élevé du logement dans ce pays et de l'écart important de niveau de vie entre la moyenne nationale et les immigrés du Cap-Vert, en défaveur de ce groupe. En effet, les prix excessifs en matière de loyer et les difficultés d'accès à la propriété font que les Capverdiens²² sont confrontés à divers blocages pour trouver un logement adapté à la taille de leur famille et à l'emplacement de leurs activités professionnelles et scolaires.

Lors de la rencontre organisée par le CEFIS en 2016 et consacrée à la question du logement des familles capverdiennes du Grand-Duché, plusieurs participants ont fait part des discriminations qu'ils ont subies à ce propos. Ils ont, en effet, partagé plusieurs incidents vécus avec d'autres locataires ou des propriétaires afin d'illustrer notre thématique. Plus d'un aurait été écarté d'une possibilité de location à cause de son origine ethnique. Dès l'appel téléphonique, disent-ils, ils se sentent repérés par leur accent et refusés pour diverses raisons, dont « *conserver l'homogénéité socio-économique ou culturelle* » d'un ensemble d'habitations, par exemple...

Les familles monoparentales rencontrent encore plus de difficultés, car les propriétaires craignent des difficultés financières. On identifie également une faiblesse de l'offre en termes de logement social, notamment pour ces familles en difficulté.

Aussi, il arrive que certaines familles capverdiennes soient logées chez des amis ou des parents éloignés, à titre plus ou moins provisoire, dans des conditions très peu favorables. S'ajoute pour eux, aux conflits interpersonnels éventuels à cause de la promiscuité, le stress d'être dénoncés par le voisinage, pour logement inadapté ou insalubre.

« Je vis actuellement avec mes trois enfants dans un studio de 30 m², cela va faire deux ans que j'essaye d'avoir un logement social pour que mes enfants puissent vivre dans de bonnes conditions. Mon salaire ne me permet pas d'avancer une caution de six mois de loyer, parce que je dois payer les charges, les courses et les vêtements de mes enfants. » — mère monoparentale capverdienne.

« Une fois je me suis présentée chez un particulier pour qu'il me loue son premier étage. Il m'a dit "désolé je ne peux pas vous louer, car vous avez des enfants, et apparemment, vous rejetez une certaine odeur. Je préfère des gens avec des animaux" » — Femme capverdienne.

« À E., il y a beaucoup de logements vides. Quand on s'y présente, les propriétaires disent qu'il y a une liste d'attente interminable... Ce n'est pas possible, il faut filmer ça, c'est un cauchemar. » — Ouvrière capverdienne.

²² L'accès à la propriété de ces migrants est beaucoup plus aisé au Cap-Vert, même si à peine une personne sur dix dit y investir dans une affaire commerciale (Migralux, 2014).

7. Participation sociale, culturelle et politique des Capverdiens du Luxembourg

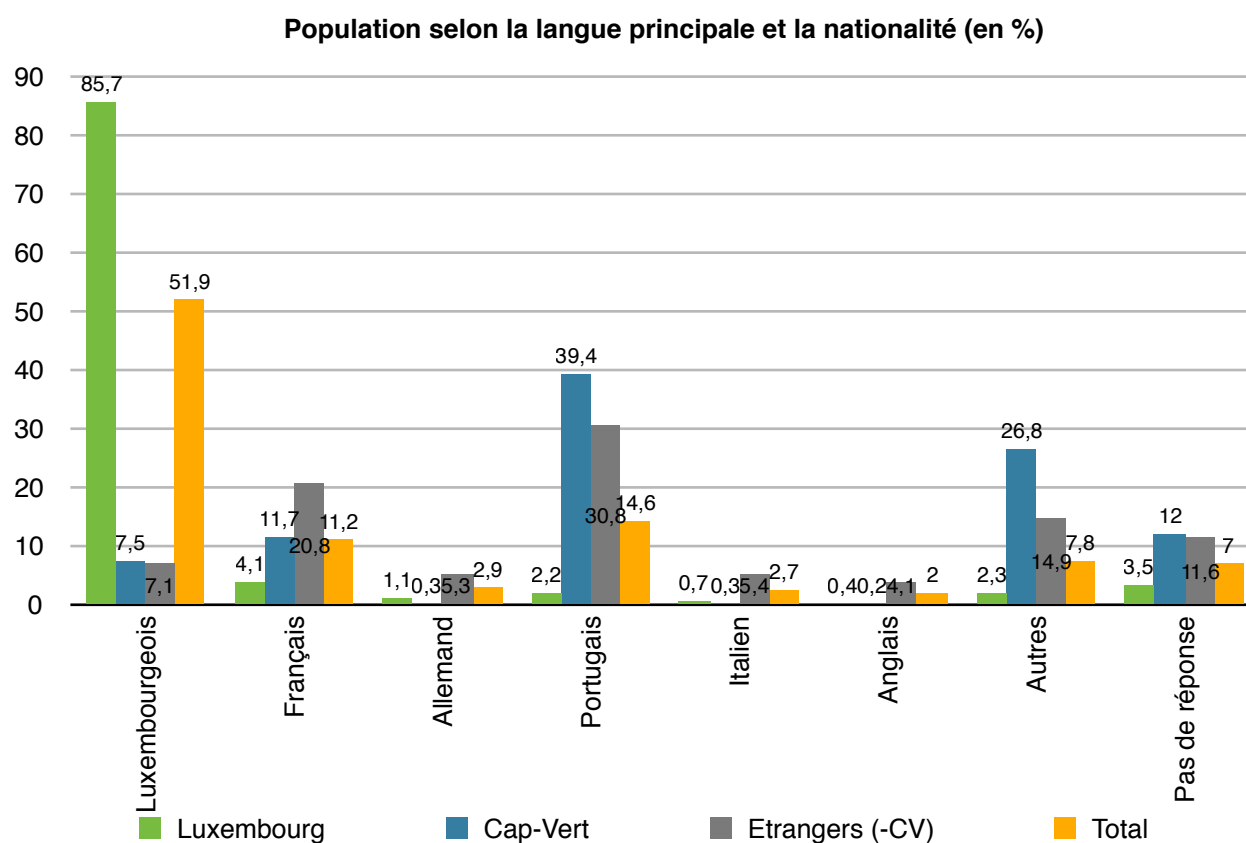
7.1. La maîtrise des langues officielles

Avoir au moins une langue en partage, au travail, à l'école et en société, facilite grandement la participation socioculturelle et politique des populations issues de l'immigration et la réussite des actions entreprises, ainsi que la cohésion sociale, au sens large.

Selon les chiffres du dernier recensement en date (2011), 71 % de la population utilise la langue luxembourgeoise au travail, à l'école et/ou à la maison, 56 % le français et 31 % l'allemand²³. En moyenne 2,2 langues sont utilisées. Les adolescents et les jeunes adultes dépassent cette valeur moyenne, tandis que les enfants et les personnes âgées restent en dessous.

Avec 56 %, la majorité des habitants du pays ont indiqué le luxembourgeois comme langue principale, c'est-à-dire celle que l'on maîtrise le mieux²⁴. Le portugais (16 %) et le français (12 %) suivent en deuxième et troisième positions. Il existe un lien fort entre la nationalité et la langue principale : 86 % des Luxembourgeois indiquent maîtriser le mieux la langue luxembourgeoise. Ce taux est seulement de 8 % chez les étrangers.

Graphique 25



Source: STATEC, RP2011

²³ La question posée lors du recensement pour appréhender les langues parlées est : « *Quelle(s) langue(s) parlez-vous habituellement : à la maison, avec les proches ? À l'école, au travail ?* »

²⁴ « *Quelle est la langue dans laquelle vous pensez et que vous savez le mieux ?* »



D'après les données du recensement (STATEC, RP2011) qui a sondé les pratiques des personnes adultes (18 ans et plus), on constate (voir le graphique ci-dessus) que plus de 39 % des Capverdiens déclarent le portugais comme leur langue principale, soit un millier de personnes environ. Ce taux est de 2 % seulement chez les personnes de nationalité luxembourgeoise. En second lieu, au mieux 29 % des Capverdiens (445 personnes) considèrent le créole (« autre ») comme leur principale langue. Le français est cité par 12 % des Capverdiens du Grand-Duché comme langue principale. Ceci est également la réponse de 4 % des Luxembourgeois. Enfin, seulement sept à huit pour cent des personnes issues du Cap-Vert avancent le luxembourgeois comme leur langue principale (c'est le cas de 86 % des Luxembourgeois).

Le tableau est quelque peu différent à travers les données du MENJE (moyennes de 2000 à 2015). Le MENJE interroge les jeunes inscrits dans l'enseignement postprimaire à propos de leur « langue principale » parlée à la maison.

En ce qui concerne les jeunes Capverdiens, le créole est indiqué dans plus de 62 % des cas. Le portugais est la seconde langue la mieux maîtrisée avec plus de 19 %. Le français (près de 7 %) et le luxembourgeois (5 %) ferment la marche. La présence d'autres langues est négligeable.

La place très marginale des langues officielles du pays frappe dans ce schéma, comme il est étonnant de constater la place, somme toute très secondaire du portugais.

La différence entre ces deux sources (STATEC et MENJE) est sans doute liée à la façon de poser la question. On constate que le recensement ne propose pas directement la possibilité de répondre « créole-capverdien », cette réponse est comptabilisée sous la rubrique « autres langues ». Le public sondé est également différent, dans le second cas, il s'agit uniquement d'adolescents.

Ce constat suscite le besoin de rappeler que parler une langue est un marqueur d'identité et symbolise une appartenance (Lang, 2011). Or, ce mécanisme identitaire peut être exacerbé à certains moments (adolescents en recherche identitaire, par exemple) : l'importance accordée au créole ne doit donc pas être sous-estimée.

Pour le public immigré (donc minoritaire), la langue d'origine permet de conserver plus facilement des liens avec le pays d'origine ou le pays des parents, et ce d'autant que cette langue est transmise de génération en génération. La langue d'origine est pour tout un chacun une composante de l'héritage culturel.

Ainsi, on peut formuler l'hypothèse que la conservation de la langue d'origine coïncide avec une faible acquisition de la langue luxembourgeoise ou des langues officielles du Luxembourg. Ceci serait particulièrement vrai dans le cas du groupe capverdien. À ce titre, il serait intéressant de comparer l'usage des langues au sein de la première et de la deuxième génération des migrants de cette origine.

C'est précisément l'objet de la recherche de Lang (2011). Il est indéniable, pour l'auteure, que les nouvelles générations issues de migrants capverdiens, notamment, accèdent au Luxembourg à de nouvelles compétences linguistiques, entre autres, grâce au système d'éducation plurilingue du Grand-Duché. Ces aptitudes engagent l'avenir socio-économique de ces générations, non seulement dans le pays d'accueil, mais aussi dans un vaste espace économique régional et transnational.

Dans le même temps, la chercheuse remarque aussi des changements identitaires auprès de cette jeunesse qui impliquent leurs perceptions de « leurs origines », ainsi que la manière avec laquelle ils définissent leurs affiliations. En effet, l'accès à la scolarisation au Luxembourg et la maîtrise de nouvelles langues leur ouvrent des possibilités élargies de constructions identitaires et d'adhésions sociales, de même que de nouvelles opportunités de mise en réseau et d'interactions sociales de toute nature, au sein d'un espace international.

Dans ce schéma linguistique complexe, les trois langues officielles du Luxembourg ne leur sont quasiment accessibles que par la scolarité et les médias. Si une certaine désaffection de l'allemand est perceptible auprès des jeunes issus de l'immigration capverdienne, très vite le luxembourgeois, en particulier, devient une langue de communication orale (et écrite, mais surtout en ce qui est des messages brefs échangés en ligne) entre jeunes de toute origine.



Les autres langues de référence de cette communauté immigrée occupent d'autres espaces. Le portugais, par exemple, est la langue en partage de la diaspora capverdienne à travers le monde, mais aussi une langue commune avec d'autres lusophones (du Luxembourg et d'ailleurs) partageant les mêmes réalités liées aux migrations.

Le créole a une place particulière. Il marque la « capverdianité » (Viera, 1998) de cette population et le lien aux parents et grands-parents. Cette langue a une dimension affective élargie à d'autres proches, comme les personnes originaires de la même île, par exemple. Elle sert de langue de ralliement lors d'activités associatives, festives ou sportives, souvent limitées aux personnes d'origine capverdienne, où l'on voit parfois se vivre des concurrences entre ressortissants des différentes îles de l'archipel. Cette langue est utilisée aussi lors des visites au Cap-Vert ou lors d'autres liens avec ce pays. Le créole est également une « langue secrète » que les jeunes Capverdiens utilisent entre eux en milieu non communautaire, comme le luxembourgeois sert, *a contrario*, le même objectif de discrétion au sein de la fratrie, en contexte familial.

Enfin, le français reste tout de même la principale langue de communication dans la société en général, notamment le champ de l'emploi et des médias (Lang, 2011).

Le foisonnement linguistique est certainement une ressource, mais également un important défi pour ces jeunes et pas seulement pour eux. Ils sont quasiment mis face à des choix entre tradition et avenir. Du reste, le nombre de langues à maîtriser *de facto* les rend parfois peu perméables à des langues tierces comme l'anglais qui pourtant reste important pour l'insertion professionnelle (et pas seulement pour des métiers très qualifiés).

Dans les extraits d'avis recueillis lors des groupes de parole organisés par le CEFIS en 2016, il était possible d'entendre ces opinions : « *On doit toujours apprendre la langue du pays où l'on vit. C'est le moyen le plus important pour l'insertion. Mais au Luxembourg, il y a beaucoup de langues, c'est plus difficile. On ne peut pas apprendre tout de suite trois langues et on ne sait pas toujours par quelle langue il faut commencer.* »

Femme d'origine capverdienne de nationalité portugaise, arrivée en 2003 au Luxembourg.

« *Tout le monde parle français et portugais. Alors, moi je ne vais pas m'amuser à apprendre le luxembourgeois.* » — Jeune femme capverdienne.

« *Il faudrait faire comme aux Pays-Bas. L'État y oblige tous les immigrés à aller à l'école. Ils apprennent le néerlandais, à n'importe quel âge.* » — Jeune femme capverdienne.

« *Il faut d'abord apprendre le français, il faut être réaliste. Le français, ça ouvre deux tiers des portes d'ici. Et puis, le luxembourgeois, pour ouvrir le tiers des portes qui restent encore fermées.* » — Homme luxembourgeois actif dans une association capverdienne

« J'ai commencé à apprendre le luxembourgeois. Quand j'essaye, les gens ne sont pas patients : ils disent, "on va parler en français, c'est plus facile" ». — Femme luxembourgeoise d'origine capverdienne de la première génération.

Dans une autre dimension, la maîtrise de l'écrit en pâtit également, quelle que soit la langue. En particulier, l'allemand apparaît comme un obstacle important en cette matière. Ces éléments sont parmi les causes principales de l'orientation massive des jeunes d'origine capverdienne vers l'enseignement technique et professionnel et de leur absence de l'enseignement supérieur. Ils expliquent également, dans une large mesure, la migration scolaire de certains élèves issus de l'immigration vers les écoles des pays francophones limitrophes.

En conséquence, avec la montée des nouvelles générations dotées de nouvelles compétences linguistiques et mises face à de nouveaux défis en cette matière, les zones de contact entre personnes d'origine capverdienne et autochtones, ainsi que les liens entre migrants de diverses souches ne sont plus les mêmes. Les frontières identitaires et linguistiques ne sont plus visibles aussi clairement que dans le temps. En tout cas, elles se déplacent, la clé de répartition étant la maîtrise ou non de telle ou telle langue, selon les contextes.



Dans ce champ sociétal et linguistique complexe, les identités et les sentiments d'appartenance de la diaspora capverdienne sont soumis à des évolutions²⁵ et influencent les façons de voir leurs relations personnelles et collectives avec le Cap-Vert et l'Afrique, d'une part, et avec le Luxembourg et l'Europe, d'autre part.

Interrogés sur leurs attentes par Lang (2011), les jeunes Capverdiens de 25 à 35 ans voient assurément leur avenir et celui de leurs enfants au Luxembourg et cet élément n'est pas étranger aux choix linguistiques qu'ils doivent poser dans le cadre de l'éducation de leurs (futurs) enfants.

Selon Lang (2011), ces transformations sont plus ou moins rapides et profondes en fonction de l'historicité des familles immigrées. Où sont nés ces jeunes ? Au Cap-Vert, au Portugal ou au Luxembourg ? À quel âge sont-ils arrivés au Grand-Duché ? Est-ce leur première migration ? Où ont-ils été scolarisés ? À quel âge ? De quelle façon ? Avec quels résultats ? Existe-t-il des familles « mixtes » dans leur environnement ? ... Ces questions dont la principale a trait à l'âge de l'immigration résument les facteurs importants qui président à l'évolution des identités linguistiques et sociales des jeunes issus de l'immigration capverdienne au Grand-Duché de Luxembourg.

7.2. L'accès à la nationalité luxembourgeoise

Parmi d'autres indicateurs, l'accès à la citoyenneté luxembourgeoise est également un signe d'installation définitive et d'appropriation sociale et culturelle du pays d'accueil par les immigrants²⁶.

Depuis quelques années au Grand-Duché, on semble constater l'augmentation des naturalisations, notamment parmi les populations extra européennes en dépit de certains facteurs entravants comme l'obligation de maîtriser la langue luxembourgeoise, même si la possibilité de la double nationalité peut être perçue comme un encouragement.

Rappelons que la naturalisation ouvre la voie, entre autres, au droit d'élire et d'être élu aux élections nationales, au-delà des possibilités actuellement laissées aux étrangers, ainsi qu'à la fonction publique ou à l'exemption de visa en cas de voyage vers certains pays, pour ceux qui ne sont pas citoyens de l'UE, entre autres.

« Si j'ai deux nationalités, pour moi, je vais au Cap-Vert, je suis chez moi, je viens ici, je suis chez moi. Pour moi, c'est plus avantageux. C'est une question d'avantages et pas d'autre chose. » — Femme capverdienne ayant participé au groupe de discussion du CEFIS en 2016.

« Quand on est capverdien, étranger, on n'a pas le droit de travailler pour l'Etat par exemple, on doit être Luxembourgeois. » — Jeune homme capverdien.

« Si je vais faire ça, changer ma nationalité, c'est seulement dans l'intérêt de pouvoir trouver un bon travail. » — Jeune homme capverdien.

Les Capverdiens et les personnes originaires d'ex-Yougoslavie acquièrent relativement souvent la nationalité luxembourgeoise par rapport à des personnes originaires d'autres pays tiers, mais le taux de naturalisation est plus important parmi les Capverdiens. Il faut mentionner à cet endroit que la République du Cap-Vert reconnaît la « double » nationalité, ce qui n'est pas le cas de bien d'autres pays du monde.

Gerstnerova (2014) montre que de 1994 à 2008, de 30 à 50 personnes d'origine capverdienne demandent annuellement à accéder à la nationalité luxembourgeoise. À partir de 2009, on observe toutefois une

²⁵ Selon les résultats de l'enquête « Migralux 2014 », 40 % des Capverdiens du Luxembourg éprouvent un sentiment d'attachement à leur pays d'origine. Ce score est le plus important observé au sein de l'échantillon. En revanche, 36 % du même échantillon seulement éprouve un sentiment d'appartenance au Grand-Duché, un des scores les plus faibles de l'étude. À titre de comparaison, 52% des « ex-Yougoslaves » sont attachés au Luxembourg et 10% à leur pays d'origine.

²⁶ D'autres indicateurs peuvent, en effet, être avancés, notamment : maîtrise de la langue locale (nous avons noté les difficultés dans ce domaine), nombre de personnes nées au Luxembourg (situation encore rare parmi les Capverdiens), conjoints nés au Luxembourg (situation relativement rare parmi les Capverdiens), l'accès à la propriété ou la création d'entreprises au Luxembourg (encore des situations rares pour la communauté capverdienne), voire même l'intention d'être enterré dans le pays d'installation (consulter la partie 8.4.).

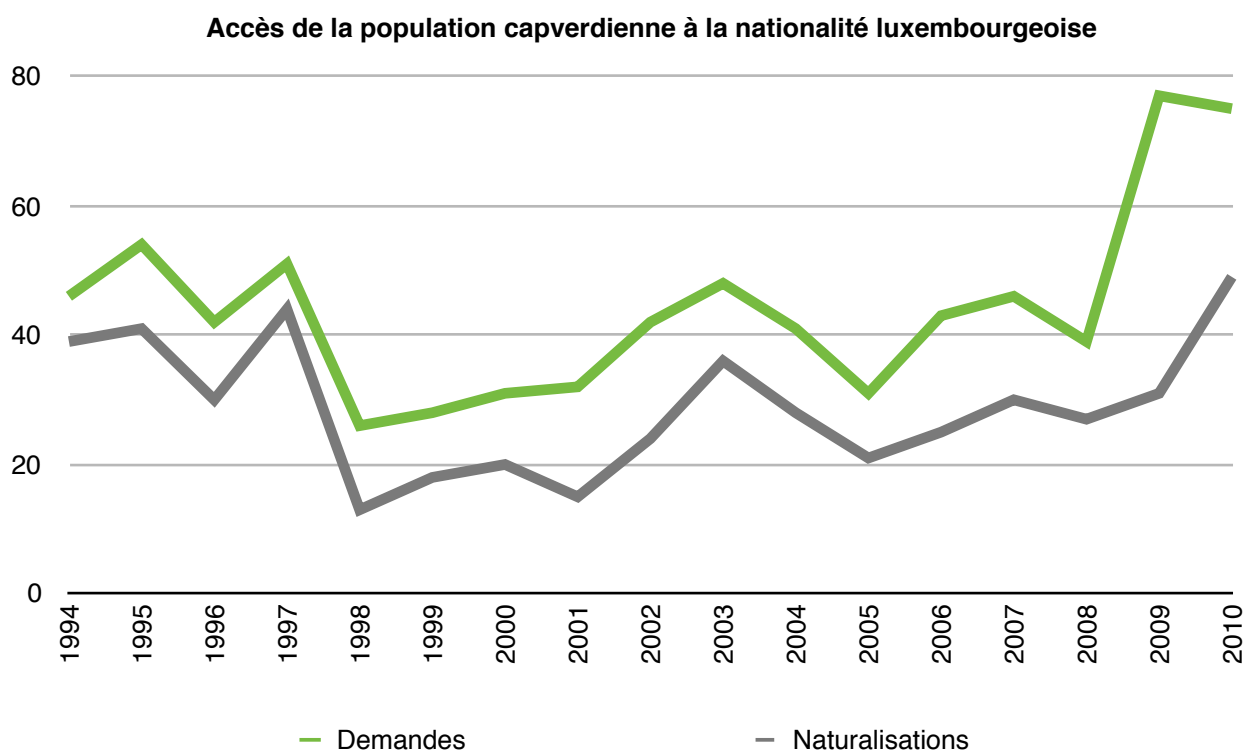
accélération de ces demandes : elles passent à environ 80 par an, en conjonction avec l'évolution de la législation en la matière. Cette progression s'explique notamment par la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, qui a introduit le principe de la plurinationalité.

Les demandes ne sont pas nécessairement statuées dans l'année de leur dépôt, aussi il est difficile de calculer un taux d'octroi annuel. Mais globalement, on calcule que sur les 752 demandes introduites par des personnes de nationalité capverdienne, entre 1994 et 2010, 491 ont abouti, ce qui fait un taux d'octroi moyen de 65 %.

Tableau 10: Accès de la population d'origine capverdienne à la nationalité luxembourgeoise									
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Demandes	46	54	42	51	26	28	31	32	42
Naturalisations	39	41	30	44	13	18	20	15	24
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
Demandes	48	41	31	43	46	39	77	75	
Naturalisations	36	28	21	25	30	27	31	49	

Source: Gerstnerova, 2014

Graphique 25



Source: Gerstnerova, 2014

De 1994 à 2010, près de 80 % de ces acquisitions de la nationalité luxembourgeoise sont à imputer aux adultes et 20 % aux enfants. Remarquons que ce chiffre est légèrement sous-évalué, car on ne dispose pas des données sur le nombre d'enfants devenus Luxembourgeois, de 2006 à 2008.



Depuis 2009, on dispose des données sur l'ensemble des acquisitions de la nationalité luxembourgeoise, qu'elles concernent les adultes ou les mineurs d'âge. Ainsi, de 2009 à 2015, on compte en tout 444 acquisitions de la nationalité luxembourgeoise dont 336 concernent les adultes et 108, les enfants (= 24,3 %).

On observe, par ailleurs, que de 2000 à 2015, 689 Capverdiens adultes ont acquis la nationalité luxembourgeoise par naturalisation ou option. Ce chiffre ne tient pas compte des enfants devenus Luxembourgeois suite à l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise par l'un de leurs parents ou encore des enfants nés au Luxembourg d'un des parents nés au Luxembourg²⁷.

7.3. La participation politique au Luxembourg et le rôle des associations

Participer aux élections dans son pays d'installation est un droit important pour les migrants. Par cet acte, l'État d'accueil les reconnaît comme des citoyens et espère dynamiser le fonctionnement de sa démocratie, notamment au niveau local, où les interactions sociales les plus importantes se vivent afin de construire la cohésion sociale et le vivre-ensemble entre populations diversifiées.

Dans ce cadre, comme tous les ressortissants non communautaires, les Capverdiens ont pu participer aux élections communales au Luxembourg pour la première fois en 2005. On enregistrait à ce moment 115 inscrits sur les listes d'électeurs, opération nécessaire à la participation au vote, à effectuer une fois pour toutes les élections communales à venir.

Compte tenu du nombre de Capverdiens installés au Luxembourg, âgés d'au moins 18 ans, indépendamment de leur durée de résidence, ce nombre correspond à un taux d'inscription approché de 8 %, soit une très faible propension à la participation politique.

Aux élections de 2011, cependant, le nombre fait plus que doubler avec 251 inscrits, et le taux d'inscription électorale calculé de la même manière se situe alors à 13 %, dépassant le taux global d'inscription moyen des ressortissants non communautaires qui est de 11 %.

Ce résultat est considéré comme encourageant par les acteurs de la société civile qui s'investissent dans des campagnes de mobilisation afin d'inciter les migrants à participer à la vie politique locale de leur pays d'adoption.

En ce qui concerne la communauté capverdienne, il faut rappeler que nous sommes face à une population qui se situe dans une position socio-économique défavorable, avec un niveau de formation bas. Ces facteurs sociaux influencent d'ordinaire négativement la participation électorale²⁸.

Ainsi, la recherche « Migralux » du CEFIS (2015) montre que le taux de l'intention de s'inscrire sur les listes électorales est de 48 % parmi les Capverdiens du Luxembourg. Ce taux est de 70 % environ parmi les Italiens et les Serbes, mais de 37 % seulement au sein du groupe portugais.

²⁷ Il s'agit du double droit du sol introduit par la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise.

²⁸ Depuis la fin des années 90, le CEFIS et précédemment le SESOPI, se sont spécialisés dans le domaine de la participation politique des migrants au Grand-Duché de Luxembourg. Les recherches produites dans ce cadre permettent notamment de tracer l'évolution de la participation politique des communautés immigrées, comme les Capverdiens. Ce paragraphe propose une synthèse de ces travaux.

- CEFIS (2015), « La participation politique des étrangers au Luxembourg. Recherche « Migralux 2014 », RED, n° 19.
- CEFIS (2012), « La participation des étrangers aux élections communales de 2011 », RED, n° 17.
- Sesopi-CI (2009), « Les partis politiques et les étrangers au Luxembourg », RED, n° 13.
- Sesopi-CI (2006), « Le profil des candidats aux élections communales d'octobre 2005 », RED, n° 10.
- Sesopi-CI (2005), « Bilan des inscriptions aux élections communales d'octobre 2005 et aux élections européennes de juin 2004 », RED, n° 9.
- Sesopi-CI (2001), « Candidat étranger aux élections communales et européennes de 1999 : pour quoi ? », RED, n° 6.
- Sesopi-CI (1999), « Bilan des inscriptions aux élections communales et européennes de 1999 », RED, n° 4.



Toutefois, un bilan intermédiaire effectué par le CEFIS, le 8 octobre 2016, soit un an avant les élections communales de 2017, a fait apparaître un recul du nombre d'inscrits qui parmi les Capverdiens était alors de 204 (= un taux d'inscription provisoire de 11 % seulement²⁹).

Si avec ce taux les Capverdiens sont dans la moyenne des populations extra-européennes, une explication possible du recul du nombre d'inscrits résiderait dans le fait que récemment bon nombre de Capverdiens ont accédé à la nationalité luxembourgeoise. Cela a comme conséquence que des Capverdiens auparavant inscrits sur les listes électorales d'étrangers ont été transférés sur les listes des électeurs luxembourgeois. Si le taux de participation électorale est déforcé, la participation sociopolitique des personnes d'origine capverdienne à la vie luxembourgeoise est en réalité renforcée.

Les travaux du CEFIS (2015, entre autres) montrent que la mobilisation à la participation politique des groupes immigrés n'est possible que par le truchement de l'action de la société civile (dont les associations de migrants) et des pouvoirs locaux. L'exemple des Capverdiens du Luxembourg l'illustre bien.

Mentionnons d'abord la diversité d'actions menées avant les élections communales de 2011, par différentes associations (et personnes) : Maison d'Afrique, Amitié Lux-Cap-Vert, OCL (Organisation capverdienne du Luxembourg), etc. Les occasions de grande affluence de Capverdiens sont mises à profit : soirées et fêtes capverdiennes, africaines, tournoi de foot, braderies/marchés. La sensibilisation de proximité n'est pas en reste : amis, voisinage, entourage, etc. Par exemple, l'OCL a réalisé une brochure en créole et l'a adressé aux membres de la communauté. Par ailleurs, la même association a organisé des réunions d'information décentralisées au centre, au nord et au sud du pays afin d'inciter les Capverdiens à s'inscrire en tant qu'électeurs. L'association s'est également mise à la disposition des communes qui le souhaitent, afin de servir de relais vers ses compatriotes. L'association Amitié Luxembourg-Cap-Vert a elle aussi pratiqué une sensibilisation dans les cours d'alphabétisation (quatre fois par semaine) et lors de soirées festives organisées au cours d'année. La Maison d'Afrique a aidé en interne les personnes intéressées à monter un dossier administratif pour s'inscrire tout en expliquant l'importance de voter. L'Ambassade du Cap-Vert³⁰ a aussi participé à l'effort de sensibilisation. Il y a eu recours aux médias et en particulier aux émissions lusophones (Radio Latina...). D'autres initiatives, enfin, ont également touché la communauté capverdienne (par exemple, un projet des associations lusophones, etc.).

7.4. La participation aux élections au Cap-Vert

La diaspora capverdienne peut participer aux élections législatives et présidentielles du Cap-Vert.

Ce lien politique au pays d'origine apparaît comme important dans la mesure où les émigrés y ont toujours de nombreux liens affectifs et matériels, et donc de multiples intérêts à défendre dans l'arène politique de leur pays d'origine.

Par ailleurs, les migrants participent à partir de leur position (par exemple, leur établissement au Luxembourg ou en Europe). Cela peut s'entendre comme une potentialité de transfert de positions et de principes démocratiques vers des pays d'origine, où le système politique est souvent peu stable. Ceci n'est pas non plus sans importance pour les pays d'accueil de ces immigrés qui peuvent ainsi renforcer leurs liens économiques et politiques avec les pays d'origine de leurs populations de souche étrangère.

²⁹ Il s'agit cette fois du taux d'inscription réel calculé en prenant en considération la condition d'âge (18 ans et plus le jour des élections) et la condition de résidence de cinq ans au Luxembourg pour pouvoir s'inscrire sur les listes électorales communales. En date du 8 octobre 2016, on compte 2308 Capverdiens âgés d'au moins 18 ans au Luxembourg, dont 204 sont inscrits sur les listes électorales. Un total de 1 479 Capverdiens remplissent la condition de résidence ne sont toujours pas inscrits et 625 ne remplissent pas cette condition et ne peuvent donc pas participer aux élections. Calculée de la même manière, l'opération montre que le taux d'inscription générale parmi les étrangers est de 16 % et de 11 % parmi les étrangers hors UE. Il faut toutefois rappeler que le pas s'accélère, en général, vers la fin de la période d'inscription (CEFIS, 2015).

³⁰ Il existe également un Consulat honoraire du Cap-Vert au Luxembourg. M. Marc Angel a le rôle d'épauler le chargé d'affaires de l'Ambassade dans le travail d'information et de mise en lien des résidents de nationalité capverdienne avec les institutions luxembourgeoises.



De nombreux pays d'émigration permettent ainsi à leurs ressortissants à l'étranger de participer à la vie politique. On constate que les migrants qui votent dans leur pays d'origine ont aussi tendance à voter dans leur pays d'accueil (CEFIS, 2015). Du reste, les sujets « doubles nationaux » peuvent participer aux élections dans leurs deux pays.

Les élections législatives capverdiennes permettent aux émigrés d'élire deux députés pour l'Europe, deux pour l'Afrique et deux pour l'Amérique, soit un total de six députés pour représenter les Capverdiens du monde à l'Assemblée nationale du Cap-Vert. Plusieurs partis politiques capverdiens ont des représentations au Grand-Duché.

On note toutefois que pour les élections législatives du Cap-Vert du 20 mars 2016, sur les 1147 citoyens capverdiens inscrits aux carnets électoraux du Consulat à Luxembourg, 341 personnes ont voté. Cela correspond à un taux d'abstention de 70 %³¹.

Les électeurs du Luxembourg ont attribué leurs votes aux partis suivants :

- 165 votes pour le Mouvement pour la Démocratie (MPD) ;
- 155 votes pour le Parti Africain pour l'Indépendance du Cap-Vert (PAICV) ;
- 12 votes pour l'Union Indépendant et Démocratique du Cap-Vert (UCID)³² ;
- 9 votes nuls ou blancs.

Les prochaines élections présidentielles du Cap-Vert sont prévues le 2 octobre 2017. Selon l'enquête « Migralux 2014 », 70 % des Capverdiens interrogés au Luxembourg se déclarent politiquement « centristes », leur intérêt est moindre pour la chose politique que d'autres communautés immigrées, comme les Serbes ou les Italiens (CEFIS, 2015).

7.5. La culture, le sport et les loisirs

Si la participation à la vie associative et institutionnelle du pays d'accueil est censée renforcer l'implication sociopolitique des immigrés, selon l'étude « Migralux 2014 », 5 % des 178 Capverdiens du Luxembourg interrogés sont membres d'un parti politique grand-ducal. Le taux est de 15 % quand il s'agit de formations politiques capverdiennes, mais la grande majorité des sondés disent ne jamais suivre la politique en Europe ou au Cap-Vert. Environ 27 % des Capverdiens interrogés sont toutefois membres d'un syndicat, 19 % d'un club sportif, 13 % d'une association de culture capverdienne³³, 11 % d'une association socioculturelle luxembourgeoise et 3 % d'une association religieuse (catholique).

En l'absence d'autres données statistiques sur ces dimensions de la présence capverdienne au Luxembourg, le CEFIS a organisé en 2016 une rencontre avec divers représentants associatifs de la communauté capverdienne du Grand-Duché. Nous proposons une synthèse de cette rencontre.

Les échanges lors de cette rencontre montrent que l'apport culturel de l'immigration capverdienne est important dans plusieurs domaines tels que le sport, la musique ou les arts de la scène. L'attachement des Capverdiens à leurs culture et traditions est en effet important et occasionne une activité intense, notamment en matière musicale et est prétexte au renforcement des liens communautaires. Le sport, et en particulier le football, est également une occasion de rencontre et de partage avec des personnes originaires de l'archipel.

Toutefois, les processus d'acculturation avec d'autres groupes culturels se font progressivement. L'immigration au Luxembourg a pour effet le mixage des pratiques culturelles de la communauté

³¹ Aux élections législatives précédentes (2011), 850 Capverdiens du Luxembourg se sont inscrits aux carnets électoraux et 450 ont voté, soit un taux d'abstention de 47 %. Cette année-là : 243 votes étaient pour le Mouvement pour la Démocratie (MPD) et 200 pour le Parti Africain pour l'Indépendance du Cap-Vert (PAICV). Sept votes étaient nuls.

³² Plusieurs partis politiques capverdiens ont une représentation au Luxembourg.

³³ Parmi d'autres exemples, citons les membres de la Fédération des Associations capverdiennes du Luxembourg qui ont participé à la discussion du plan communal d'intégration d'Esch-sur-Alzette en 2016.



capverdienne avec d'autres réalités, ainsi qu'une progressive incorporation de ces éléments socioculturels dans les réseaux du pays d'accueil.

Selon les participants à la rencontre du CEFIS portant sur le devenir de l'immigration capverdienne au Luxembourg en matière culturelle, la communauté concernée ne manque pas de dynamisme et est à la base de nombreuses associations à caractère culturel, sportif ou social. Ces structures se distinguent en particulier par l'organisation de soirées festives traditionnelles (danses, gastronomie, musiques...).

Elles ont leur importance, car elles constituent le lieu de rencontre principale des membres de cette communauté dispersée à travers le Luxembourg et les pays voisins. Ces rencontres sont autant le lieu d'une activité récréative et familiale que l'occasion d'échanges importants permettant de réguler la vie sociale de la communauté, de tracer de nouvelles pistes de coopération en matière associative, politique, voire commerciale au sein du groupe capverdien. Par ailleurs, ces activités festives marquent la présence des Capverdiens en immigration et aident les familles à transmettre, exprimer et partager la richesse culturelle du Cap-Vert vers les jeunes générations. On doit également noter que ces activités organisées en point d'orgue nécessitent bien du travail durant l'année et permettent d'orienter la communauté entière vers des objectifs communs. L'occasion est saisie du reste, durant ces préparatifs, de mettre en avant les pratiques culturelles par la danse, le chant et la cuisine, notamment. Elles sont ainsi partagées avec des personnes d'autres groupes culturels et permettent aux Capverdiens de mieux s'intégrer à la société luxembourgeoise en valorisant des éléments culturels du pays d'origine.

Ne négligeons pas non plus que ces diverses animations servent également aux différentes associations capverdiennes du Luxembourg qui les organisent afin de récolter des fonds pour soutenir des projets de développement qui se déroulent au Cap-Vert. L'occasion est belle de diffuser ainsi des informations sur ce pays vers des non Capverdiens, mais également aux jeunes générations qui grandissent en immigration³⁴.

Le sport, quant à lui, semble également représenter un élément majeur de l'intégration. En effet, c'est par l'activité sportive, ainsi que l'organisation de championnats, que des processus de coopération internes et externes à la communauté capverdienne peuvent s'initier. Par exemple, les clubs sportifs et les tournois de football organisés depuis des décennies par la communauté capverdienne du Luxembourg sont réputés et rassemblent avec régularité non seulement une grande partie de la communauté capverdienne du Luxembourg et environs, mais également bien d'autres personnes concernées par le football.

Il n'est donc pas étonnant de constater une évolution rapide de ces initiatives, dans la mesure où elles ont commencé à assembler un public de plus en plus vaste, et intéresser le milieu footballistique du Grand-Duché et, plus largement, de la Grande Région. Ainsi, les clubs sportifs des immigrés se sont renforcés et quasi professionnalisés pour certains. D'abord uniquement composés de Capverdiens, ils ont commencé à accueillir des Portugais et des joueurs issus de l'Afrique. Enfin, des joueurs et des fans européens n'ont pas tardé à pénétrer ces groupes signant *de facto* le processus d'intégration socioculturel développé grâce à la pratique sportive.

Dans la mesure où le sport permet de rassembler un nombre important de personnes, il est également apparu des transversalités entre des activités sportives et musicales, par exemple, créant l'occasion à certains d'en retirer le bénéfice d'une activité commerciale. L'intégration par le sport représente ainsi pour toute communauté un moment de socialisation primordial et est vecteur de dialogue interculturel, comme il peut créer des possibilités d'insertion socioprofessionnelle.

« J'estime que les tournois de football des Capverdiens sont des événements très importants pour la culture et la vie avec les Capverdiens ici au Luxembourg. Il est possible que l'on diffuse, par exemple, des informations complémentaires sur la société au Luxembourg, grâce au réseau et la connexion directe avec les sportifs et leurs clubs. » — Représentant d'un club sportif capverdien.

³⁴ Les associations de solidarité créées en Europe par les Capverdiens immigrés (voir la partie 8.7.) servent également aux familles à resserrer les liens en situation migratoire et de garder un lien intime avec leurs origines. Cela est notamment utile aux jeunes générations : ils découvrent ainsi le pays et la langue de leurs parents. *« Il y a très peu de cas de famille où les enfants ne parlent pas créole. C'était une des motivations des fondateurs des premières associations et fédérations capverdiennes. S'intégrer n'est pas oublier sa culture. »* — Responsable associatif.



« Des clubs luxembourgeois voyaient ça. Ils allaient chercher des joueurs partout et en ce moment, dans la première division luxembourgeoise, il y a beaucoup de Capverdiens. Je trouve qu'il y a eu une évolution énorme depuis 1970. » — Président d'un club de football.

« Le football est devenu un moyen de réussite au niveau de l'intégration. » — Responsable de la Fédération des associations capverdiennes.

« Le sport a joué en tant que catalyseur pour la communauté capverdienne, depuis le début de l'immigration. Au début, on avait très peu de Portugais et des Capverdiens dans le monde sportif luxembourgeois. (...) Au fur et à mesure, il y a eu un changement et, si je ne me trompe pas, une bonne vingtaine de Capverdiens jouent ce jour à la coupe de la fédération. » — Entraîneur de football d'origine capverdienne.

Enfin, la communauté capverdienne est également réputée au Luxembourg pour sa vie religieuse. D'après les participants au focus group du CEFIS, l'arrivée des Capverdiens dans les églises luxembourgeoises a permis de changer l'organisation des messes : *« Avant l'arrivée des Capverdiens au Luxembourg, le dimanche dans les églises, le déroulement de la messe était traditionnel, le rôle des fidèles était passif. Depuis la communauté capverdienne a introduit dans les églises la musique, les instruments, des chants traditionnels... L'office s'est animé, coloré. L'ambiance est plus joyeuse. Et l'église est plus fréquentée et pas seulement par les Capverdiens, diverses communautés telles que les Portugais et les Luxembourgeois, s'y retrouvent également. (...) Vous pouvez le constater, par exemple, à l'église d'Esch, le dimanche à partir 7 h du matin, c'est différent, ça change. Les prêtres le reconnaissent aussi : la présence de l'orchestre attire du monde. »* — Témoin capverdien.

Les célébrations populaires comme la fête de la Sainte Catherine, importées du Cap-Vert, semblent, elles aussi, marquer la vie pieuse luxembourgeoise par les apports et la présence de la communauté capverdienne. La Sainte Catherine est ainsi devenue un événement religieux et culturel qui rassemble la communauté capverdienne et plus largement chrétienne du Grand-Duché, de France, de Belgique et des Pays-Bas.

À cette occasion, les participants déposent des fleurs en mémoire de tous les individus disparus durant la Seconde Guerre mondiale et qui ont permis au Luxembourg de vivre en paix depuis. Cette journée symbolique représente pour les Capverdiens un moyen de rentrer en réseau avec d'autres membres d'une autre communauté et aussi avec d'autres chrétiens : *« À Esch, au moment de la célébration de la Sainte Catherine, le cortège part du monument dédié aux victimes de la guerre et de la répression nazie. Les gens s'y rassemblent. Il y a aussi des Français qui passent la frontière et des Luxembourgeois, des Portugais qui se mettent ensemble avec les Capverdiens. Tous se parlent et vont en cortège à l'église. C'est une chose d'exceptionnel, un apport des Capverdiens, bien réussi, au niveau culturel et religieux. »*

Responsable de la Fédération des associations capverdiennes.

8. Solidarité familiale et communautaire des Capverdiens en rapport avec leur pays d'origine

8.1. Solidarité intergénérationnelle et transnationale des migrants : éléments introductifs

Les recherches sur les pratiques de solidarité des migrants avec leurs régions d'origine sont relativement rares en Europe bien qu'elles soient plus courantes en Amérique du Nord (Le Gall, 2009 ; Vatz-Laaroussi, 2009). Selon une étude de Statistiques Canada (2009), par exemple, on estime que chaque migrant envoie en moyenne une somme équivalant à 1 750 \$ US, soit 1 250 € par an vers son pays (100 € par mois). Le phénomène est ancien : il mérite d'être étudié non seulement pour en mesurer les incidences économiques, mais également pour ses conséquences sociales et psychologiques sur la vie des familles au pays d'origine et au pays d'accueil (Manço et Amorantis, 2010).

Par exemple, dans les années 2000, les Comoriens de France (env. 250 000 personnes) ont financé 15 % du PNB de leur pays d'origine. L'envoi d'une somme moyenne annuelle de 2 130 € par les Marocains de France (env. un million de personnes) a contribué au PNB de ce pays à hauteur de 5 %. Enfin, les 300 000 Turcs de France ont envoyé une somme moyenne de 1 711 € par personne par an, ce qui correspond à seulement 0,20 % du PNB de la République turque. On note que si la hauteur des efforts individuels est comparable, les impacts dans les pays d'origine sont très différents en fonction de la taille de la communauté immigrée et de la santé économique des pays d'origine considérés (Milhaud, 2006).

Pour ce qui est du Cap-Vert, dans les années 1970, les Capverdiens résidant à l'étranger envoyaient chaque année l'équivalent de 25 % du PIB. Cette proportion a eu tendance à baisser dans les années 1990, elle se situe actuellement aux alentours de 15 % (Guarniero, 2005). En 2006, le montant des transferts s'élevait à plus de 145 millions d'euros (de la Barre, 2007).

Les remises de devises ne sont, par ailleurs, pas la seule manière de témoigner de sa solidarité. Il existe d'autres modalités comme des transferts matériels, des transferts de connaissances, de l'aide à l'émigration, ainsi que des formes plus complexes de coopération par le truchement de la vie associative et commerciale (Gerstnerova, 2014). Cela consiste à opérer des transferts de diverses formes vers et à partir du pays d'origine, à nouer des relations familiales transnationales, à mener des missions de bons offices, etc. à des fins de solidarité, de commerce... D'après Vatz Laaroussi (2009, 95), « *ces réseaux permettent des transferts financiers qui aident la famille restée au pays à vivre et même à participer au développement local* ».

L'élan de solidarité qu'évoquent les migrants est tôt ou tard appelé à s'effriter, car il est non seulement insoutenable à long terme pour les familles immigrées, mais aussi potentiellement destructeur pour les familles restées au pays d'origine. Certains témoins de Gerstnerova (2014) parlent de ce cercle vicieux avec désarroi : « *On finance des études pour que les cousins viennent près de nous et fassent venir à leur tour leurs cousins, et ainsi de suite...* ». Aussi, des migrants cherchent des réponses collectives, mutuellement positives et durables. Mais les observations montrent que les aides associatives ou collectives sont beaucoup plus rares et complexes à mener que les aides privées au sein de la famille. De plus, en temps de raréfaction des moyens (crises économiques) les aides collectives ont tendance à disparaître et non l'aide individuelle (Gerstnerova, 2014).

L'étude de Manço et Amorantis (2010) confirme par ailleurs le volontarisme des migrants récents à contribuer au bien-être de leur pays d'origine, quelles que soient les conditions objectives dans lesquelles ils se trouvent en immigration. On valide également que cette solidarité ne s'exprime pas uniquement par des envois de fonds. Selon Orozco (2004), on peut décliner en cinq déterminants les clés de l'engagement transnational des migrants qui produisent des apports consistants tant pour l'économie des pays d'origine



que celle des pays d'accueil : on parle des « 5 T » : « — *Transfers* ; — *Telecommunications* ; — *Tourism* ; — *Trade* ; — *Transport* ».

Dans cet ensemble, la modalité « transferts de fonds » reste cependant un comportement phare. Il est le plus étudié (Muteta, 2005), y compris au Luxembourg (PADFI, 2013). Toutefois, les besoins de liens entre les migrants et leurs groupes de référence restés au pays ou éparpillés dans une vaste diaspora font également naître des modalités de télécommunications qui sont autant de marchés de services technologiques.

Les migrants sont aussi parmi les visiteurs assidus de leur pays d'origine. Ils promotionnent leur pays auprès de leurs proches des régions d'accueil. Cela suscite une économie touristique, même si la chose n'a pas la même importance d'une émigration à l'autre (Sarlet et coll., 2008). Les îles du Cap-Vert sont, par exemple, dans le programme de la Luxair depuis quelques années, il existe des vols directs à destination de Boavista et Sal.

Le commerce entre les pays d'origine et d'accueil est aussi amplifié par la présence des migrants qui peuvent importer dans un sens comme dans l'autre, notamment à travers leur inscription dans le commerce de détail, de seconde main, etc. (De Tapia et coll., 2006).

Enfin, l'ensemble de cette circulation renforce le secteur des transports. Il convient d'ajouter à cette liste des activités économiques liées à l'usage des langues (cours, stages, services de traduction, diffusion d'ouvrages), aux cultes (circulations de religieux et de moyens financiers, ventes d'objets, rituels d'enterrement, etc.) et aux arts (performances, expositions, ventes de productions artistiques ou artisanales, etc.) qui sont également des secteurs économiques qui lient pays d'origine et pays d'accueil par le truchement des activités des migrants.

Aussi, il faut comprendre la contribution des migrants aux sociétés d'origine et d'accueil non seulement comme un facteur de développement économique, mais aussi comme des apports sur les plans sociaux, culturels et politiques. Toutefois, certains observateurs rejoignent Gatugu et coll. (2001) pour dénoncer le risque de dépendance et d'assistanat que fait courir ce système de transferts à l'ensemble de la population des pays d'origine.

Les dons et le financement de besoins collectifs comme des cérémonies (mariages, fêtes diverses et funérailles) pourraient être considérés comme déraisonnables vus d'Europe (Attias Donfut et Wolff, 2005), même si elles ne représentent pas en réalité la majeure partie des transferts de fonds. Mais ils visent également un objectif social non négligeable qui est de maintenir le tissu social local, sans quoi aucun développement n'est permis. Financer des cérémonies, de la consommation immédiate sert en effet à maintenir en place les liens de confiance et une identité. Cette solidarité s'adresse à la polarité « reproduction et renforcement du système » d'un continuum dont l'autre polarité est occupée par des visées comme « la production et le changement socioculturel » (Manço et Amoranitis, 2010).

Cela pourrait correspondre à créer des entreprises, des initiatives de participation des citoyens, etc. Il n'est pas possible d'avancer vers une de ces deux visées en reniant l'autre. L'approche doit être globale, équilibrée et se baser sur les principes de respect des cultures locales pour permettre une évolution du système dans son ensemble, sous le contrôle des locaux. Dans le cas inverse, on se trouverait dans une situation de simple transfert de mode vie du Nord au Sud.

Par ailleurs, les cycles migratoires se succédant les uns aux autres, assiste-t-on probablement à une transformation du « mythe du retour » de l'immigré dans son pays d'origine, en un « mythe du projet » de l'immigré dans son pays de naissance ou de référence (Manço et Amoranitis, 2010). Si, dorénavant, peu de migrants font le vœu d'un retour, très nombreux sont ceux qui songent à développer des projets dans leur pays d'origine, en particulier, en partenariat avec des institutions du pays d'accueil.

Ce mythe comme le précédent joue un rôle structurant dans la vie de la famille immigrée, il donne un sens à l'entreprise migratoire et représente l'aboutissement potentiel d'une recherche de valorisation. Orienter un projet de développement ou des moyens vers le pays d'origine, c'est à la fois une possibilité de reconnaissance au Sud et une manière de se doter d'un rôle social au Nord.



Notons que le mythe du projet représente mieux que le mythe du retour la position idéale pour le migrant qui aspire à une double reconnaissance, une double présence, une double citoyenneté : le migrant devient le transmetteur, l'intermédiaire, le médiateur par excellence entre ces deux mondes (Manço et Amoranitis, 2010).

8.2. Les questions au Luxembourg

Au Luxembourg, les migrants sont en moyenne plus jeunes que la population autochtone. Ce qui a pour conséquence que, d'un côté, la population en âge de travailler est majoritairement étrangère, alors que, d'un autre côté, la population inactive est majoritairement de nationalité luxembourgeoise.

Or, comme partout en Europe, le vieillissement démographique de la population étrangère au Luxembourg semble inéluctable et s'observe déjà au niveau de la population active. Ce vieillissement concernera l'ensemble des populations migrantes : des ressortissants de pays de l'UE et des ressortissants de pays tiers.

Pour étudier ces phénomènes de solidarité transnationale et de vieillissement des populations immigrées, liés entre eux, il semble important d'aborder plusieurs aspects en se focalisant sur la communauté capverdienne :

- *L'attachement* : quel est le degré d'attachement ou d'enracinement au Luxembourg et au pays d'origine ?
- *Les solidarités générationnelles* : avec le vieillissement se posent des questions de prise en charge des aînés : qui va les prendre en charge ? Leur communauté, leur famille, les institutions du pays d'accueil (ou d'origine) ? Les solidarités générationnelles sont-elles ascendantes ou descendantes ? Cette situation produit-elle des inégalités ? Existe-t-il un « appel » parmi les migrants, en particulier des pays tiers, pour regrouper les membres de leur famille au Luxembourg ?
- *Les besoins et l'offre d'institutions* : quels sont les besoins actuels ou futurs des étrangers en la matière ? Les besoins des migrants correspondent-ils à l'offre actuelle des institutions, notamment en matière de « vieillissement actif » ou de soins ? Pourquoi (pas) ? Connaissent-ils l'offre des institutions ? Quoi ou qui pourrait les aider à être mieux informés et plus adéquats dans leurs usages des services proposés ? Quelle politique en matière de logement, d'assurance dépendance, de soins en fonction des besoins identifiés ?
- *La solidarité avec le pays d'origine* : quelles sont les pratiques solidaires des migrants avec leur pays d'origine ? Avec quels effets ici et ailleurs ?
- *Le retour* : comment les migrants se projettent-ils dans le futur, lors de leur retraite ? Restent-ils au Luxembourg ? Espèrent-ils retourner dans leur pays d'origine ? Va-t-on assister à des « va-et-vient » en fonction des profils des migrants ou de leur origine ? Peut-on parler au Luxembourg d'un « mythe du retour » comme cela est souvent abordé dans la littérature scientifique ?

8.3. Expliquer l'attachement national

L'étude « Migralux 2014 » a montré (Mertz, 2016) que l'attachement au Luxembourg est fonction de l'âge des migrants, toutes origines confondues. Dans la même mesure, il est également en lien avec la durée de vie dans ce pays. Il augmente également avec l'importance des ressources et l'accès à la propriété au Grand-Duché.

La composition du facteur « Attachement au pays d'origine » laisse lui aussi entendre qu'une partie des raisons qui sous-tendent ce lien sont également matérielles (y avoir un travail, un logement) ou comprennent des obligations familiales (être resté pour sa famille).

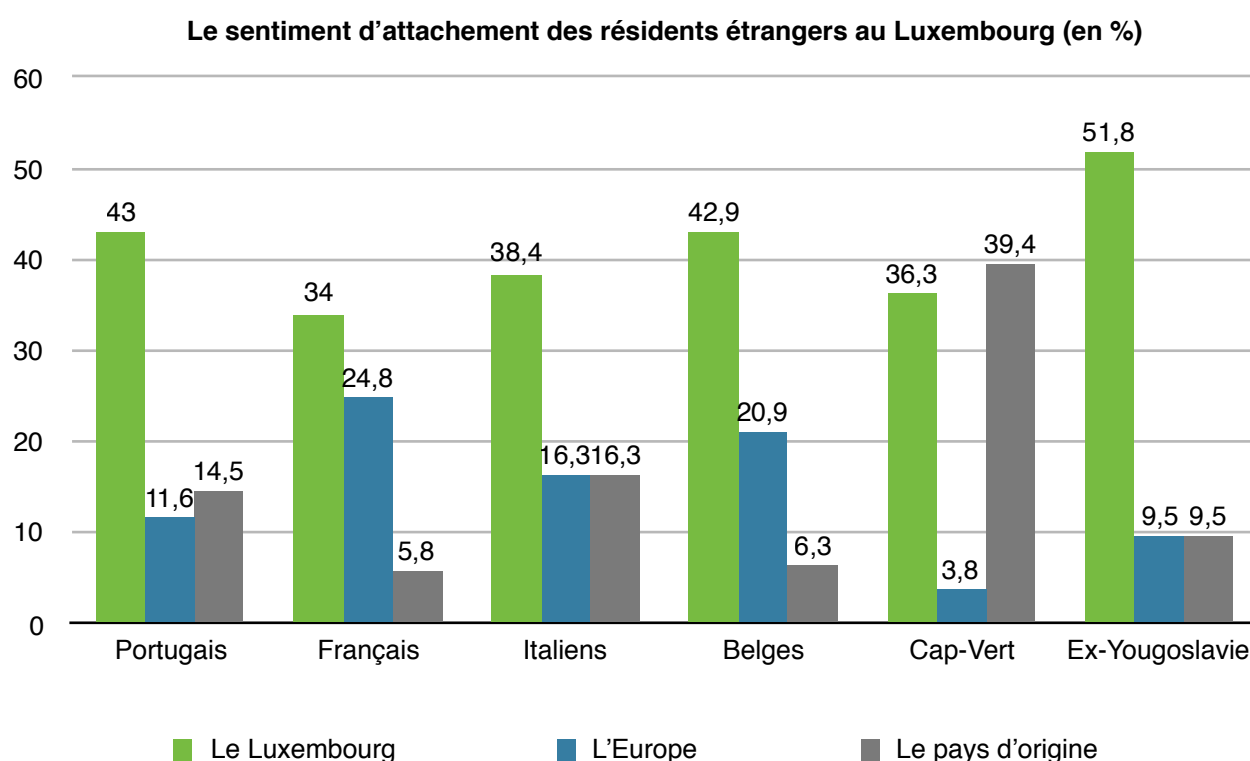
En bonne logique, plus les personnes se sentent attachées au Grand-Duché moins elles se montrent attachées au pays d'origine, et moins elles souhaitent être enterrées dans leur pays d'origine. L'inverse est vrai pour les personnes se sentant un plus ample attrait pour leur pays d'origine : la plupart souhaitent y être enterrées (voir la partie 8.4.).

Paradoxalement, la recherche constate que les personnes restées attachées au pays de leurs origines sont également celles souhaitant le plus faire venir les leurs au Luxembourg.

Par groupe de 10 immigrés extra européens de toute origine, on souhaiterait inviter au Luxembourg environ 3 personnes proches, d'après l'enquête « Migralux ». Les Capverdiens sont également dans cet esprit : « *Il n'est pas rare de voir une famille immigrée capverdienne faire venir au Luxembourg une nièce ou un neveu. Il s'agit d'une forme de solidarité familiale, afin de leur permettre (aux intéressés et à leur famille directe) de meilleures conditions de vie* », disent les témoins participant aux focus groups organisés par le CEFIS, en 2016, sur le thème des processus migratoires. Cette information souligne que les liens au pays d'origine sont surtout des liens familiaux. Notons également que les personnes attachées à leur pays d'origine sont moins scolarisées que les autres. Elles sont également moins informées et participent moins à la politique luxembourgeoise.

Selon la recherche « Migralux », les étrangers originaires du Cap-Vert et les autres n'ont pas tout à fait les mêmes degrés d'attachement au Grand-Duché ou à leur pays d'origine. En moyenne, quatre Capverdiens sur dix (39,40 %) se disent « attachés au pays d'origine. Ce score est de loin le plus élevé observé dans l'échantillon. Si 36 % des Capverdiens se disent aussi « attachés au Luxembourg », cette valeur est parmi les scores le plus bas observés lors l'étude. Par exemple, le taux d'attachement au Luxembourg est de près de 52 % parmi les ex-Yougoslaves de l'échantillon.

Graphique 26

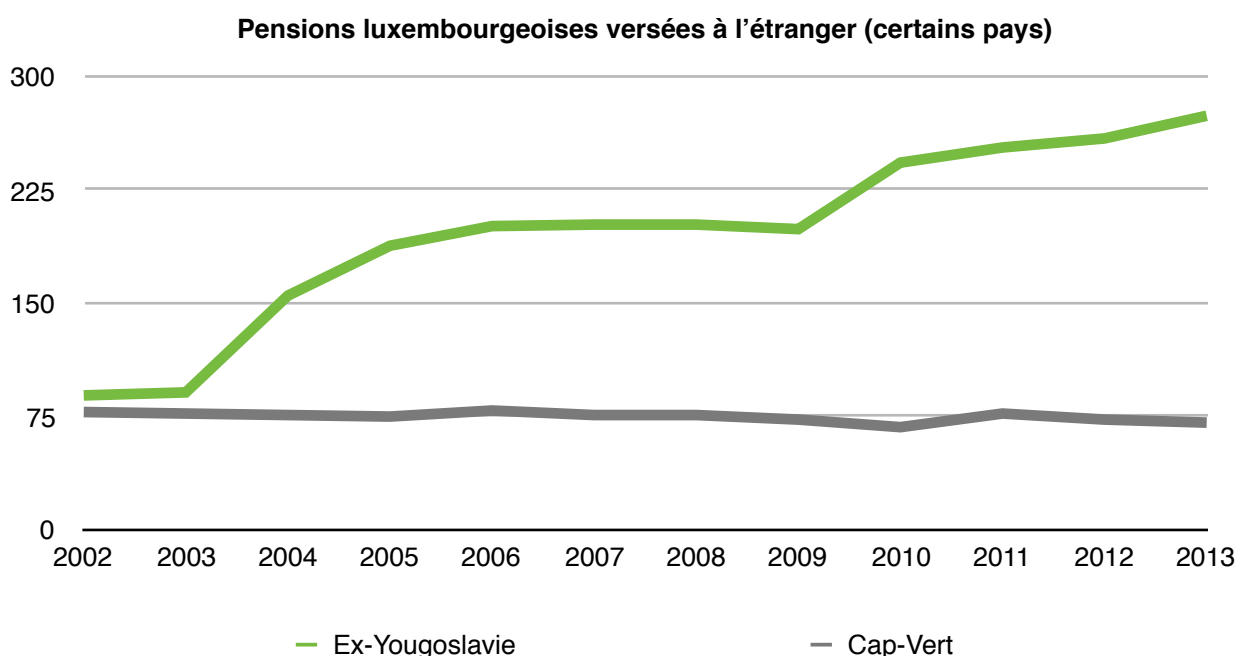


Source: CEFIS, Migralux, 2014

8.4. Solidarité familiale et vieillissement

Malgré sa structure jeune, les Capverdiens du Luxembourg vieillissent aussi ! Par exemple, entre 70 et 80 personnes pensionnées au Luxembourg vivent au Cap-Vert (Mertz, 2016). Ce chiffre est stable depuis le début des années 2000. Alors que les pensions versées vers les pays de l'ex-Yougoslavie ont tendance à augmenter, la tendance globale est à la baisse : les pensionnés ayant fait carrière dans notre pays restent donc de plus en plus au Luxembourg. Cette situation commence à poser la question de la solidarité familiale en lien avec le vieillissement des membres des familles immigrées, au Luxembourg comme dans le pays d'origine.

Graphique 27



Source: CEFIS, Migralux, 2014

Par ailleurs, la solidarité au sein de la famille s'exprime de deux façons différentes et complémentaires : la *solidarité descendante* et *solidarité ascendante* (Mertz, 2016).

Lors de l'étude « Migralux 2014 », 82 % des répondants non-UE trouvaient essentiel que les parents aident matériellement leurs enfants adultes. Ce score est de 56 % au sein des immigrés UE.

De la même manière les, immigrés non-UE sont 67 % à penser que les enfants adultes doivent soutenir leurs parents vieillissants³⁵ : peu de gens pensent dans cette catégorie aux solutions d'accueil institutionnel des aînés. Globalement, l'aspiration qui se fait sentir à travers ces données est que la solidarité ascendante et descendante devrait, pour nos répondants, se pratiquer au sein du cercle familial.

Ainsi, selon l'étude « Migralux 2014 », sur des 178 Capverdiens du Luxembourg interrogés, 72 % souhaitent, lors de leur vieillesse, être pris en charge par leur propre famille (enfants) et seulement 11 % songent aux institutions et 13 % à d'autres solutions. Si l'on note une préférence culturelle pour des soins au sein de la famille, il est sans doute nécessaire également de revoir les modalités de communication sur les services de prise en charge, ainsi que d'informer sur les possibilités qui existent au niveau des soins à domicile, dans le cadre de l'assurance dépendance.

D'après la Direction de l'Immigration rencontrée pour les besoins de la présente recherche, les demandes pourraient suivre cette tendance du « tout à la famille », mais compte tenu des critères imposés aux

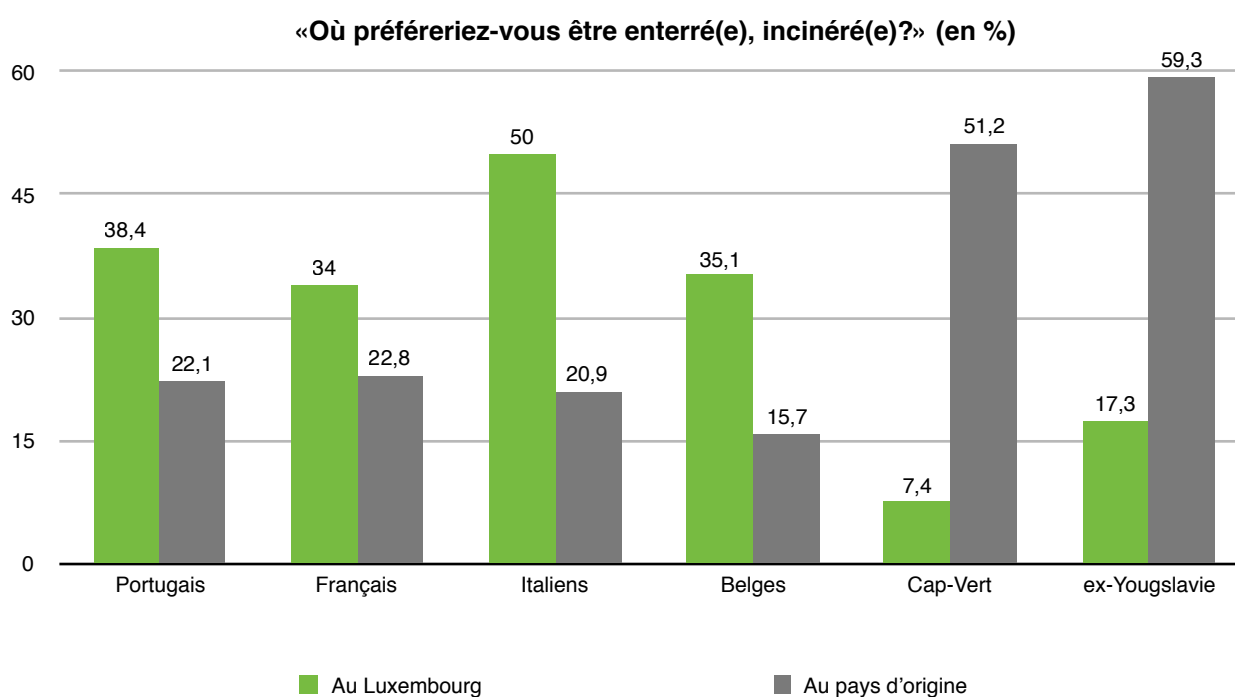
³⁵ Les migrants UE ne sont que 38 % à le penser.

demandes de regroupement familial, il y a peu de demandes au profit des personnes âgées en provenance du Cap-Vert, notamment. Toutefois, il arrive que l'on accorde une prolongation de visa pour les ascendants qui ont besoin de soins au Luxembourg, en raison d'une maladie grave, par exemple, car le suivi médical luxembourgeois est considéré de meilleure qualité que celui proposé dans la plupart des pays d'origine.

Ce dernier aspect serait-il à lier avec la volonté de regrouper les éléments plus jeunes de la famille au Luxembourg? Existe-t-il une attente vis-à-vis de la jeune génération à faire immigrer par mariage, par exemple ?³⁶

Un autre résultat révélateur a trait au lieu de sépulture et témoigne de la force du lien de filiation. À la question « où souhaiteriez-vous être inhumé ? », posée lors de l'enquête « Migralux 2014 », une majorité de personnes issues du Cap-Vert (51,2 %) ou de l'ex-Yougoslavie (59,6 %) répondent « dans le pays d'origine », alors que les Européens privilégient plutôt le Luxembourg comme terre d'inhumation. Seulement 7,4 % des Capverdiens et 17,3 % des ex-Yougoslaves désignent le Grand-Duché pour y être enterré. Selon Attias Donfut (2005), en effet, « le désir d'être enterré au pays d'origine est plus prononcé parmi les personnes originaires des pays de l'Afrique et parmi les musulmans ». On constate également que plus la date de l'immigration est récente, plus le choix s'oriente vers le pays d'origine.

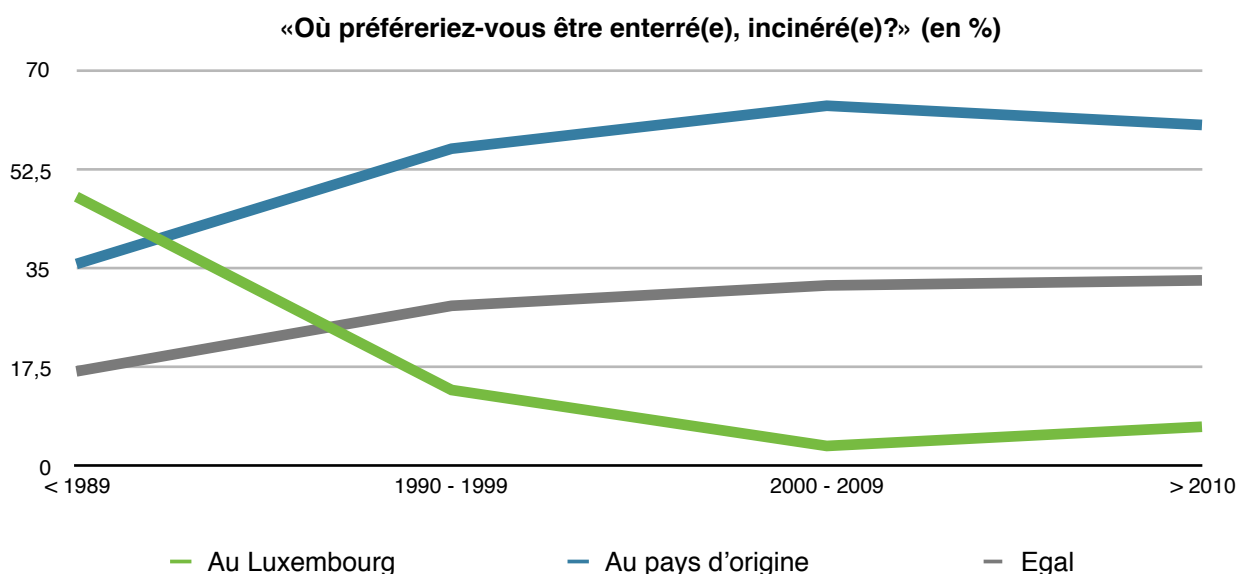
Graphique 28



Source: CEFIS, Migralux, 2014

³⁶ Cette hypothèse n'est toutefois pas rencontrée par les témoins capverdiens invités en 2016 aux débats organisés par le CEFIS.

Graphique 29



Réponses des Capverdiens et «ex-Yougoslaves», selon l'année d'arrivée au Luxembourg

Source: CEFIS, Migralux, 2014

On peut logiquement formuler l'hypothèse que les ressortissants de pays tiers, comme le Cap-Vert, qui ont laissé leurs parents dans leur pays d'origine et qui jugent avoir une responsabilité envers eux optent pour le retour. Ils choisissent aussi leur pays comme lieu d'inhumation. Cette préférence est évidemment empreinte d'une charge d'imaginaire. Les raisons de l'émigration et un rapport fort à la famille semblent conduire à ce genre d'aspirations, selon Mertz (2016).

8.5. Aide privée aux proches du pays d'origine

L'enquête « Migralux 2014 » permet également d'identifier les pratiques de solidarité au sein des familles immigrées et avec le pays d'origine. Dans certaines situations, cette aide concerne aussi des membres de la famille restés au pays.

On constate que l'aide privée et familiale vers le pays d'origine semble concerner plus de sept fois plus les Capverdiens que les Serbes, par exemple, autre groupe de migrants extra-UE important au Luxembourg, membre de la catégorie « ex-Yougoslave ». Ce constat vaut en termes de fréquence, mais pas nécessairement en termes de volume des envois, ce qui dénote une différence de richesse tant entre les groupes immigrés considérés qu'entre les pays d'origine.

On note également que l'aide privée est près de dix fois plus importante que l'aide collective, via une association, par exemple, en volume et en fréquence. Ce constat vaut tant pour le groupe capverdien que l'ensemble de la catégorie « non-UE » (Migralux, 2014).

D'après la même étude, 40 % des 178 Capverdiens du Luxembourg sondés soutiennent matériellement et leurs enfants et leurs parents. Environ 31 % souhaitent dans le futur faire venir leurs parents au Luxembourg. Ce taux est de 22 % en ce qui concerne leurs enfants et de 9 % pour les conjoints. Toutefois, ce projet de réunification familiale semble bloqué pour 55 % des participants à l'enquête pour des raisons administratives. Les raisons financières empêchent la réunification dans 19 % des cas. Ces différences de taux pourraient s'expliquer par le fait que bon nombre de Capverdiens ont déjà réuni les membres de famille nucléaire (conjoint et enfants), mais pas forcément les ascendants pour lesquels le regroupement familial est plus contraignant d'un point de vue légal.



L'aide privée et familiale des migrants extra UE est avant tout financière (71 %), surtout pour les familles capverdiennes du Luxembourg. Elle est toutefois combinée avec des envois de matériel et d'objets (67 %). D'après le sondage, les colis envoyés au Cap-Vert contiennent dans 27 % des cas des produits alimentaires, 19 % du matériel scolaire et 9 % du matériel médical. Ces colis sont annuels, dans la plupart des situations (Migralux 2014).

Le montant approximatif de l'aide financière envoyée au Cap-Vert est d'une centaine d'euros par mois, quant à l'aide matérielle, elle représente un total d'environ 200 euros par an. Dans un cas sur trois, cette aide est mensuelle. Les familles immigrées procèdent à cet investissement sans condition et pour « une durée indéterminée ».

Dans la majorité des cas, cette aide couvre des frais d'alimentation et de santé (« *On va penser à celui qui est là-bas et n'a pas toujours de quoi manger. On va dire si je lui envoie 100 euros, il va pouvoir manger pendant quelques jours, c'est déjà ça !* » - Femme capverdiennne). Elle est principalement acheminée par des agences de transfert, en ce qui concerne les Capverdiens.

Ces résultats permettent d'énoncer quelques hypothèses sur les raisons émotionnelles et rationnelles de la solidarité avec le pays d'origine.

Celle-ci est d'abord de loin plus importante au sein du cercle familial qu'au travers des activités associatives. Un lien semble exister entre l'aide à la famille restée au pays d'origine et l'attachement envers ce pays. Une autre relation remarquable est le lien entre l'aide donnée au pays d'origine et la solidarité intergénérationnelle au Luxembourg, d'une part, et la corrélation entre l'aide privée au pays et les souhaits de regroupement familial en immigration, d'autre part.

8.6. Les transferts d'argent des Capverdiens du Luxembourg

Approfondissons la question des transferts financiers vers le Cap-Vert. Selon l'étude du PADFI (2013), près de 43 % des 61 Capverdiens du Luxembourg qui ont participé à cette investigation sont membres d'une association d'immigrés et la moitié soutiennent de diverses façons des projets sociaux et sont conscients des besoins de développement du Cap-Vert.

La plupart des personnes sondées connaissent des associations jouant un rôle dans les actions solidaires au pays d'origine, comme le confirme également les rencontres et les interviews organisées en 2016 par le CEFIS. Ces associations sont organisées selon les îles d'origine et parfois même la municipalité d'origine. Cela explique leur grand nombre. Même si cela affecte l'impact des actions, on comprend que les migrants préfèrent des actions qui soutiennent leur île ou leur municipalité en priorité.

Selon la recherche PADFI (2013), environ 66 % ont un compte bancaire au Cap-Vert. Les résultats montrent également que 80 % ont une épargne au Grand-Duché et 31 % en ont également au Cap-Vert, sous la forme d'un compte d'épargne la plupart du temps (dont le taux d'intérêt est faible).

Toutefois, les envois de fonds vers l'archipel concernent essentiellement le transfert de liquidités vers la famille (comme le confirment également l'enquête « Migralux » en 2014 et une publication de Guarniero en 2005). La majorité des personnes interrogées par le PADFI (2013) n'a pas l'habitude de l'épargne dans une banque au Cap-Vert. Pour huit personnes sur dix, selon cette étude, cela pourrait changer si le Cap-Vert permettait d'obtenir un taux d'intérêt plus élevé.

Pourtant, d'après le PADFI (2013), il existerait des modalités d'épargne alternatives plus lucratives. Mais elles seraient peu utilisées. Il serait donc intéressant, pour l'association en question, de savoir pourquoi il n'y a pas plus de personnes épargnant au Cap-Vert : un manque d'information sur les produits ? disponibilité de l'épargne au Luxembourg ?...

Cette recherche permet en tout cas de conclure que les Capverdiens au Luxembourg ne connaissent pas ou peu les possibilités de la finance solidaire, comme la microfinance capable de soutenir les entrepreneurs de leur pays d'origine.



Ce résultat est confirmé par les participants au focus group organisé par le CEFIS en 2016 à propos des pratiques de solidarité des immigrés capverdiens : *« L'essentiel est une solidarité familiale financière, c'est-à-dire une solidarité qui se fait de famille à famille. Le migrant capverdien installé au Luxembourg aide ses proches qui sont restés au Cap-Vert. Ces aides sont de type monétaire, par le transfert d'argent. La solidarité familiale a toujours existé chez les Capverdiens, et elle se transmet de génération en génération. Cependant, les Capverdiens semblent manquer d'informations concernant les différents outils et moyens pour pouvoir faire parvenir de l'argent à leurs proches. On voit que la grande majorité au sein de la communauté a essentiellement recours à Western Union pour transférer du liquide. Or, très peu, d'entre eux, ont connaissance qu'il existe des banques au Luxembourg qui sont en collaboration avec des banques du Cap-Vert, afin de leur faire diminuer les coûts de transfert. »* Environ 55 % des Capverdiens du Luxembourg acheminent de l'argent vers leur pays d'origine en utilisant les agences de transferts de fonds. Ces sommes servent dans 73 % des cas à financer l'alimentation, dans 45 % les besoins de santé et dans 19 % le logement de la famille proche (Migralux, 2014). Selon la même étude, dans 51 % des cas, les répondants capverdiens estiment que l'aide (sous toutes ces facettes) est utile et permet à la famille restée au pays de vivre. Cela maintient le lien entre membres des familles divisées par la migration, voire aide à préparer une réunification prochaine.

Durant la recherche du PADFI (2013), plus de 60 % des répondants annoncent qu'ils seraient prêts à soutenir le secteur de la finance alternative du Luxembourg et à agir à travers des associations capverdiennes afin d'alimenter des comptes d'épargne solidaires.

Pourtant, l'enquête « Migralux 2014 » du CEFIS permet de soulever un doute sur ces résultats dans la mesure où le nombre de Capverdiens du Luxembourg qui participent à des activités associatives de solidarité visant le pays d'origine y apparaît comme infiniment plus rare que l'aide directement envoyée à la famille restée sur l'archipel. Les auteurs de la recherche PADFI (2013), eux-mêmes, ne manquent d'ailleurs pas d'évoquer le même doute : *« bien que la plupart des Capverdiens au Luxembourg aient un travail, ils sont plus préoccupés aujourd'hui de stabiliser leur emploi. Ils se concentrent plus sur leurs propres problèmes et ceux de leur famille. Cela peut affecter leur réceptivité à placer leur argent dans un compte d'épargne à long terme »* (PADFI, 2013).

8.7. Associations d'immigrés capverdiens actives dans le pays d'origine

Toutefois, des associations solidaires créées par des immigrés capverdiens actifs dans le pays d'origine existent et sont nombreuses. Aussi, de manière complémentaire aux questions financières, le CEFIS a dressé un panorama des associations de migrants impliquées dans des projets de développement (Besch et coll., 2010).

Ce panorama, certes non exhaustif, se base sur le fichier du milieu associatif régulièrement actualisé par le Comité de Liaison des Associations d'Etrangers (CLAE). Il contient, après vérification, 23 associations de migrants actives dans le développement dans des pays extérieurs à l'Union européenne (au début des années 2010). Sur ces associations, seize sont essentiellement composées de membres d'origine africaine et poursuivent des projets de développement en Afrique, quatre sont d'origine balkanique, une Sud-Américaine et une d'origine asiatique, même si les membres fondateurs de ces associations sont en général de diverses nationalités.

Seize associations sur 23 ont été créées à partir de 2005. Les informations ne renseignent toutefois pas sur le dynamisme de ces structures et la part qu'y prend l'investissement en faveur des actions de développement. On n'a pas non plus d'indicateurs sur les effets des initiatives.

Nous apprenons qu'une partie conséquente des associations subsahariennes sont le fait de migrants issus du Cap-Vert d'autant plus que ce pays est inclus, depuis 1993, dans la liste des pays cibles de la coopération luxembourgeoise. Cela veut dire que des commissions paritaires se réunissent annuellement



dans les deux pays avec, à la clé, des actions communes autour de quatre secteurs d'interventions : l'éducation, l'eau, la santé et l'aide alimentaire.

La création des premières associations capverdiennes au Luxembourg coïncide toutefois avec l'arrivée des travailleurs durant les années 60 et 70. Progressivement, l'arrivée des migrants portugais (y compris d'origine capverdienne), encouragée par la législation favorable au regroupement des familles, a contribué à l'existence et à l'augmentation du nombre et de la taille des réseaux sociaux.

Selon Gerstnerova (2014), les associations capverdiennes, en comparaison avec d'autres associations subsahariennes, semblent assurer mieux le contact communautaire en réunissant plus de membres (+/- 30, en moyenne) que les autres. Leurs activités concernent également plus d'acteurs que dans le cas d'autres associations africaines. Les associations capverdiennes prennent souvent la forme de regroupements culturels (associations de danses traditionnelles, par exemple). Il existe diverses initiatives de fédération de ces associations, comme la Fédération des Associations capverdiennes au Luxembourg (FACVL).

Il faut toutefois noter que l'associationnisme capverdien semble changer depuis quelques années : les associations se créent par îles ou régions (îles du nord ou du sud), les jeunes ou les membres de la seconde génération y privilégient les projets concrets davantage que ce ne fut le cas au sein des associations « traditionnelles », selon une ancienne vice-présidente de la Fédération des associations capverdiennes. On y lit une forme de « professionnalisation » des associations de cette origine, et c'est sans doute un atout dans la poursuite des objectifs de développement³⁷.

On constate que la collaboration avec l'État luxembourgeois dans le cadre de projets communs renforce les associations de migrants³⁸, comme elle augmente l'efficacité des structures publiques (Besch et coll., 2010), bien que très nombreuses et éclatées, les associations des personnes originaires du Cap-Vert gagneraient à se fédérer et à coopérer davantage entre elles, selon la Direction de la Coopération rencontrée par le CEFIS en 2016.

Selon les acteurs ayant pris part aux focus groups organisés par le CEFIS (2016), si la solidarité directe avec la famille a toujours existé, la « solidarité organisationnelle » des Capverdiens du Luxembourg avec les

³⁷ Il n'est pas possible de mentionner tous les projets et toutes les associations, aussi afin d'illustrer le propos voici quelques exemples parmi bien d'autres possibles. Le « *Cap-Vert Espoir et Développement* » a pour objectif la mise en place de projets de développement dans le domaine de l'éducation et en matière d'agriculture. L'association est créée en 2005 sur initiative de trois personnes. La première, d'origine capverdienne, déjà active dans le milieu associatif, souhaite s'impliquer davantage pour son pays d'origine. La deuxième de nationalité française et originaire de l'île Maurice a décidé de s'investir pour la population du Cap-Vert, après un voyage sur l'archipel. La troisième personne, luxembourgeoise d'origine, retraitée après avoir travaillé 16 ans au Ministère de l'Agriculture, elle veut faire de la coopération au développement. Dans une première phase, ces trois acteurs décident de rassembler des moyens pour soutenir la Fédération des Associations capverdiennes du Luxembourg dans le cadre d'initiatives menées dans ce pays. C'est ainsi que l'association sera à la base de la création d'une ONG homonyme, située sur l'île de Santiago. Les voyages au Cap-Vert permettent aux membres de plus en plus nombreux de la structure de nouer des liens dans l'archipel. Malgré l'obligation scolaire, tous les enfants n'y fréquentent pas l'école. De plus, les infrastructures sont peu fonctionnelles. Une analyse des besoins indique de mettre en lien les responsables capverdiens et des professeurs du Lycée technique agricole d'Ettelbrück. Un programme de formation initiale pour enseignants de lycée agricole est rédigé. L'action est entamée avec le soutien de nouveaux partenaires : le Syndicat des Villes et Communes du Luxembourg, l'ONG « Pharmaciens sans Frontières » et la Direction de la Coopération luxembourgeoise. D'autres initiatives s'enchaînent avec l'interaction du relais local : par exemple, trois bus sont achetés pour assurer le transport scolaire dans une commune de Santiago. Par ces initiatives, des jeunes issus de l'immigration sont sensibilisés aux réalités du pays d'origine de leurs parents. L'expérience sert d'inspiration à d'autres associations capverdiennes du Luxembourg. En effet, depuis plusieurs années, de nombreuses petites associations se créent pour valoriser la culture capverdienne en immigration et/ou aider au développement de ce pays. Autre exemple : le « *Comité Spencer* » est une association constituée suite au décès d'un jeune capverdien, en partenariat avec différentes structures locales (organismes d'aide scolaire, écoles...) qui a envoyé, en 2008, entre autres, un convoi d'aide médicale et scolaire à destination du Cap-Vert. Enfin, citons encore le programme « *Migrer les yeux ouverts* » initialisé au Cap-Vert par la coopération luxembourgeoise. Ce programme mis en œuvre avec des associations afin de permettre aux Capverdiens qui envisagent une émigration vers le Luxembourg d'en prendre la décision en connaissance de cause, en fonction des conditions légales ou des conditions nécessaires pour ce faire. Le programme a bénéficié d'une enveloppe budgétaire de 109 050 € pour la période de 2008 à 2010.

³⁸ « *En créant une association capverdienne, il faut quand même faire les choses selon la règle luxembourgeoise. On ne peut pas vivre au Luxembourg sans respecter la règle des Luxembourgeois. À travers mon engagement associatif, je suis beaucoup plus en contact avec des personnes luxembourgeoises ou européennes qu'avec des personnes capverdiennes.* » — Femme capverdienne (extrait de Jacobs et coll., 2011). « *Donc pour moi, rentrer dans cette association, ça a été très important. Ça m'a permis de connaître mon pays d'origine et aussi d'avoir des contacts avec des gens d'ici. Ça m'a permis aussi de mieux connaître le Luxembourg. C'est un lien entre mon pays d'origine et le pays où je vis.* » — Jeune femme capverdienne (extrait des rencontres du CEFIS, 2016).



structures du pays d'origine n'est envisageable que quand les migrants accèdent à une situation stable au Luxembourg, un emploi durable, un logement adapté et l'assurance d'une bonne scolarisation pour les enfants. Pour les témoins, ce type d'actions solidaires se concrétise par l'acheminement au pays de divers matériels. On décrit, par exemple, l'envoi collectif des conteneurs avec du matériel de première nécessité comme des matelas, des chaises roulantes, des fournitures scolaires, des vêtements, etc., à destination de groupes, de villages, d'églises, d'associations, d'hôpitaux ou d'écoles, par exemple³⁹. Ils sont notamment envoyés en cas d'urgence, lors de catastrophes climatiques, entre autres⁴⁰.

« Il y a beaucoup d'associations qui se sont formées juste pour aider le pays. Il y a des associations de village, de telle île... Je connais au moins une dizaine d'associations de ce type », dit le Vice-président de la Fédération des associations capverdiennes au Luxembourg, *« par ailleurs, ces structures fonctionnent très souvent sans l'aide du gouvernement luxembourgeois ou capverdien ».*

Ce type de solidarité semble également se transmettre de manière intergénérationnelle. Toutefois, si la première génération installée au Luxembourg est intéressée par une aide locale exclusivement liée à l'île de provenance, les générations suivantes sont plus généralistes, soutiennent des structures plus larges, mais leur aide est davantage limitée et moins fréquente. Les plus solidaires sont les jeunes qui visitent le pays et constatent par eux-mêmes, les difficultés et les besoins.

« On a des cadres capverdiens, nés et formés au Luxembourg, qui y travaillent. Un moment donné, ils se sont mis ensemble, ont fait un voyage au Cap-Vert et, dès qu'ils sont revenus, ils se sont constitués en association pour aider. » — Président de la Fédération des associations capverdiennes.

« La jeune génération de Capverdiens au Luxembourg ne fait pas que transférer de l'argent à leurs familles. Ils se constituent en association pour aider le pays dans son ensemble. » — Journaliste d'origine capverdienne, 24 ans.

8.8. Vers une synthèse: expliquer l'aide au profit du pays d'origine

L'étude « Migralux » (2014), déjà plusieurs fois citée dans ce rapport, a porté sur un échantillon de plus de 400 résidents du Luxembourg issus de pays non UE. Près de la moitié des personnes sondées étaient des Capverdiens et les résultats montrent que ces personnes sont parmi les plus actives en ce qui concerne l'aide apportée à leur pays d'origine. Selon l'étude, en effet, l'aide vers le pays d'origine semble concerner plus souvent les Capverdiens que, par exemple, les Serbes de l'échantillon (les Capverdiens se disent sept fois plus solidaires). Cela est sans doute lié au degré de développement socio-économique des pays d'origine respectifs et aux raisons de l'émigration.

L'étude mentionnée permet ainsi d'identifier que les immigrés extra-européens au Luxembourg privilégient deux voies principales pour exprimer leur solidarité avec des personnes vivant dans leur pays d'origine. La première — 10 fois plus importante — est l'« aide privée destinée aux proches restés au pays d'origine ». Elle se dirige d'abord pour l'alimentation, puis la santé et enfin le logement. La seconde voie semble être l'« aide acheminée de manière collective, au moyen d'associations ad hoc, vers des groupes défavorisés du pays d'origine ». L'une et l'autre de ces stratégies ont été développées dans ce rapport : les parties 8.5. et 8.6. pour ce qui est de la solidarité intrafamiliale transnationale, et la partie 8.7. en ce qui concerne la solidarité associative avec le pays d'origine.

Il importe de considérer à présent les liens autour ces deux figures de solidarité transnationale.

³⁹ Environ 31 % des Capverdiens du Luxembourg aident le pays d'origine en confiant de l'argent (deux cas sur trois) et des biens à une association (Migralux, 2014).

⁴⁰ *« Chaque tragédie qui arrive au Cap-Vert est rapportée ici par la radio. Un accident, des blessés, des problèmes chirurgicaux... »,* Président de la Fédération des associations capverdiennes du Luxembourg. *« Il y a des Capverdiens et des Capverdiennes qui sont morts ici par accident, et la famille n'avait pas les moyens de renvoyer le corps au pays. Tout de suite, la population s'est mise à cotiser. »* — Femme capverdienne.



La partie 8.4. de ce rapport portant sur « la solidarité familiale et le vieillissement » a par exemple montré l'importance au sein de la communauté capverdienne (comme des autres groupes de migrants extra UE) de l'entraide au sein des familles, en particulier avec les personnes âgées installées au Grand-Duché. Or, il s'avère que plus l'aide intergénérationnelle a de l'importance pour une personne au sein de l'échantillon de l'étude « Migralux », plus elle générera des actes de solidarités envers sa famille installée au pays d'origine (coefficient de corrélation : . 32).

Exprimer sa solidarité en faveur des personnes vivant au pays d'origine semble encore relever pour les migrants — et en particulier pour les personnes originaires du Cap-Vert — de l'attachement au pays d'origine comme nous le montre les développements de la partie 8.3. de la présente publication.

En revanche, peu de liens sont perceptibles entre l'aide privée et l'aide associative pour le pays d'origine. Tout d'abord le dernier type de solidarité concerne peu de personnes. Dans l'ensemble de l'échantillon l'étude « Migralux » (2014), toutes origines concernées, on constate que cette aide implique, selon les nationalités des répondants, entre 10 et 31 % des participants au sondage (moyenne de l'échantillon = 25 %). Ceux qui participent le plus à l'aide associative sont les Capverdiens avec près de 31 personnes sur 100. Les membres des autres communautés présentent nettement moins ce comportement, par exemple, à peine 10 % des Serbes sont dans le cas. Les autres groupes nationaux se situent entre ces deux valeurs. Par ailleurs, peu de moyens y sont investis (moins de 100 euros en moyenne par an par personne, quelque soit la nationalité, selon la même enquête). Toutefois, la solidarité associative suppose être membre d'une structure communautaire et rend compte du niveau de la participation sociale de l'individu solidaire. Il faut rappeler, encore, qu'il existe d'autres expressions de solidarité (qui pourraient ne concerner ni la famille ni la communauté, comme d'autres types de dons, voire l'investissement commercial). Enfin, comme on l'a vu, les liens de solidarité intrafamiliale sont — et de loin — les plus courants au sein de l'échantillon de l'étude Migralux (2014).

Une dernière relation remarquable est, enfin, le lien entre l'aide octroyée au pays d'origine et le souhait de procéder, dans un futur proche, à des regroupements familiaux (coefficient de corrélation : . 34). Cet aspect laisse, peut-être, sous-entendre un « plan » dans l'esprit des personnes solidaires : aider à la formation de proches au pays d'origine afin de les attirer au Luxembourg, au profit de « l'économie familiale » (aider les personnes immigrées vieillissantes, contribuer à une affaire commerciale au Luxembourg...). Toutefois, cette hypothèse n'a pas été validée par le groupe de personnes-ressources rencontrées lors des groupes de parole organisés à l'occasion de la présente investigation.

8.9. Le retour ?

Selon de la Barre (2007) qui a mené une enquête à Praia, l'impact de la migration de retour sur le développement économique du Cap-Vert est peu significatif et du reste difficile à mesurer à partir des données existantes, d'autant plus que le pays commence lui-même à devenir un pays d'immigration : depuis le recensement de la population de 2000, les individus nés à l'étranger y représentent 3 % de la population totale résidant au Cap-Vert.

Les Européens (notamment des Italiens) s'installent à Sal et Boavista ; la communauté chinoise est relativement importante. Le Cap-Vert connaît également une immigration clandestine en provenance de l'Afrique de l'Ouest ; le pays représente dans bien des cas une étape vers d'autres destinations, et il est bien difficile de contrôler les frontières de l'archipel. Dans le même temps, la tendance à émigrer des Capverdiens semble, depuis peu, diminuer légèrement. Quant aux émigrants de retour, ils sont 5 % des habitants de l'archipel et ce taux a tendance à augmenter.

Près de six dixièmes des personnes nées à l'étranger habitant le Cap-Vert sont des enfants d'émigrés venus s'installer au Cap-Vert dont un quart environ détiennent une double nationalité (de la Barre, 2007).

Le niveau d'instruction des individus nés à l'étranger est significativement plus élevé que la moyenne du Cap-Vert. Une proportion importante des émigrés de retour est constituée d'étudiants capverdiens qui se



trouvaient à l'étranger pour poursuivre des études. Ces facteurs sont à conjuguer, selon de la Barre (2007) avec une croissance urbaine importante sur les principales îles, malgré la fragilité de l'économie capverdienne, caractérisée par l'existence de problèmes structurels qui se traduisent par un grand déséquilibre entre la production nationale d'un côté, la consommation et les besoins de formation de l'autre, provoquant une forte dépendance à l'égard de l'étranger.

Cela est sans doute une des raisons pour lesquelles, depuis l'indépendance, les gouvernements capverdiens successifs tendent de protéger les intérêts des émigrés capverdiens et d'augmenter les liens avec eux. À cet effet, a été inauguré, en 1984, l'Institut d'appui à l'émigrant (IAPE) (remplacé dès 2001 par l'Institut des Communautés) afin de maintenir et de renforcer les liens des communautés issues du Cap-Vert ; solliciter les autorités des pays d'accueil pour des collaborations sur différents niveaux ; susciter la participation politique et économique des émigrés au Cap-Vert ; et, enfin, encadrer le retour des émigrés qualifiés.

Relayées par l'Institut des Communautés et les ambassades, les associations de la diaspora tentent ainsi de mener des actions en vue de l'intégration des communautés dans le pays d'accueil, ainsi que dans le sens d'une mobilisation de la diaspora pour le développement du Cap-Vert.

Au Cap-Vert, les émigrés rentrés définitivement sont visibles par les voitures qu'ils ont importées, reconnaissables à leur plaque d'immatriculation verte, par leurs maisons parfois fastueuses qui restent vides pendant la majeure partie de l'année... Selon de la Barre (2007), il n'est pas un journal qui ne parle de la diaspora. Traditionnellement, le Capverdien voit dans l'émigration une recherche de meilleures conditions de vie, une possibilité d'échapper aux difficultés économiques. Nombre de familles dépendent pratiquement des transferts de fonds reçus des proches travaillant à l'étranger (Guarniero, 2005). L'émigré est celui qui a les moyens. Aussi son retour au pays suscite également des espoirs et des envies.

Toutefois, l'expérience montre que l'intention de retourner définitivement au pays tend à s'estomper avec le temps passé en immigration et, quelle que soit l'origine, la proportion de migrants qui ne rentre jamais est toujours plus élevée que celle des migrants de retour.

Il importe, par ailleurs, de distinguer, dans les cas de retours, d'une part, les migrants économiques, pour qui l'essentiel de la vie professionnelle s'est déroulé à l'étranger et qui gardent une relation affective avec le pays, et d'autre part, les jeunes diplômés, revenus au pays après avoir poursuivi des études à l'étranger, et dont les liens avec le pays reposent sur des bases différentes. Il existe également des émigrants sans statut, des demandeurs d'asile déboutés, par exemple, dont le retour s'effectue sur des bases plus fragiles.

Dans le cas du Cap-Vert (de la Barre, 2007), les phénomènes de retour concernent essentiellement des migrants économiques, en majorité de la première génération. Ce retour s'effectue rarement avant le moment de la retraite au pays d'accueil. Les jeunes diplômés qui rentrent au Cap-Vert après leurs études ou une première expérience professionnelle sont également une réalité, comme les tentatives échouées de migration irrégulière.

Enfin, de manière plus marginale, il faut noter le cas des entrepreneurs ou de travailleurs « transnationaux » qui n'envisagent pas un retour en tant que tel, mais qui mènent des activités « circulatoires » dans divers secteurs pointus comme le tourisme et les transports, les arts de la scène, les sports, l'information, l'enseignement supérieur, etc.

Dans un contexte de développement de l'archipel et d'intégration socioprofessionnelle des enfants des premiers migrants dans le pays d'accueil, ce dernier type de migration est appelé à augmenter, selon nos hypothèses.

Par exemple, à la fin des années 2000, la mise en application d'une loi sur le statut de l'investisseur émigrant a participé à créer des conditions favorables à l'investissement au Cap-Vert, pour les Capverdiens résidant à l'étranger. Il s'agissait de dynamiser et de diversifier la participation économique des émigrés qui s'est surtout caractérisée par des transferts de fonds privés et des petits investissements immobiliers (Guarniero, 2005).



Ce nouvel instrument s'est ajouté aux initiatives existantes visant à stimuler la participation économique des émigrés au Cap-Vert (exemption de taxes douanières pour l'importation de véhicules et d'articles d'usage domestique, comptes bancaires spéciaux, etc.) et montre la volonté du législateur capverdien de renforcer l'apport de la diaspora au développement de l'archipel (de la Barre, 2007).

Faut-il encore compter avec la coopération des pays d'accueil, comme le Luxembourg, afin d'assurer plein succès aux initiatives de développement mobilisant la diaspora capverdiennne. La publication d'un guide destiné aux citoyens du Cap-Vert installés au Luxembourg qui souhaitent se réinstaller dans leur pays d'origine (Gerstnerova et Rodriguez, 2015) permet ainsi de réfléchir à l'efficacité du processus de retour volontaire des immigrés.

Ce que les immigrés trouvent une fois rentrés au Cap-Vert dépend de la durée de leur séjour au Luxembourg, de leur sexe, de l'existence ou non d'une famille au Cap-Vert, etc. La situation dépend évidemment de la qualification de l'immigré et du travail qu'il occupait au Luxembourg, s'il a ou non des économies, de leur montant, etc.

Le mieux, pour les auteurs du guide cité, est de programmer le retour au Cap-Vert longtemps à l'avance. Une des étapes importantes de la préparation est l'information sur les conditions au Cap-Vert afin d'imaginer un projet de réinsertion au pays. Pour cela, le migrant peut profiter de ses allers-retours au pays pour s'informer sur l'environnement administratif et économique local, discuter de ses projets avec sa famille, ses amis ou d'anciens migrants déjà réinstallés, ou encore contacter les organismes d'appui locaux et des entreprises : certaines peuvent être intéressées par ses expériences et connaissances, notamment linguistiques, acquises en Europe. Il peut aussi se renseigner auprès des associations de migrants au Luxembourg et, dans certains cas, proposer une collaboration.

Au Luxembourg, plusieurs organismes peuvent aider le migrant qui souhaite rentrer au pays d'origine, quel que soit son statut de séjour. Les démarches administratives requises, concernant le retour provisoire ou définitif, sont de la responsabilité de l'Ambassade du Cap-Vert. Il existe un programme d'assistance (sans aide financière) à la réinstallation dans le pays d'origine. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ainsi que la Direction de l'Immigration du Ministère des Affaires étrangères et européennes, s'occupe du programme de retour volontaire destiné aux migrants réguliers souhaitant rentrer dans leur pays d'origine ou voulant émigrer vers un pays tiers. Pour Gerstnerova et Rodriguez (2015), il s'agit de :

- L'organisation du retour depuis le Luxembourg jusqu'au lieu d'origine (réservation et prise en charge du billet d'avion, obtention d'un document de voyage, assistance à l'aéroport de transit...).
- Une aide financière au retour et à la réintégration en fonction de la situation du migrant : pour les personnes en situation irrégulière, 300 euros en espèces au Luxembourg et 500 euros en nature au Cap-Vert ; pour les personnes en procédure d'asile ou les demandeurs d'asile déboutés, 500 euros en espèces au Luxembourg et 3000 en nature au Cap-Vert.
- Une assistance supplémentaire pour les cas « vulnérables » (personnes malades, handicapées, en perte d'autonomie, victime de traite des êtres humains, etc.), en nature, jusqu'à un montant de 700 euros par personne.

Les bénéficiaires d'un programme de retour volontaire ne sont pas réadmissibles au Luxembourg durant une certaine période (à l'exception des visites de courte durée). En général, cette durée est de cinq ans. Si les bénéficiaires capverdiens tentent tout de même revenir « s'installer » au Luxembourg avant l'expiration de cette période, ils sont obligés de rembourser la contre-valeur de toute aide qui leur aura été octroyée. On ne peut bénéficier d'un programme de retour qu'une seule fois.

Toutefois, les Capverdiens qui bénéficient du programme de retour sont des hommes célibataires, dans la trentaine et en situation irrégulière, interceptés par la police du Luxembourg. Seulement quatre personnes de nationalité capverdiennne ont bénéficié d'un programme de retour en 2010, une personne en 2011, une personne en 2012 et aucune en 2013...



Il faut croire que ce type d'offres d'encadrement ne dope pas les retours des migrants, pas plus au Luxembourg qu'ailleurs en Europe. Les observations montrent, en effet, que la problématique du retour est complexe et les retours sont en réalité très rares (Linares, 2009).

On constate que les institutions impliquées dans les différents pays par les programmes de retour volontaire ne travaillent pas en coordination ; cela occasionne des dysfonctionnements et des retards à la base de l'échec de certains projets de réinstallation. Les programmes ne sont, par ailleurs, que rarement discutés avec les personnes concernées, les migrants, au moment de leur conception. Les montants sont insignifiants et rares sont les évaluations des impacts. Les programmes de retour n'incitent pas non plus à l'investissement de l'aide proposée qui est ponctuelle. Renforcer la coopération internationale afin de créer des systèmes pour accueillir les investissements des immigrés dans leur pays d'origine pourrait pourtant être une piste intéressante et générer des emplois attractifs dans les pays d'origine. Le rôle des associations de migrants dans ce champ ne doit pas être ignoré.

Enfin, lors de l'enquête « Migralux 2014 », à la question « *Pensez-vous quitter le Luxembourg ?* », 18 % des répondants non-UE régulièrement installés au Grand-Duché ont répondu « Oui, à la retraite » et 8 % avant celle-ci. Par contre, un tiers des répondants pensent effectuer des allers-retours avec le pays d'origine. Le solde préfère rester au Luxembourg (21 %) ou n'est pas encore décidé.

Pour ce qui est des Capverdiens résidents réguliers du Luxembourg, 35 % sont décidés de rejoindre leur pays d'origine dans l'année de leur retraite, voire avant : 17 % des cas. Près de 21 % des participants capverdiens à l'étude « Migralux » (2014) optent pour des allers-retours. Seulement 11 % comptent rester définitivement au Grand-Duché et 17 % sont sans avis.

L'étude PADFI (2013) avance d'autres résultats par rapport à cette même question : les migrants capverdiens continuent à avoir un lien fort avec leur pays d'origine et 79 % souhaiteraient y rentrer, surtout à la retraite. Parmi eux, 94 % feraient des économies pour financer leur retour. Presque tous auraient une idée de ce qu'ils veulent faire quand ils rentreront.

Les écarts entre ces deux sondages laissent entendre que la question du retour des immigrés dans leur pays d'origine est souvent sous l'emprise d'approches émotionnelles tant pour les immigrés que les autochtones d'ailleurs. Ceci pourrait expliquer la nature désirable et erratique de ces opinions. Mais force est de constater (voir la partie 3.1.) que les retours sont en réalité rares, jusqu'à présent.

Par ailleurs, les différences notées par l'étude « Migralux 2014 » entre Capverdiens et autres communautés immigrées extra UE (comme les Serbes et les Monténégrins, par exemple) interpellent et peuvent être reliées à d'autres variables, comme l'éloignement géographique entre le point d'origine et le point d'immigration, la richesse relative du pays d'origine, etc. Mais, on peut légitimement supposer, et les statistiques le prouvent (voir la partie 8.4.), que l'attachement envers un territoire, une variable affective, soit relié à une intention plus pragmatique ou matérielle (maintien des relations ou départ vers le pays d'origine).

Encore une fois, les raisons et le contexte de l'émigration peuvent être un élément explicatif du retour au pays pour rejoindre la famille. Pour les Capverdiens, on sait, en effet, que l'immigration est plus souvent que dans les autres communautés le fait d'un parent arrivé seul dont les enfants sont restés au pays. Dans ce cadre, la conception de la famille (plus ou moins élargie) semble également différer de la vision européenne (Mertz, 2016). Cette conception s'observe aussi dans certaines demandes de garde d'un enfant au profit d'un ascendant qui se trouve au Luxembourg, avec un degré de parenté plus éloigné (oncle ou tante par exemple). Le droit de garde doit alors être transféré du Cap-Vert (interview à la Direction de l'Immigration).

Il est remarquable de noter que, contrairement à ce que mesure l'étude « Migralux 2014 » et la recherche « PADFI 2013 », la douzaine de témoins capverdiens invités au groupe de parole du CEFIS (2016) sur le retour au pays d'origine pensent, dans leur grande majorité, que les Capverdiens installés au Luxembourg n'ont pas pour projet de retourner vivre au Cap-Vert. En cela, ils valident la dimension affective de la question et affirment que la première et la seconde génération de Capverdiens souhaitent s'installer définitivement au Luxembourg. Pour eux, la situation socio-économique est plus favorable dans ce pays qu'au Cap-Vert (soins médicaux, prise en charge d'une personne malade ou âgée...).



Les témoins avancent comme preuve de leur opinion, l'accélération des achats de biens immobiliers par les migrants au Luxembourg et la limitation progressive des investissements au Cap-Vert. Les jeunes Capverdiens, à leur tour, ne penseraient pas non plus au retour sur l'archipel, sinon pour des vacances. Ils verraient, comme les Portugais, leur carrière et leur avenir au Luxembourg.

« Les gens venaient ici pour habiter et travailler, permettre à leur enfant d'avoir de meilleures possibilités. L'idée de rester était là dès le départ. Dans notre famille nos parents, nos oncles et tantes sont à l'âge de la retraite pour certains, ils retournent de temps en temps en vacances ; l'aspect santé les freine, ils ont peur de ne pas avoir accès aux soins adéquats. » — Femme capverdienne.

« Personnellement, je suis déjà retraité et je suis bien au Luxembourg ; je veux bien aller au Cap-Vert et revenir. » — Femme capverdienne.

« Les gens retournent de temps en temps pour les fêtes ou le carnaval. Ils restent un ou deux mois, puis ils reviennent. » — Immigrée capverdienne.

Comme on le constate dans ces propos et comme l'en attestent des comportements factuels (investissement ou participation à un programme de retour), les Capverdiens du Luxembourg ne formulent pas de projections définitives et manifestes quant à un éventuel retour, quand bien même leurs conditions de vie de certains d'entre eux seraient difficiles au Luxembourg. Au contraire, ils se comparent souvent aux dynamiques et pratiques migratoires de la communauté portugaise, dont la projection de retour s'affaiblit avec les années passées au Luxembourg.

Toutefois, certains participants capverdiens font part, de leur souhait de se faire inhumer dans leurs pays d'origine pour des raisons diverses, mais surtout en témoignage de leur attachement au Cap-Vert : *« Mon père aimerait bien être enterré au Cap-Vert, dans sa terre. »* — Participante capverdienne.

Les participants d'un focus group (CEFIS, juin 2016)



9. Conclusions et recommandations

Les conclusions et recommandations pratiques ou politiques ci-après se basent sur les constats dégagés des résultats de l'étude, elle-même basée sur diverses sources d'informations (enquêtes, *focus groups*, entretiens individuels, recherche documentaire).

L'immigration capverdienne au Luxembourg ne semble pas se différencier nettement des immigrations ouvrières comme celle du Portugal ou d'autres vagues migratoires de populations faiblement qualifiées.

Le « mythe du retour » est bien présent et ancré dans les esprits, surtout parmi les jeunes générations, mais il s'estompe peu à peu au profit d'un « mythe du projet » qui permet de garder le lien avec le pays d'origine tout en restant au Luxembourg. Ce dernier s'incarne dans des activités de co-développement réalisées avec le pays d'origine ou dans des actions de solidarité intracommunautaire au Luxembourg.

Il convient donc d'anticiper la présence définitive de ces populations et le passage à la retraite de certains de leurs membres : actions et projets en relation avec le vieillissement actif, ouverture des institutions à des populations lusophones, formation des professionnels du social et de soins à l'approche interculturelle, aux différences culturelles dans le rapport à la famille, au vieillissement, à l'inhumation...

Nous résumons les principaux constats de cette étude avant de présenter diverses recommandations selon, notamment, l'axe de la solidarité, de l'école, de l'emploi, ainsi que de la participation socioculturelle.

9.1. Principaux constats de l'observation

Si la population de nationalité capverdienne avoisine, au Luxembourg, les 3000 personnes, la taille de la communauté capverdienne (de nationalité et d'origine) qui prend en considération l'arrière-plan migratoire est le triple. La communauté capverdienne s'agrandit essentiellement sous l'influence de l'immigration. Sans même parler des personnes devenues luxembourgeoises, elle bénéficie globalement d'une grande stabilité de séjour. Cela n'empêche que l'on constate également l'existence de situations plus précaires, comme en témoigne la progression de titres de séjour accordés pour des motifs privés.

Un des points les plus urgents mis en lumière par la présente recherche, ainsi que d'autres observations précédentes, c'est la *scolarité problématique* des enfants issus de l'immigration capverdienne. On constate que la plupart de ces enfants ne fréquentent pas l'école avant l'âge de l'obligation scolaire, causant d'emblée un retard dans l'accès aux codes de la scolarisation, à ses langues et au monde de l'écrit. De plus, un nombre important de jeunes capverdiens arrive au Luxembourg à l'adolescence (une spécificité de cette population). Pour ceux-là aussi, le retard scolaire est un handicap important tant est exigeant le schéma linguistique de l'enseignement luxembourgeois. Ils sont alors souvent dirigés vers le système modulaire (soit une filière courte et peu valorisante) ou contraints d'étudier dans les pays francophones voisins (comme la Belgique), en repoussant le problème de l'insertion plus loin, sur le marché du travail.

Ces phénomènes sont peu étudiés du moins du point de vue des remèdes à appliquer par le système scolaire, comme une meilleure compréhension et coopération entre parents et écoles, ainsi qu'une meilleure transition école/emploi et la lutte contre le décrochage scolaire.

Comme sur le plan de la scolarité, en matière de *logement* aussi les Capverdiens occupent une position défavorisée (par exemple : surface moyenne par membre du ménage nettement plus petite que les autres groupes nationaux). Les ressortissants de ce pays sont plus souvent locataires que propriétaires, car leurs conditions d'emploi ne permettent pas toujours l'accès à la propriété, sinon au prix d'une délocalisation, par exemple, en France.

Sur le *marché de l'emploi*, les positions des travailleurs capverdiens correspondent le plus souvent à des postes faiblement qualifiés, peu valorisants et peu rémunérés, proches du salaire social minimum. La crainte de perdre leur travail est présente : le taux de chômage est assez important dans ce groupe. Des sentiments de discrimination, attribués notamment à des préjugés, sont également exprimés par les participants à



l'étude, tant en matière d'orientation scolaire qu'en matière d'obtention de logement, en passant par l'insertion professionnelle. La faiblesse des revenus et des conditions de logement peu favorables complique également les projets de regroupement familial dans cette communauté. Du reste, l'étude n'a pas pu atteindre les données qui auraient permis d'identifier d'éventuels mouvements migratoires circulaires entre le Luxembourg et le Cap-Vert.

Ces difficultés n'empêchent pas la *participation sociopolitique et culturelle* de la population capverdienne. Elle affiche ainsi des taux de participation souvent plus importants que d'autres nationalités notamment aux processus électoraux, eu égard de leur faible qualification. Ils présentent également une tendance importante à vouloir acquérir la nationalité luxembourgeoise. Dans ce groupe, l'activité sportive ou culturelle fonctionne comme vecteur d'intégration comme la longue expérience des clubs de football ou des associations folkloriques l'en atteste, ainsi que les activités religieuses. Ces divers processus permettent également à la langue créole de renforcer sa position de « rassembleuse identitaire ».

L'étude permet de confirmer la présence, au sein de la communauté capverdienne, de forts liens intergénérationnels et transnationaux. Ce terreau est propice à l'éclosion de *démarches solidaires* au sein des familles, comme avec le pays d'origine. Toutefois, l'unité de solidarité est bien la famille. Ces pratiques se déclinent de diverses façons : soutien financier de la famille restée au pays d'origine, tentative d'accueillir des personnes apparentées au Luxembourg, importance de permettre aux aînés de rester au sein de la famille, etc. Il serait néanmoins important d'informer la communauté capverdienne sur les structures existantes de vieillissement actif ou de prise en charge de parents en situation de dépendance. Un questionnement stratégique de ces institutions sur leur approche interculturelle mérite aussi d'être soulevé afin d'accueillir au mieux ces populations capverdiennes. La recherche a également permis de mentionner le dynamisme de l'action coopérative vers le pays d'origine par le truchement des structures associatives.

On constate cependant des changements récents sur cet axe de la solidarité : si traditionnellement, l'aide concernait l'île d'origine, on assiste actuellement à des formes de professionnalisation de la vie associative capverdienne en immigration. De fait, l'élan de solidarité évoqué est appelé à s'effriter, car il est non soutenable à long terme, mais aussi potentiellement destructeur pour les familles restées au pays d'origine : la tendance est à la création des sources de revenus sur place, en fonction de secteurs (éducation, agriculture, tourisme, etc.) et non en fonction de la provenance géographique.

9.2. Pistes et recommandations

Solidarité avec le Cap-Vert

Les Capverdiens du Luxembourg sont des vecteurs de développement dans leur pays d'origine. Leur intégration au Grand-Duché renforce leur solidarité avec cet archipel. Mais, ils rencontrent des soucis qu'il est possible de dépasser. Mieux connaître ces transferts de fonds ou de matériels ou encore de compétences, en apprécier les contenus et modalités peut permettre de les amplifier en réduisant les coûts et les risques liés à ces transferts, en sécurisant les voies de communication, etc. Ainsi, les pays d'origine et de destination devraient travailler ensemble pour faciliter et clarifier les démarches administratives et bancaires dans le respect de la nature privée de ces fonds. Il s'agit de passer d'une aide à la consommation immédiate, à une activité durable et génératrice de richesses dont les bénéfices peuvent être partagés.

Plusieurs pistes ont ainsi été soulevées par les participants à la recherche ou la littérature :

- L'État luxembourgeois pourrait intervenir en soutenant davantage les envois matériels et garantir leur arrivée dans les délais, en étant en contact avec les autorités capverdiennes.
- L'accès aux aides financières publiques en matière de coopération semble compliqué pour la communauté capverdienne. Les associations manquent de moyens et de compétences pour réagir et répondre à des appels d'offres. Cette tâche administrative semble complexe. Pour répondre à ces problématiques, il s'agirait de simplifier les procédures d'octroi de telles aides, ou à défaut, former les

responsables associatifs capverdiens sur ces démarches, la gestion de projets, la comptabilité, etc., afin d'accélérer la professionnalisation de ce secteur.

- L'autorité compétente pourrait aussi faciliter les transferts de fonds, notamment en prévoyant une facilité de dédouanement ; en améliorant la collaboration entre les deux pays ; enfin, en amplifiant l'information de la communauté capverdienne sur les possibilités de transfert d'argent depuis le Luxembourg.

Par ailleurs, en matière de circulation des personnes entre le Cap-Vert et le Luxembourg, des recherches complémentaires s'avèrent nécessaires sur des jeux de données non encore exploités (statistiques des visas, statistiques des transporteurs aériens, etc.).

Education

Les participants à l'étude pointent une faible compréhension du système éducatif et de l'orientation scolaire luxembourgeois par les familles capverdiennes. On le voit dans l'absentéisme qui frappe l'enseignement pré-obligatoire, dans l'arrivée à l'école d'adolescents primo-arrivants, ainsi que dans les trajectoires scolaires transnationales et le long chemin entre l'école et l'emploi des jeunes d'origine capverdienne. Ces divers points nécessitent de nouvelles investigations spécifiques.

Par ailleurs, aider l'école et les parents immigrés serait, entre autres, de renforcer les contacts et la proximité entre familles et milieux éducatifs. Imaginer une école ou, au moins, une information scolaire incluant en partie le portugais ou le créole serait un début de réponse à l'exclusion constatée sur ce terrain. Les parents immigrés (et leurs associations) pourraient, par ailleurs, être responsabilisés et valorisés dans certains rôles, au sein de ces processus.

Emploi

En matière d'emploi, alors que les Capverdiens occupent généralement des postes à faible qualification, beaucoup de jeunes se retrouvent très (trop) vite sur le marché du travail : il s'agit de les informer mieux sur les possibilités de reconnaissance des acquis professionnels et des équivalences, ainsi que de formation professionnelle, continue ou de reconversion, ou encore de création d'emploi. Il s'agit aussi de sensibiliser les parents et le monde de l'éducation et de l'insertion, dans son ensemble, sur les difficultés les plus courantes jonchant les trajectoires de scolarité et d'accès à l'emploi de ces jeunes migrants. Le principe serait de les orienter vers des voies alternatives de qualification : apprentissage, formations techniques ou professionnelles dans des secteurs émergents, formations continues, école de la deuxième chance...

Dans ce cadre, l'investissement dans les compétences linguistiques des parents et des jeunes Capverdiens est important, tant sur le plan professionnel que socioculturel. Il s'agit d'intégrer les processus de formation en langue (« étrangères » pour ces jeunes — et les plus « prioritaires » pour le Luxembourg !) dans des contextes d'emploi et de formation réels et valorisants, de façon à ce qu'apprendre le luxembourgeois ou l'allemand, par exemple, ait un sens aux yeux des jeunes. D'autant plus que les contextes d'emploi de ces immigrés ne permettent pas aux Capverdiens de participer aisément aux cours de langue « classiques ».

Loisirs, culture, participation sociopolitique et logement

On a constaté lors de cette recherche le degré de dynamisme des associations culturelles et sportives capverdiennes du Luxembourg dont les réalisations sont entrées, au fil des années, dans l'agenda de nombreuses personnes y compris de nombreux non capverdiens. Ces initiatives folkloriques, footballistiques ou religieuses méritent certainement d'être mieux diffusées et soutenues, afin qu'elles se développent davantage. En effet, la majorité des associations capverdiennes ne possède pas de local pour y établir leur siège et ainsi réaliser leurs différentes activités. Selon les associations capverdiennes, les conditions dans lesquelles elles travaillent sont difficiles, et peu de moyens leur sont mis à disposition. Nous préconisons de renforcer le soutien des diverses fédérations d'associations capverdiennes. Cela constitue un maillon essentiel de mutualisation des efforts des différentes associations. Il est important également d'intégrer ces



associations ou fédérations au sein d'ensembles similaires, portés par des personnes d'autres origines, dans un effort de mixité culturelle et linguistique. L'éparpillement fragilise la société civile, d'autant que certaines associations représentent parfois une seule région ou île, ou sont spécifiques à un domaine particulier.

Par ailleurs, peu de choses sont étudiées au Grand-Duché sur les processus de socialisation politique et culturelle des jeunes (capverdiens, entre autres) dans un contexte multiculturel qui peut être conflictuel. À l'instar des pays voisins, nous y voyons une invitation à approfondir l'investigation de ce champ d'une actualité brûlante.

Enfin, de nombreuses communes luxembourgeoises sont en phase de concrétisation de leurs plans locaux d'intégration. Dans ce processus politique, certaines communautés extra européennes, comme les Capverdiens, localement peu nombreuses et socialement défavorisées sont rarement consultées. Dans ce cadre, le CEFIS propose que soient menés, auprès de communes prioritaires, des processus de diagnostic local intégrant les positions et les besoins de ces groupes en matière d'aide sociale, d'accès au logement, etc.

Les éléments qui viennent d'être rappelés montrent l'importance symbolique de capitaliser les connaissances en matière d'apports socio-économiques et culturels des migrants (capverdiens ou non) afin de les diffuser. C'est un enjeu de valorisation et de reconnaissance pour les immigrés, mais aussi de lutte contre la peur de la diversité, au sein de la communauté autochtone. *Pour l'intégration, il faut être deux.*

Bibliographie

- Attias Donfut C. (2006), *L'enracinement. Enquête sur le vieillissement des immigrés en France*. Paris : Armand Colin.
- Attias Donfut C. et Wolff F.-C. (2005), « Le lieu d'enterrement des personnes nées hors de France », *Population*, v. 60, n° 5, p. 813-836.
- Barbe A. (2003), *Les îles du Cap-Vert, de la découverte à nos jours, une introduction : de l'entrepôt des esclaves à la nation créole*, Paris : L'Harmattan.
- Besch S., Jacobs A. et Mertz F. (2010), « Luxembourg : associations actives dans le domaine du co-développement », Amoranitis S., Manço A. (éds), *Migration et développement en Europe. Politiques, pratiques et acteurs*, Bruxelles : EUNOMAD, p. 51-56.
- Carling J. (2004), « Emigration, Return and Development in Cape Verde: The Impact of Closing Borders », *Population, Space and Place*, v. 10, n° 2.
- CEFIS (2015), « La participation politique des étrangers au Luxembourg. Recherche "Migralux 2014" », *RED*, n° 19.
- de la Barre J. (2007), *Conditions et perspectives de retour des immigrés au Cap-Vert et mobilisation de la diaspora pour le développement du Cap-Vert*, Paris : OCDE.
- De Tapia S. et Müller L. (éds) (2005), *Un dynamisme venu d'ailleurs : la création d'entreprises par les immigrés*, Paris : L'Harmattan.
- Gatugu J., Manço A., Amoranitis S. (2001), *Valorisation et transfert des compétences : l'intégration des migrants au service du co-développement. Le cas des Africains de Wallonie*, Paris : L'Harmattan.
- Gerstnerova A. (2014), *Temps de crise et vie associative. Migrants de l'Afrique subsaharienne et des Balkans en Europe*, Paris : L'Harmattan.
- Gerstnerova A. et Rodriguez F. (2015), *Manuel de réinsertion socioprofessionnelle pour les Capverdiens du Luxembourg*, Luxembourg : OFII, OIM, Maison d'Afrique de Luxembourg.
- Guarniero J.-L. (2005), *Étude sur le transfert d'argent des migrants. Le cas Luxembourg–Cap-Vert*, Luxembourg : ATTF.
- Hartung A. (2010), *Structural integration of immigrants and the second generation in Europe : a study of unemployment durations and job destinations in Luxembourg, Belgium and Germany*, Louvain : KUL.
- Jacobs A., Legrand M., Mertz F. (2011), « L'intégration au Luxembourg. Focus sur les réseaux sociaux, la confiance et les stéréotypes sur les frontaliers », *RED CEFIS*, n° 15.
- Lang E. A. M. (2011), *Transnationale Vernetzung und lokale Integration*, Vienne : Universität Wien. Philologisch-Kulturwissenschaftliche Fakultät.
- Le Gall J. (2009), « Le lien familial et la solidarité à l'épreuve de la migration : le cas de musulmanes libanaises à Montréal », *Les Politiques sociales*, n° 3-4, p. 27 et suivantes.
- Lesourd M. (2004), « Cap-Vert : Insularité et développement », *Géopolitique africaine*, n° 14.
- Linares A. (2009), *Pourquoi les aides au retour et à la réinsertion de l'État français n'incitent pas les immigrés à rentrer dans leur pays d'origine ? L'exemple des Maliens*, www.reseau-terra.eu/article952.html.
- Manço A. (2006), *Processus identitaires et intégration Approche psychosociale des jeunes issus de l'immigration*, Paris : L'Harmattan.
- Manço A. et Amoranitis S. (2010), *Migrants et développement en Belgique. Politiques, pratiques et acteurs*, Paris : L'Harmattan.
- Manço A., Mertz F., Gillen L. (2015), « Participation politique des étrangers au Luxembourg », *RED (Recherche, études et documentation)*, CEFIS, n° 18.
- Mertz F. (2016), « Le vieillissement des migrants : partir, rester, vieillir au Luxembourg ? Recherche "Migralux 2014" », *RED*, CEFIS, n° 20.
- Milhaud C. (2006), « Rapport au gouvernement sur l'intégration économique des migrants », Paris : Union nationale des caisses d'épargne, accès : www.senat.fr/rap/r06-417/r06-417_mono.html.
- Muteta N. (2005), *Transferts financiers des migrants congolais : de la Belgique vers la République Démocratique du Congo*, Bruxelles : VALEPRO, OCIV/Migration et Développement.



- Orozco M. (2004), *Remittances to Latin America and the Caribbean : Issues and perspectives on development*, Washington : Report Commissioned by the Organization of American States.
- PADFI (2013), *Étude de marché dans le cadre d'un canal des transferts entre le Luxembourg et la République du Cap-Vert mis en œuvre pour le soutien au Projet d'Appui au Développement de la Finance Inclusive au Cap-Vert*, Luxembourg : ADA.
- Sarlet M. et Manço A. (éds) (2008), *Tourismes et diversités : facteurs de développement ?* Paris : L'Harmattan.
- Vatz Laaroussi M. (2009), *Mobilités, réseaux et résilience, le cas des familles immigrantes et réfugiées du Québec*, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Viera F (1998), *La « caboverdianidade » entre mythe et réalité. Déconstruction identitaire ou condition minoritaire parmi les migrants capverdiens en Europe ? Lusotopie*, p. 55-65 (www.lusotopie.sciencespobordeaux.fr/vieira.pdf).



Annexes

1. **Liste des personnes ressources rencontrées, participation et observation lors d'évènements**
2. **Exemple de questionnaire utilisé avec les témoins**
3. **Calendrier des focus groups organisés à l'occasion de la recherche en 2016**





1. Liste des personnes ressources rencontrées, participation et observation lors d'évènements en 2016

- Ministère des Affaires Etrangères, Direction de la Coopération
- Direction de l'Immigration (responsables des divers titres de séjours)
- Président et vice-président de la Fédération des associations capverdiennes du Luxembourg
- Céleste Monteiro, « Migrer les yeux ouverts », ancienne présidente de la fédération des associations capverdiennes
- Ambassadeur du Cap-Vert
- CIAE (service d'accueil et d'orientation des ressortissants de pays tiers)
- Chargée des relations interreligieuses au sein de « Action Groupe Inter-Religions »
- Équipe de recherche sociolinguistique sur les migrations en provenance du Cap-Vert (Université du Luxembourg)
- Étudiants à l'Université du Luxembourg
- Rencontre avec la communauté capverdienne lors de la venue du Premier ministre du Cap-Vert
- Participation à une rencontre avec Apadoc (association de parents d'élèves d'origine capverdienne) sur l'éducation des enfants
- Séminaire « Luso-Lux » à l'Université de Luxembourg
- Participation, présentation et prise de contact au Festival des Migrations



2. Exemple de questionnaire utilisé avec les témoins

Le pays d'origine :

Quel est le pays d'origine ? Ou êtes-vous né ? Combien de temps avez-vous vécu au Cap-Vert ?

Le parcours de vie :

Que faisiez-vous avant d'arriver au Luxembourg ?

Avez-vous quitté le Cap-Vert pour venir au Luxembourg ?

Les langues ;

Quelles langues parliez-vous au Cap-Vert ? Quelles sont celles que vous parlez aujourd'hui ? Sont-elles enseignées ?

La vie au Luxembourg :

Quand êtes-vous arrivé au Luxembourg ?

Comment s'est passée votre intégration ?

La communauté capverdienne

Avez-vous rencontré une communauté capverdienne en arrivant au Luxembourg ?

Participez-vous à des activités organisées par cette communauté ?

Le travail, la famille, les loisirs :

- **Famille** : description des membres de la famille (situation et description de la vie maritale, situation de l'épouse/l'époux, des enfants)
- **Travail** : description de la situation professionnelle (la personne est-elle en activité professionnelle ? Circonstances de l'emploi (réseau d'amis ? famille ?...). Types de qualification scolaire et professionnelle.
- **Loisirs** : Qui sont les amis ? Les relations ? Description des relations interethniques (est-ce que l'individu connaît des personnes non capverdiennes ? combien ? qui ?...

Les liens avec le Cap-Vert

Pouvez-vous me parler du Cap-Vert ?

Fréquence des allers-retours ? Pendant les périodes de vacances ?

Quelles sont les traditions ?

La comparaison avec la vie au Luxembourg ?

Perception de la situation économique au Cap-Vert ?

Les liens de solidarité

Participation aux associations ?

Description de la population capverdienne (où habite-t-elle au Luxembourg ?)

Description du quartier, représentations sur le quartier ? Lieux de fréquentations ? (cafés, parcs...)

Relations avec le Luxembourg

Assimilation ?

Vécu du racisme et/ou de discrimination ? (exemples)...

3. Calendrier des *focus groups* organisés à l'occasion de la recherche en 2016

« Cap-Mobi-Lux » Le CEFIS (Centre d'Etude et de Formation Interculturelles et Sociales) réalise une étude sur La communauté capverdienne du Luxembourg Et vous invite à des Soirées de discussion ➤ 23 mai : La solidarité avec le Cap-Vert ➤ 30 mai : Les pratiques migratoires ➤ 06 juin : L'enseignement des enfants capverdiens au Luxembourg. ➤ 13 juin : Le travail, le chômage, le logement ➤ 20 juin : Les loisirs, sports, culture de 18 à 20 heures Au CEFIS, 5 avenue Marie-Thérèse, 2132 Luxembourg Infos et inscription : 44 743 501 cefis@cefis.lu	 Cap-Mobi-Lux A diaspora cabo-verdiana no Luxemburgo Recolha de testemunhos  
--	--



Table des matières

1. Introduction	5
2. Contexte historique de la présence capverdienne au Luxembourg	10
3. Processus migratoires entre le Cap-Vert et le Luxembourg	15
4. Place des Capverdiens sur le marché de l'emploi grand-ducal	35
5. Éducation des jeunes issus du Cap-Vert au Luxembourg	43
6. Conditions de vie et de logement	52
7. Participation sociale, culturelle et politique des Capverdiens du Luxembourg	56
8. Solidarité familiale et communautaire des Capverdiens au Luxembourg en rapport avec leur pays d'origine	66
9. Conclusions et recommandations	82
Bibliographie	86
Annexes	88



Cette étude a été soutenue dans le cadre du Fonds « Asile, Migration, Intégration », projet cofinancé par l'Union Européenne et la Direction de l'Immigration (Ministère des Affaires étrangères et européennes).

CEFIS ASBL
5, avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg
Tél.: (+352) 44 743 501
www.cefis.lu
cefis@cefis.lu

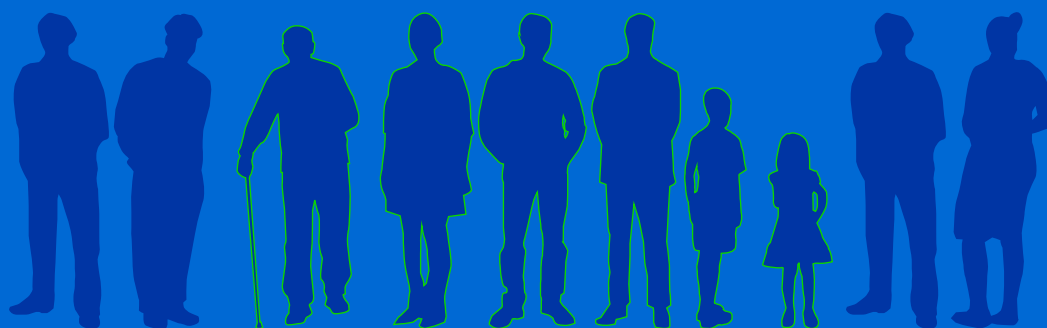


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes
Direction de l'immigration



cefis
centre d'étude et de formation
interculturelles et sociales





ISBN 978-99959-860-3-2

Editeur : CEFIS, Luxembourg, avril 2017



centre d'étude et de formation
interculturelles et sociales

5, avenue Marie-Thérèse | L-2132 Luxembourg | tél.: +352 44 743 501
www.cefis.lu | cefis@cefis.lu | (RCS Luxembourg : F4511)